

# Schéma Départemental des Services aux Familles

De l'AVEYRON 2022 - 2026



PRÉFET DE L'AVEYRON



Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aveyron





## Table des matières

<b>Préambule</b> .....	<b>4</b>
Une démarche participative et partenariale .....	5
Un cadre stratégique actualisé et enrichi dans la durée .....	6
Notre engagement commun .....	6
<b>Les signataires du Schéma</b> .....	<b>8</b>
<b>L'évaluation du premier Schéma départemental des services aux familles (2016-2019)</b> .....	<b>9</b>
<b>Les orientations et le plan d'actions du Schéma</b> .....	<b>23</b>
Orientation 1 : Garantir la cohérence et la qualité de l'offre de services avec les besoins des territoires, des familles et des jeunes .....	25
<i>Action 1 : Créer un observatoire de l'offre d'accueil de la petite enfance en Aveyron</i> .....	25
<i>Action 2 : Suivre l'évolution de l'offre de service départementale</i> .....	27
<i>Action 3 : Soutenir l'accueil et le parcours des enfants en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques</i> .....	29
<i>Action 4 : Développer l'accueil des assistant(e)s maternel(le)s et maintenir sa qualité</i> .....	32
<i>Action 5 : Mieux appréhender la diversité des solutions d'accueil individuel</i> .....	35
<i>Action 6 : Accompagner l'évolution des RAM en Relais Petite Enfance (RPE) et favoriser une meilleure connaissance de leurs missions</i> .....	37
<i>Action 7 : Améliorer l'orientation et l'information des familles, des jeunes et des acteurs sur les territoires</i> .....	39
Orientation 2 : Consolider l'accompagnement des familles et faciliter leurs parcours de vie.....	42
<i>Action 8 : Accompagner les parents dans les premières années de la vie de leur enfant</i> .....	42
<i>Action 9 : Accompagner les parents d'enfants de 4 à 10 ans</i> .....	45
<i>Action 10 : Soutenir les parents et proches des adolescents</i> .....	47
<i>Action 11 : Améliorer l'accompagnement des familles ayant des enfants avec des besoins spécifiques ou en situation de handicap</i> .....	49
<i>Action 12 : Accompagner les parents (ainsi que la relation parents-enfants) dans des situations de rupture ou de conflit familial</i> .....	51
<i>Action 13 : Accompagner les parents dans leur relation à l'école</i> .....	54
<i>Action 14 : Renforcer le soutien aux familles en situations de « vulnérabilité »</i> .....	58
<i>Action 15 : Développer des actions de répit parental et de répit en famille</i> .....	62
<i>Action 16 : Poursuivre et renforcer les dynamiques à l'œuvre dans l'animation du Réseau Parents Aveyron et des collectifs locaux de soutien à la parentalité</i> .....	64

Orientation 3 : Favoriser la mise en place d'une animation départementale par le biais de la constitution d'un réseau des acteurs jeunesse .....	66
<i>Action 17 : Mise en œuvre d'une mission d'animation d'un réseau départemental jeunesse</i> .....	66
<i>Action 18 : Un réseau enfance jeunesse avec un socle fédérateur</i> .....	68
Orientation 4 : Accompagner le développement de l'autonomie des enfants, adolescents et des jeunes : éduquer, orienter, insérer .....	70
<i>Action 19 : Accompagner, soutenir et valoriser les projets/initiatives portés par les jeunes</i> .....	70
<i>Action 20 : Renforcer la présence éducative numérique et renouveler les modalités de contact avec les jeunes</i> .....	73
<i>Action 21 : Assurer la cohérence éducative entre les projets développés dans le cadre des CTG par le développement ou la consolidation de Projets éducatifs territoriaux de qualité</i> .....	75
<i>Action 22 : Développer une proposition d'accueil et d'accompagnement des 10-13 ans en adéquation avec leurs besoins</i> ...	77
<i>Action 23 : Soutenir les dynamiques des acteurs à vocation départementale (Maison des Adolescents, PAEJ, Addictions France,...) qui œuvrent en faveur de la prévention santé jeunesse en Aveyron</i> .....	79
Orientation 5 : Poursuivre le déploiement du schéma Directeur de l'animation de la vie sociale .....	81
<i>Action 24 : Valoriser l'action des équipements d'animation de la vie sociale en direction des élus locaux</i> .....	81
<i>Action 25 : Créer un outil de communication pour donner à voir et promouvoir le cadre de référence et les actions des équipements d'animation de la vie sociale</i> .....	83
<b>La gouvernance du Schéma</b> .....	<b>85</b>
<b>L'évaluation du Schéma</b> .....	<b>91</b>
<b>Glossaire</b> .....	<b>92</b>
<b>Annexes</b> .....	<b>93</b>

## Préambule

En 2013 a été initié en France le développement de **Schémas départementaux des services aux familles** (généralisés suite à la circulaire DGCS du 22 janvier 2015), visant à réduire les inégalités d'accès à l'offre d'accueil de la petite enfance et aux services d'accompagnement de la parentalité. Le département de l'Aveyron s'est engagé dans cette démarche en 2015 et a signé en 2016 son premier Schéma départemental des services aux familles, sur la période 2016-2019.

L'évaluation de ces quatre années de mise en œuvre a permis de mettre en valeur de nombreuses avancées et d'identifier des  **pistes d'amélioration et de développement à travailler dans le cadre d'un deuxième schéma**, sur la période 2022-2026. Les services d'accueil du jeune enfant et d'accompagnement de la parentalité, de soutien aux enfants en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques (et à leurs parents), se sont en effet fortement développés en Aveyron sous l'impulsion de l'Etat, de la Caf, de la Msa, du Conseil Départemental, des collectivités locales, des acteurs associatifs et des parents eux-mêmes lorsque ceux-ci ont été directement à l'origine ou en accompagnement des initiatives. L'évaluation conduite collectivement en 2020 et les investigations menées tout au long de la phase de diagnostic ont montré **la multiplicité et la richesse des ressources existantes sur le département**. Elles ont toutefois également souligné le manque de lisibilité de ces ressources pour les familles, les jeunes et les acteurs qui les accompagnent, ainsi que la nécessité de maintenir le soutien apporté à la consolidation et au développement de l'offre existante, tout en veillant aux **équilibres territoriaux**.

Ces constats ont conduit les partenaires locaux à impulser une  **nouvelle dynamique partenariale et une intervention plus globale** en élargissant l'action aux thématiques enfance - jeunesse et en poursuivant le déploiement de l'animation de la vie sociale, déjà engagé dans le cadre du Schéma directeur d'animation de la vie sociale signé en 2017. Elle s'inscrit pleinement dans **la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté**, qui se fixe pour objectif de rétablir l'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté. Le développement des modes d'accueil de la petite enfance, l'accompagnement de la parentalité et les actions en faveur de la jeunesse et de l'animation de la vie sociale sont autant de leviers de cette stratégie nationale.

L'élaboration de ce schéma, coordonnée sous l'autorité de Madame La Préfète, s'est  **appuyée sur la forte mobilisation des partenaires du Schéma et une large concertation**, dans le cadre des enquêtes menées auprès des familles et des jeunes, des rencontres et des groupes de travail organisés avec les professionnels. Cette démarche est une opportunité pour **consolider et renforcer les dynamiques** à l'œuvre au sein de notre département, et pour œuvrer à la transversalité des interventions. Elle doit nous permettre de **partager des ambitions communes**, et devra être génératrice de progrès et d'efficacité autour des principaux enjeux soulevés par les partenaires :

- ▶ **Garantir la cohérence et la qualité de l'offre de services avec les besoins des territoires, des familles et des jeunes**
- ▶ **Développer l'accompagnement de la parentalité sous toutes ses formes**
- ▶ **Favoriser la mise en place d'une animation départementale par le biais de la constitution d'un réseau des acteurs jeunesse**
- ▶ **Accompagner le développement de l'autonomie des enfants, adolescents et des jeunes : éduquer, orienter, insérer**
- ▶ **Poursuivre le déploiement du schéma Directeur de l'animation de la vie sociale**
- ▶ **Poursuivre le développement et l'animation des réseaux d'acteurs qui œuvrent en direction des familles et des jeunes du département**

## Une démarche participative et partenariale

L'élaboration de ce Schéma départemental s'est appuyée sur **une démarche que les partenaires ont voulu participative et partenariale**. Initiée en 2019, elle a mobilisé de nombreux acteurs concernés par les différentes thématiques traitées : petite enfance, enfance - jeunesse, handicap, animation de la vie sociale et accompagnement de la parentalité.

Les actions retenues visent à **apporter des réponses aux enjeux soulevés dans le cadre de l'évaluation du premier Schéma départemental des services aux familles, mais aussi des différentes investigations menées en 2020-2021**, via l'exploitation des données documentaires et statistiques disponibles, des entretiens avec les partenaires institutionnels et associatifs de la démarche, des rencontres territoriales et départementales, et des enquêtes auprès des publics concernés.

**Plusieurs consultations ont été menées par questionnaire auprès des familles, des jeunes et des acteurs du département :**

- Sur l'accueil du jeune enfant (0-6 ans) : 904 répondants ;
- Sur l'accompagnement de la parentalité : 1 966 répondants ;
- 2060 jeunes de 6 à 25 ans ont participé à une enquête sur leurs pratiques et leurs besoins en matière de loisirs, leur rapport au territoire, à la santé, à l'information et au numérique, leurs besoins en matière d'accompagnement, d'engagement et de participation citoyenne. 3 questionnaires différents ont été diffusés auprès des 6 – 11 ans, des 12-16 ans (et leurs parents) et des 17-25 ans.
- Auprès de 338 assistantes maternelles du département
- Auprès de 50 porteurs de projets membres du Réseau Parents Aveyron

**6 groupes de travail thématiques**, réunis à deux reprises, ont ensuite été organisés pour finaliser le plan d'action du Schéma pour la période 2021-2025, sur la base des orientations stratégiques définies par le Comité de pilotage de la démarche.

Sur la base d'un état des lieux de l'existant et des propositions d'ajustement proposées par le Consultant externe mandaté pour accompagner la démarche, **la gouvernance du Schéma**, dont les partenaires souhaitaient redéfinir les contours, a fait l'objet de nombreux échanges avec les partenaires dans le cadre des entretiens et rencontres menés par le prestataire, d'une réunion du Comité d'animation et de coordination du Schéma en octobre 2020 et de la Commission départementale des services aux familles en mars 2021.

Diagnostic jeunesse Octobre 2019 – février 2021	Evaluation du premier SDSF et préparation de son renouvellement Mai 2020 – février 2021	Elaboration du Schéma départemental des services aux familles Mars – novembre 2021	Signature du Schéma
<p><i>Entretiens de cadrage : 30 partenaires interrogés</i></p> <p><i>Analyse documentaire et statistique</i></p> <p><i>Comité de suivi du diagnostic jeunesse (janvier et novembre 2020)</i></p> <p><i>Février – mars 2020 : enquête auprès de jeunes de 6 à 25 ans : 2060 enfants, adolescents et jeunes enquêtés</i></p> <p><i>4 rencontres territoriales avec les acteurs jeunesse (15-16 octobre 2020)</i></p> <p><i>Des temps d'échanges collectifs avec des adolescents de Laissac et Millau, et de jeunes adultes du territoire de Decazeville (janvier-février 2021)</i></p>	<p><i>Analyse documentaire et statistique</i></p> <p><i>Entretiens avec les pilotes des différents comités opérationnels et questionnaire adressé aux membres de chaque comité (mai 2020)</i></p> <p><i>Enquêtes auprès des familles sur l'accompagnement de la parentalité (1966 répondants) et l'accueil du jeune enfant (904 répondants)</i></p> <p><i>Enquête auprès des assistantes maternelles (338 répondants) et du Réseau Parents Aveyron (50 répondants)</i></p> <p><i>Entretiens individuels et collectifs avec les acteurs petite enfance : EAJE (janvier 2021), Animatrices Ram (février 2021), Prestataires de garde à domicile (février 2021)</i></p>	<p><i>Partage des enseignements des différentes investigations</i></p> <p><i>Définition et priorisation des orientations stratégiques (mars-avril 2021)</i></p> <p><i>Organisation de 6 groupes de travail thématiques, réunis à 2 reprises, pour élaborer le Plan d'action (mai – septembre 2021)</i></p> <p><i>Finalisation de la gouvernance du Schéma</i></p> <p><i>Finalisation des fiches-actions et rédaction du document final</i></p>	

## Un cadre stratégique actualisé et enrichi dans la durée

Le Schéma départemental des services aux familles constitue une **feuille de route stratégique** dont se dotent les partenaires pour définir le sens et le futur de leurs interventions en matière de services aux familles, aux enfants et aux jeunes mais n'est **pas un document figé** : il est issu d'un processus d'élaboration conjoint, dont la dynamique se poursuivra tout au long de la mise en œuvre du Schéma, sur la période 2022 – 2026.

Chaque action sera animée et mise en œuvre dans le cadre de **groupes projets** dédiés. Elles feront l'objet d'un **pilotage** et d'un **suivi régulier** par les partenaires du schéma et les acteurs associés à sa réalisation. **Le Schéma fixe dans son plan d'action des objectifs à atteindre et des indicateurs** permettant de suivre sa mise en œuvre et d'évaluer ses résultats et effets, au fil de l'eau et à la fin du Schéma.

Pour favoriser l'information et l'implication des élus dans les travaux impulsés dans le cadre des Conventions Territoriales Globales, **une instance d'animation territoriale est créée.**

**Ce document-cadre pourra être enrichi des contributions complémentaires des partenaires** tout au long de sa durée de validité. **Il pourra évoluer en fonction des évolutions réglementaires et politiques qui interviendront sur la période**, des remontées des acteurs locaux partie prenante de la démarche.

**Le Comité départemental des services aux familles, réunissant régulièrement l'ensemble des partenaires, constituera l'instance stratégique**, de pilotage du Schéma. Elle aura pour fonction de piloter l'avancée de la démarche, de mettre en commun les réflexions issues des groupes projets, formuler des avis et être force de propositions sur les travaux entrepris ou à entreprendre. Elle s'assurera de la bonne évaluation des actions entreprises et en validera les conclusions.

## Notre engagement commun

Le Schéma départemental des services aux familles se situe **à la croisée des chemins de plusieurs champs de politiques publiques** (petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, handicap, animation de la vie sociale...) et traduit **les priorités transverses des signataires du Schéma**. S'il s'inscrit en cohérence avec les dispositifs dont ils ont la responsabilité (Schéma Enfance Famille du Département, Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté,...) en contribuant à certaines de leurs priorités d'intervention, il endosse également sa propre identité et **son propre projet**.

Les partenaires signataires ont souhaité **s'engager sur des orientations et objectifs partagés** pour répondre aux besoins des familles, des enfants et des jeunes du département : faciliter **l'accès aux services et l'accès aux droits**, réduire les inégalités territoriales et développer la **coordination des acteurs** du territoire. **L'exigence de résultats est résolument partagée** et sera suivie et évaluée collectivement au sein des instances de pilotage du Schéma.

Ce Schéma constitue **un cadre de cohérence pour l'action concertée** des partenaires. Cette démarche collective se traduit par **des engagements**, une programmation d'actions conjointes et des **modalités de gouvernance renouvelées**. **Elle valorise les politiques des partenaires impliqués, en respectant la répartition des compétences de chacun**. Elle identifie les responsabilités des différents signataires dans la mise en œuvre des actions, sans se substituer à leurs prérogatives.

Au titre de leurs champs de compétences respectifs, et dans le cadre du deuxième Schéma départemental des services aux familles de l'Aveyron, les partenaires s'engagent à :

- **Articuler** leurs politiques et leurs dispositifs en faveur de l'accès aux droits et aux services de l'ensemble des familles, des enfants et des jeunes du département ;

- Porter une attention spécifique aux **publics fragiles** (handicap, mixité sociale et actions pour lutter contre la pauvreté des familles) dans leurs programmes d'actions ;
- **Mobiliser leurs moyens** en cohérence avec ceux des autres partenaires engagés à leurs côtés dans le cadre de ce Schéma ;
- **Favoriser les effets leviers** des financements mobilisés, pour maximiser les effets des actions au profit des publics ciblés ;
- **Mettre en œuvre et piloter** les actions prévues au titre du Schéma ;
- **S'informer mutuellement** des résultats obtenus, des succès et des éventuelles difficultés rencontrées ;
- **Evaluer** l'efficacité et l'efficience des actions programmées.
- **S'impliquer dans les différentes instances**

## Les signataires du Schéma



**Valérie Michel-Moreaux**

*Préfète de l'Aveyron*



**Arnaud Viala**

*Président du Département de l'Aveyron*



**Patrice Soubrié**

*Président de la Caisse d'allocations familiales de L'Aveyron*



**Stéphane Bonnefond**

*Directeur de la Caisse d'allocations familiales de l'Aveyron*



**Jean-Marc Calvet**

*Président de l'Association des Maires et des élus locaux de l'Aveyron*



*Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aveyron*

**Claudine Lajus**

*Inspectrice d'académie - directrice académique - DSDEN de l'Aveyron*



**Jean-Pierre Dilé**

*Président de la Msa Midi Pyrénées Nord*



**Éric Dalle**

*Directeur de la Msa Midi Pyrénées Nord*



**Aymeric Segulnot**

*Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Aveyron*



**Pierre Malgouyres**

*Président par intérim du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Aveyron*



**Jean-Marie Aubery**

*Président du Réseau des Centres sociaux de l'Aveyron*



**Marie-Josée Moysset**

*Présidente de l'Union Départementale des Associations Familiales de l'Aveyron (UDAF 12)*



# L'évaluation du premier Schéma départemental

Afin de disposer d'une vision plus précise des enjeux à travailler dans le cadre du renouvellement du Schéma départemental des services aux familles, les partenaires de la démarche ont souhaité dans un premier temps **porter un regard évaluatif sur la mise en œuvre du premier Schéma**, initialement signé pour une période de 4 ans, de 2016 à 2019.

Les éléments de synthèse présentés ici s'appuient sur le **recueil et l'analyse des indicateurs d'évaluation** adossés aux différentes fiches-actions du Schéma, ainsi que des **entretiens et enquêtes menées auprès des partenaires** ayant piloté et/ou fortement contribué à la mise en œuvre des actions. **Ces éléments ont été présentés et discutés dans le cadre de la Commission départementale des services aux familles du 17 septembre 2020.**

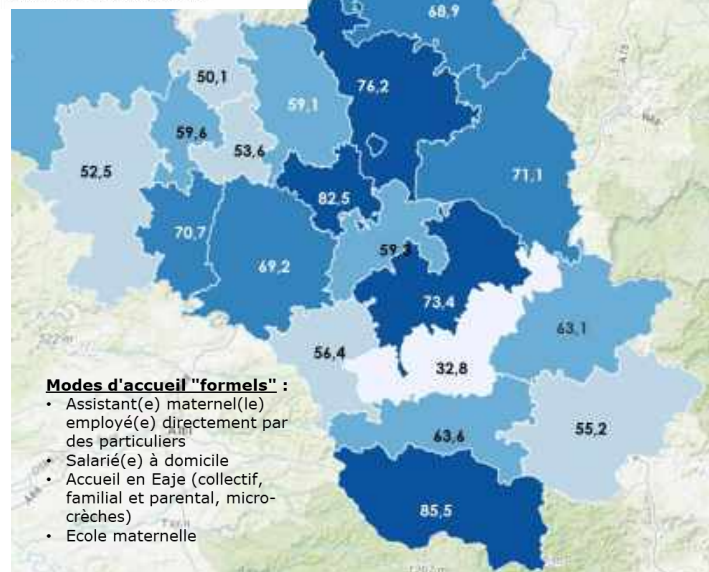
**5 axes stratégiques** avaient été retenus dans le cadre de cette première contractualisation :

- **Axe 1** : Développer une offre équilibrée des services d'accueil du jeune enfant
- **Axe 2** : Renforcer la qualité des réponses apportées aux besoins des familles, en particulier l'accès des enfants en situation de handicap et des enfants des familles « vulnérables »
- **Axe 3** : Favoriser la mise en place d'une animation départementale par le biais de la construction d'un réseau parentalité de l'Aveyron
- **Axe 4** : Réduire les inégalités territoriales et diversifier l'offre de soutien à la parentalité
- **Axe 5** : Améliorer l'information et la lisibilité de l'offre pour les familles.

## Axe 1 : Développer une offre équilibrée des services d'accueil du jeune enfant

### Taux de couverture global des services d'accueil du jeune enfant, au 31/12/2019 (source Cnaf)

Capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil "formels" pour 100 enfants de moins de 3 ans.



#### Modes d'accueil "formels" :

- Assistant(e) maternel(le) employé(e) directement par des particuliers
- Salarié(e) à domicile
- Accueil en Eaje (collectif, familial et parental, micro-crèches)
- Ecole maternelle

### Les chiffres clés

**Un taux de couverture global des services d'accueil du jeune enfant supérieur à la moyenne nationale et qui a augmenté sensiblement sur la période du premier SDSF.**

Le nombre de places d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans est **passé en Aveyron de 65,5 en 2013 à 66,8 en 2019**, contre 59,8 à l'échelle nationale.

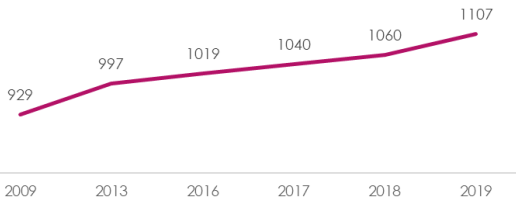
Une **évolution notamment sensible sur l'accueil collectif**, puisque le nombre de places en EAJE est passé de 1019 places en 2016 à 1107 places en 2019 (dont 110 places en micro-crèches en mode Paje) et le nombre d'EAJE de 52 en 2017 à 57 en 2019.

A contrario **la tendance est moins favorable sur l'accueil individuel** : le nombre d'assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s sur le département est passé de 1478 en 2016 à 1273 en 2019 (-14%) et le nombre d'agrément délivrés chaque année de 44 à 2016 à 32 en 2019.

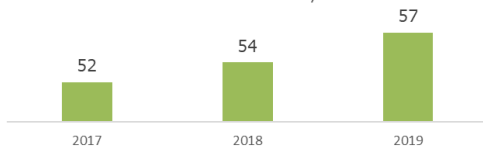
Par ailleurs, **les disparités territoriales restent importantes**. La capacité d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil formels oscille entre 85,5 places pour 100 enfants de moins de 3 ans sur l'EPCI Monts, Rance et Rougier, et moins de 50,1 places sur Decazeville Communauté.

## L'accueil collectif

Evolution du nombre de places en EAJE en Aveyron entre 2009 et 2017  
Source Caf de l'Aveyron



Evolution du nombre d'EAJE en Aveyron entre 2017 et 2019  
Source Caf de l'Aveyron



### Une capacité en accueil collectif qui a évolué grâce à :

- La **création de structures** (essentiellement micro-crèches en mode PSU ou PAJE).
- L'**augmentation de la capacité d'accueil** de structures existantes (éligibles au Plan crèche, valorisation dans le cadre des CEJ).
- La **restructuration de l'offre** (augmentation des jours d'ouverture, création ou revalorisation de postes de coordination).

Ces évolutions ont permis de compenser des **baisses** (crèche familiale, jardin d'enfant), et **restructurations** avec diminution du nombre de places au profit d'une amplitude plus importante.

**La couverture globale en accueil collectif est relativement satisfaisante**, des projets étaient déjà « dans les cartons », mais une vigilance reste de mise sur le nombre de places et la pertinence du développement des micro-crèches privées sur les territoires de manière à ne pas fragiliser l'offre existante.

L'**accompagnement des collectivités et gestionnaires d'EAJE** via la mise en place de comités de pilotage réunissant le gestionnaire, la collectivité, la Msa, la PMI, la Caf et d'autres acteurs du territoire (RAM, assistants maternels,...) **a permis de croiser les regards sur le besoin et l'offre**, et de mieux appréhender les incidences des **restructurations territoriales**, qui ont entraîné des changements dans la répartition des compétences et l'accès des populations aux structures d'accueil collectif.

## L'accueil individuel

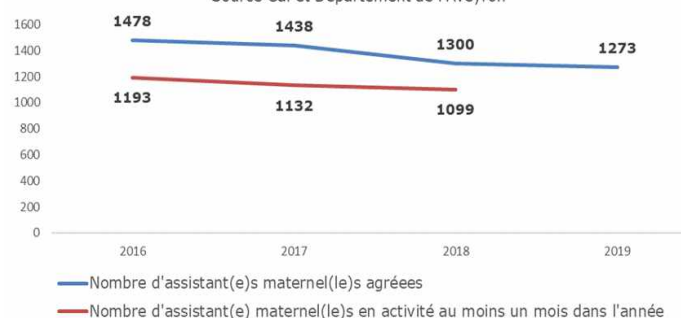
### Une période marquée par une baisse du nombre d'assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s et en activité entre 2016 et 2019 :

- Le nombre d'assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s en Aveyron est passé de 1478 en 2016 à 1273 en 2019 (-14%) et le nombre d'agrément délivrés chaque année de 44 à 2016 à 32 en 2019
- En 2018, 15,4% des assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s n'ont eu aucune activité.
- **Entre 2015 et 2019, le nombre d'enfants accueillis par un(e) assistant(e) maternel(le) en Aveyron a baissé de 3921 à 3450 enfants.**

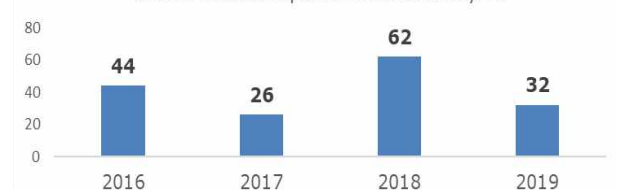
**Le salaire mensuel moyen des assistant(e)s maternel(le)s a augmenté** (de 1095€ en 2015 à 1228,9€ en 2019), mais **reste peu attractif**, au regard des **conditions de travail** vécues (isolement, faible reconnaissance,...).

Par ailleurs, les **perspectives des départs à la retraite** peuvent être très importantes sur certains territoires : dans une enquête menée en 2021 par le Ram de Decazeville Communauté, 27% des répondantes ont 60 ans et plus et 24% entre 55 et 59 ans. 37% envisagent d'arrêter leur activité dans les 3 prochaines années.

Evolution du nombre d'assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s et en activité entre 2016 et 2019  
Source Caf et Département de l'Aveyron



Nombre d'agrément délivrés  
Source Conseil Départemental de l'Aveyron



**Un schéma qui s'est traduit par une action volontariste pour promouvoir l'accueil individuel et renforcer le travail avec les Relais Assistants Maternels (action 2)**

**Doublement de la prime à l'installation des assistants maternels (600€)** lorsque celle-ci se fait sur un territoire prioritaire (critères Cnaf) et mise en place d'une **aide au démarrage pour les MAM** (3000€ Caf, 1000€ Msa)

	2018	2019
<b>Prime d'installation assistants maternels</b>	59 AM potentiellement bénéficiaires, dont 8 en MAM 14 prime octroyées	42 AM potentiellement bénéficiaires, dont 4 en MAM 17 primes octroyées
<b>Aide au démarrage des Maisons d'Assistants Maternels</b>	6 MAM aidées	2 MAM aidées

**Des actions d'information préalable aux candidatures à l'agrément**, sous la forme de réunions décentralisées pour présenter la profession, les conditions relatives à l'agrément, les leviers financiers et les services d'accompagnement (RAM)

- ❑ Un **kit de communication** réalisé (plaquette, affiche, contenu d'article de presse) et un **guide sur le métier d'assistant maternel**.
- ❑ Des **réunions sur les territoires** priorités par les partenaires et/ou sur sollicitation des collectivités à partir de 2018.
- ❑ **Un temps de formation pour les candidat(e)s non agréé(e)s**, avec le GRETA (*mais non réalisé du fait du COVID*)
- ❑ **Valorisation via le réseau des Ram d'actions de formation continue existantes.**

2018	2019
Commune de Villefranche de Rouergue 11 participants dont 4 prétendantes à l'agrément	CDC Aubrac Carladez Viadène 22 participants, dont 7 prétendantes à l'agrément
CDC des Causses à l'Aubrac 22 participants, dont 12 prétendantes à l'agrément	CDC des Causses à l'Aubrac 20 participants, dont 7 prétendantes à l'agrément

**Zoom. La réussite du temps fort dédié aux professionnels de l'accueil individuels et aux parents : « le 1<sup>er</sup> RDV des assistants maternels et des familles » (7 - 12 octobre 2019)**

Une forte implication d'un groupe de travail constitué du Département, de la Caf et de 5 animatrices RAM

**Les objectifs :**

- **Auprès des assistantes maternelles : apporter des connaissances**, donner des **informations**, **répondre à leurs questionnements** et interrogations... Leur permettre de **se rencontrer** et d'échanger avec des professionnels.
- **Auprès des parents et futurs parents, valoriser la profession : informer** sur les avantages de l'accueil individuel, les compétences des professionnels, l'accompagnement et l'information délivrés dans le cadre des RAM.
- **Pour les partenaires**, la Caisse d'allocations familiales et le Conseil Départemental souhaitent pouvoir, à travers ces actions, **susciter de nouvelles vocations**.

**3 actions, qui ont impliqué 20 professionnels** (psychologues, psychomotriciens, orthophonistes..)

- **5 conférences débat animées** : ouvertes aux assistantes maternelles, aux parents et professionnels. Animées par une psychomotricienne en lien avec les dernières découvertes sur le cerveau des enfants.
- **24 ateliers dans les RAM** : approche pratique d'observation et de mise en situation de l'enfant. Animés par l'animateur/trice RAM et un(e) professionnel(le) (psychologue, psychomotricien, orthophoniste....)
- **Une journée départementale « forum »** : des ateliers d'échanges animés par des professionnels, stands ouverts, spectacles, exposition... en lien avec la thématique choisie.

➔ **Une forte participation :**

- ➔ 251 assistantes maternelles ont participé à au moins une action
- ➔ 208 familles ont participé au forum
- ➔ Implication de l'ensemble des 28 RAM du département
- ➔ **Mixité des publics, qualité des intervenants,...**

**Evolution du nombre de Maisons d'Assistants Maternels et du nombre d'abandons de projets de 2016 à 2019**  
Source Caf - Département de l'Aveyron



➔ **Un développement du nombre de Maisons d'Assistants Maternels (MAM)**

- Le nombre de MAM ouvertes est passé de 10 à 17 sur la période du Schéma
- Des MAM gérées par 50 assistantes maternelles, pour 149 places d'accueil sur le département
- ➔ Un développement qui reste encore mesuré par rapport aux dynamiques constatées sur d'autres départements (Lot-et-Garonne, Loire-Atlantique,...)

**Formalisation d'une Charte de qualité et de conventions de financement pour l'aide au démarrage des Maisons d'Assistants Maternels - MAM (action 3)**

Le Schéma a permis de formaliser **un protocole d'accompagnement** auprès des Maisons d'Assistants Maternels (MAM) entre la Caf, la Msa et le Département (en plus du guide ministériel diffusé aux porteurs pour outiller la démarche d'accompagnement).

La mise en œuvre d'une **Charte qualité** et de **conventionnements pour les aides au démarrage** Caf et Msa dès 2018 ont favorisé la mise en place d'un circuit d'information pour les nouveaux projets de MAM entre les partenaires, ainsi qu'un **positionnement commun** et un **discours en direction des collectivités** désireuses de susciter des projets de MAM, lorsqu'elles ne pouvaient développer des projets d'accueil collectif (sensibilisation sur la nature et les spécificités de ces projets, les points de vigilance à avoir,...).

**6 MAM signataires de la Charte en 2018 et 2 en 2019 ont bénéficié de l'aide au démarrage.**

Toutefois, en dépit de l'accompagnement mis en place, **certains projets n'aboutissent pas** du fait de leurs fragilités : 4 projets ont été abandonnés entre 2017 et 2019.

**Une volonté de soutenir des projets innovants pour favoriser la transition vers l'école (action 4)**

**L'Aveyron témoigne d'un taux de scolarisation des enfants de 2 ans élevé (plus de 30% en 2019). Cependant ce taux est davantage lié à un « effet mécanique »** (baisse du nombre d'enfants en âge d'être scolarisés à l'école maternelle, laissant des places vacantes pour les moins de 3 ans) qu'à une politique volontariste encourageant la scolarisation des moins de 3 ans. Les enfants de 2 ans scolarisés en Aveyron le sont sur l'ensemble du territoire.

**Deux classes d'accueil/classe de toute petite section existent dans le département, à Millau et Onet-le-Château.** Ces classes accueillent uniquement des enfants de 2 à 3 ans, avec des enseignants ayant un profil adapté (binôme enseignant – Educatrice de jeunes enfants), et une contractualisation avec les familles, pour favoriser une transition en douceur, via une scolarisation progressive le plus souvent.

**Des actions passerelles, actions ponctuelles entre structures petite enfance et établissements scolaires,** sont également organisées sur plusieurs territoires, de manière à favoriser la découverte de l'école, via des visites d'établissements ou des sorties partagées. **En 2019, 10 EAJE (Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant) et écoles maternelles étaient impliqués dans ces projets en Aveyron. Un travail a été amorcé dans le cadre du premier SDSF pour recenser les écoles engagées sur des projets passerelles et un questionnaire a été formalisé** pour interroger les structures petite enfance sur les actions / projets menés en la matière.

En revanche, le projet de porter une réflexion sur les **conditions d'accueil** des 2-3 ans n'a pas été engagé, pas plus que **l'inscription du sujet dans les PEDT** (peu de moyens pour travailler sur du qualitatif et de l'accompagnement).

## **Axe 2 : Renforcer la qualité des réponses apportées aux besoins des familles, en particulier l'accès des enfants en situation de handicap et des enfants des familles « vulnérables »**

Le Schéma a permis de **consolider le soutien financier aux Etablissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) qui accompagnent des publics spécifiques** : familles en situation de précarité (dont la participation familiale est inférieure à 1€, familles au plancher, familles en insertion professionnelle), accueils atypiques ou plannings variables, enfants porteurs de handicap.

➔ **13 structures ont pu bénéficier de l'aide de 5000 € en 2019** (10 en 2018).

**Le Bonus Handicap Petite enfance** en faveur d'une société inclusive, contribuant au principe du « zéro refus » en matière d'accueil des enfants en situation de handicap au sein des Eaje (PSU), et destiné à neutraliser le surcoût de la prise en charge d'enfants en situation de handicap a été également largement mobilisé : **en 2019, 11 778 € ont été versés au titre du Bonus Handicap, pour 13 EAJE bénéficiaires**. Il permet de verser un bonus de 1300 euros par place et par an, calculé en fonction du pourcentage d'enfants en situation de handicap accueillis, déclaré par la structure.

### **Le Schéma prévoyait d'expérimenter des solutions adaptées pour répondre aux besoins spécifiques des enfants (horaires atypiques, garde d'enfants porteurs de handicap,...) - Action 6**

L'enquête menée en 2021 sur les besoins des parents en matière d'accueil du jeune enfant ne fait que confirmer les difficultés repérées pour la préparation du premier Schéma départemental des services aux familles : **46% des parents d'enfants de moins de 3 ans et 35% des parents d'enfants de 3 à 6 ans ont rencontré des difficultés pour trouver une solution d'accueil pour leur(s) enfant(s) : ces difficultés sont particulièrement prégnantes pour les personnes ayant des besoins d'accueil en horaires atypiques, les familles monoparentales et les parents qui ne disposent pas de solutions en proximité dans leur environnement familial ou social**. Parmi les répondants à l'enquête, **28% des parents déclarent avoir des besoins d'accueil le matin avant 7h30, 19% le soir après 19h et 18% le week-end**.

L'accueil à domicile des assistant(e)s maternel(le)s permet généralement de répondre plus largement à ce type de demandes. Son caractère flexible y est plus approprié, cependant les enseignements des enquêtes menées auprès des ces professionnelles en 2021, montrent bien qu'elles sont de moins en moins nombreuses à pouvoir – ou vouloir – répondre à ce type de demandes. **Seules 23% des assistantes maternelles enquêtées acceptent toujours ou souvent d'accueillir des enfants après 19h. Moins de 12% acceptent d'accueillir les enfants le samedi et 1,2% le dimanche** (source : enquête Credoc, menée auprès de 338 assistantes maternelles de l'Aveyron, en 2021).

**Le lancement d'une expérimentation de garde d'enfant à domicile était envisagé dans le cadre du Schéma mais n'a pas été mis en œuvre**. Des échanges ont été noués avec des associations d'aide à domicile intéressées par le développement d'une unité spécifique, mais n'ont pas abouti. De fait, les partenaires du SDSF ont exprimé le sentiment de ne pas suffisamment connaître ces acteurs et le besoin de clarifier leur positionnement à leur égard.

**Cet enjeu a fait l'objet d'échanges dans le cadre de l'accompagnement des assistants maternels**, mais n'est pas allé jusqu'à l'étude d'incitations financières et techniques permettant à ces assistants maternels de se « spécialiser » sur certains types d'accueil (horaires atypiques, périscolaire, handicap...) comme cela était envisagé dans l'action 6 du Schéma.

**Ce sujet doit être approfondi** dans le cadre du renouvellement du Schéma départemental des services aux familles.

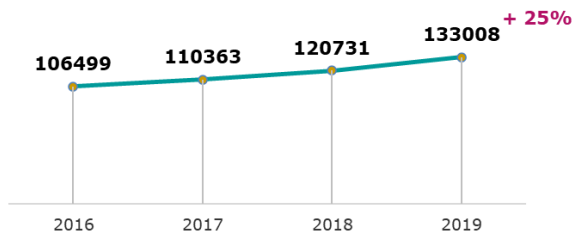
**Un Plan Action Handicap (action 7) bien structuré, qui répond aux besoins autour de 2 missions essentielles :** favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap dans tous les lieux d'accueil du département, et contribuer au changement de regard sur le Handicap et la Différence.

Pour répondre à ces missions, 5 axes d'intervention ont été privilégiés sur la durée du Schéma :

- **Former / Sensibiliser** les professionnels à l'accueil du Handicap, de la Différence.
- **Accompagner sur site** les professionnels (EAJE, RAM, Assistantes maternelles et ALSH) et permettre l'adaptation des accueils.
- **Participer et/ou soutenir financièrement** les initiatives locales contribuant au changement de regard.
- **Communiquer sur le dispositif** auprès des partenaires, des professionnels et des familles.
- **Développer et coordonner** le travail en partenariat.

**Evolution du financement CAF (postes + actions) de 2016 à 2019**

Source Caf de l'Aveyron

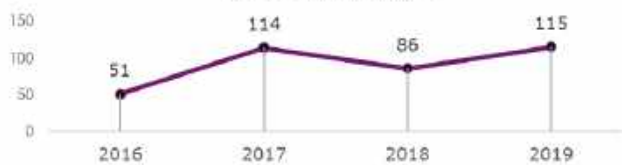


➔ **Un enjeu largement partagé par les partenaires du Schéma : les moyens consacrés au dispositif ont augmenté de 25% entre 2016 et 2019**

**Un dispositif qui a fortement contribué à la montée en compétences des professionnels sur l'accueil du handicap et de la différence, et au développement de l'accueil de ces enfants**

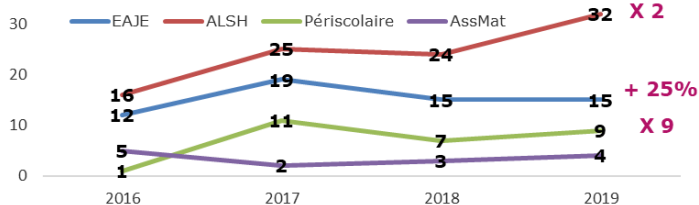
**Evolution du nombre total d'enfants en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques accueillis entre 2016 et 2019**

Source Caf de l'Aveyron



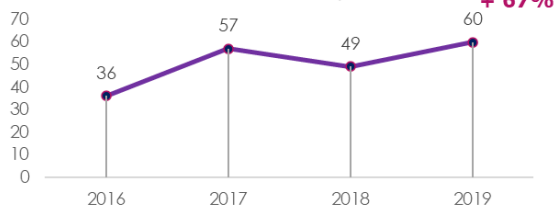
**Evolution du nombre d'EAJE, d'ALSH, d'accueil Péri-scolaire et d'ASMAT accompagnés et suivis par le PAH 12 entre 2016 et 2019**

Source Caf de l'Aveyron



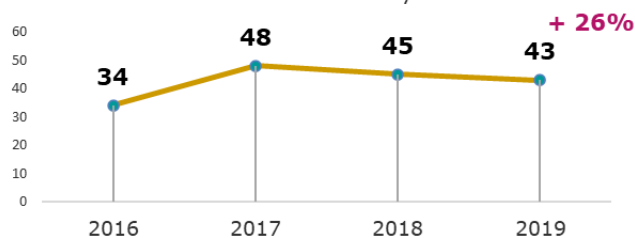
**Evolution du nombre de structures accompagnées et suivies par le PAH 12 dans leur projet d'accueil**

Source Caf de l'Aveyron



**Evolution du nombre d'emprunts de malles pédagogiques**

Source Caf de l'Aveyron



**Une forte montée en puissance entre 2016 et 2019 :**

- Evolution du nombre total d'enfants accueillis et accompagnés par le PAH 12 : **+ 125 %**
- Evolution du nombre d'enfants accueillis en EAJE et accompagnés par le PAH 12 : **+ 83 %**
- Evolution du nombre d'enfants accueillis en ALSH (péri, extra, ADJ) et accompagnés par le PAH 12 : **+ 158 %**

En 2019, 33 projets ont été financés par le PAH pour permettre ces accueils spécifiques via :

- 20 projets de présences renforcées
- 13 prêts de matériels adaptés

<b>Soutenir les initiatives locales</b>	Le PAH 12 a <b>accompagné 13 porteurs de projets contribuant au changement de regard</b> (organisation, ateliers handicap, stands d'information...) <b>7 projets</b> ont obtenu un financement par la Caf.
<b>Développer les initiatives innovantes et le travail en partenariat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Co construction du site Réseau parents Aveyron</b> pour alimenter les données concernant le handicap et les besoins spécifiques tant pour les familles que pour les professionnels. <b>Création</b> de la page Facebook du PAH 12. Tenue d'un stand PAH 12 lors de la journée départementale Parentalité.</li> <li>▪ <b>Milieu spécialisé : Développement et coordination</b> du travail en réseau pour les accompagnements des enfants.</li> <li>▪ <b>PMI et DDCSPP</b> : Travail conjoint sur <b>l'élaboration d'un nouveau PAI</b> plus lisible et plus inclusif.</li> <li>▪ <b>PMI</b> : Collaboration sur <b>l'animation du réseau des directrices d'EAJE</b> du département</li> <li>▪ <b>DDCSPP</b> : Travail commun sur un <b>livret d'information sur les modalités d'accueil de l'enfant en situation de handicap et de sa famille</b> (dans les projets pédagogiques et éducatifs des Accueils collectifs de mineurs)</li> <li>▪ <b>Collectivités</b> : Accompagnement dans leur démarche d'inclusion, de formations des équipes, et de mobilisation du réseau d'intervenants de leur territoire (Millau, Onet le Château, Saint-Affrique, Espalion)</li> </ul>

### L'expérimentation des crèches à vocation d'insertion professionnelle (action 8)

Cette expérimentation devait permettre de faciliter l'accès à l'emploi des parents de jeunes enfants en parcours d'insertion en permettant à ces derniers de bénéficier d'un accompagnement social et professionnel. **Un comité opérationnel petite enfance élargi a été mis en place** (participation de Pôle emploi, de la Mission locale, des services dédiés à l'insertion de la Msa, du Département et de la Caf) et a permis un partage des critères, publics cibles et modes de fonctionnement de ces dispositifs.

**Cette expérimentation a été lancée en 2018 avec deux EAJE volontaires** : le Multi accueil La Capirole géré par Decazeville communauté (12 places dédiées sur 60 places), et le Multi accueil « Les confettis » géré par la Caf à Rodez (7 places dédiées sur 22). Conformément à la note de cadrage, un accompagnement et un contrat ont été mis en place entre la famille, la structure et le référent (Pôle Emploi, CESF CAF, AS régie de territoire) pour les enfants accueillis à Rodez. A Decazeville cette formalisation n'a pas été effective, au regard du travail de fond mené depuis de nombreuses années par la structure auprès des familles et des partenaires.

Les premières années de mise en œuvre ont montré que ces dispositifs répondaient à un besoin, mais qu'**une évaluation et une réflexion approfondie devaient être menées** pour vérifier les conditions de mobilisation du dispositif, l'impact sur la prise en compte des besoins des parents, leur parcours d'insertion, le fonctionnement du partenariat (Pôle emploi, Mission locale, Caf, Msa, Département, associations d'insertion...) avant d'envisager un éventuel déploiement plus large sur le département.

## Axe 3 : Favoriser la mise en place d'une animation départementale par le biais de la constitution d'un réseau parentalité de l'Aveyron

### Un axe fortement investi tout au long de la mise en œuvre du Schéma (actions 9 à 14)

- **2017 : création de la Charte du réseau parentalité, et de la fiche de poste de l'animateur départemental**
- **Autres actions** : des **formations** en direction des directeurs CLAS et bénévoles, des nouveaux accueillants LAEP (Onet, Villefranche), des animateurs et responsables ALSH, dans le cadre du dispositif « Malles parentalités ».
- **2018 : choix de la dénomination et création du logo du réseau, création du site Internet** (cahier des charges, choix du prestataire, arborescence, contenu et alimentation du site) et **recrutement d'une animatrice départementale du réseau** (coordination et animation du réseau, accompagnement des porteurs de projets, mise en place et gestion du site du réseau).
- Des **formations** en direction des directeurs CLAS et bénévoles, des nouveaux accueillants LAEP (Onet, Villefranche), des animateurs et responsables ALSH, dans le cadre du dispositif « Malles parentalités ».
- **Un soutien aux collectifs ou réseaux locaux parentalité** : Decazeville, Millau et Villefranche-de-Rouergue.
- **2019 : animation du réseau (78 signataires de la Charte), mise en ligne du site Internet (février 2019), organisation de la 1<sup>ère</sup> journée départementale du réseau (novembre 2019)**
- Une formation en direction des acteurs pour renforcer l'identité du réseau.
- **Formations du dispositif Malles Parentalités** (14 formations).



### Un Schéma qui a réellement permis d'engager la dynamique de mise en réseau et la montée en compétences des acteurs

Entre 2018 et 2019, le nombre d'adhérents à la Charte est passé de 62 adhérents (82 structures concernées) à 76 adhérents et 110 structures concernées.

Une forte implication des partenaires sur l'organisation (14 acteurs impliqués dans le groupe de travail) et la participation à la 1<sup>ère</sup> journée départementale du réseau :

- 133 participants et 64 structures représentées
- 10 ateliers thématiques et 14 acteurs valorisant leur structure et/ou leurs outils
- **96% des participants déclarent que cette journée a répondu à leurs attentes**

L'enquête menée en 2021 auprès de 50 membres du Réseau Parents Aveyron montre que les adhérents sont majoritairement satisfaits de l'impact de ce réseau sur l'amélioration de la lisibilité et de la visibilité des ressources pour les acteurs et les familles, la mobilisation des acteurs institutionnels et la mise en réseau des acteurs à l'échelle départementale.

Même si la plupart des répondants s'accordent à dire que l'accompagnement proposé aux porteurs de projets par le réseau est suffisant, **les marges de progrès** citées concernent surtout la montée en compétences des acteurs, le partage de valeurs communes, l'accompagnement des porteurs de projets et l'appui à l'émergence de projets partenariaux sur les territoires.



## Formations proposées sur la durée du Schéma

Source Caf de l'Aveyron



**Une forte contribution à la montée en compétences des acteurs : 64 formations ont été organisées entre 2016 et 2019.**

26 porteurs de projets ont travaillé avec les **Malles parentalités**.

Soutenus dans le cadre du SDSF, **les collectifs locaux ne se sont en revanche pas développés** sur la durée du premier Schéma départemental des services aux familles. **Trois collectifs développent des actions d'accompagnement de la parentalité sur le département**, à Millau, Villefranche-de-Rouergue et sur le territoire de Decazeville Communauté : ces collectifs ont organisé 65 rencontres entre 2016 et 2019.

## Un site Internet qui incarne pleinement la dynamique de mise en réseau des acteurs et la volonté d'améliorer l'information des publics et des professionnels (et bénévoles)



### En 2019:

#### Ouverture au public fin février

- 166 événements publiés
- 16 articles initiatives
- 97 acteurs présentés
- 101 actions inscrites sur l'année
- 72 intervenants référencés

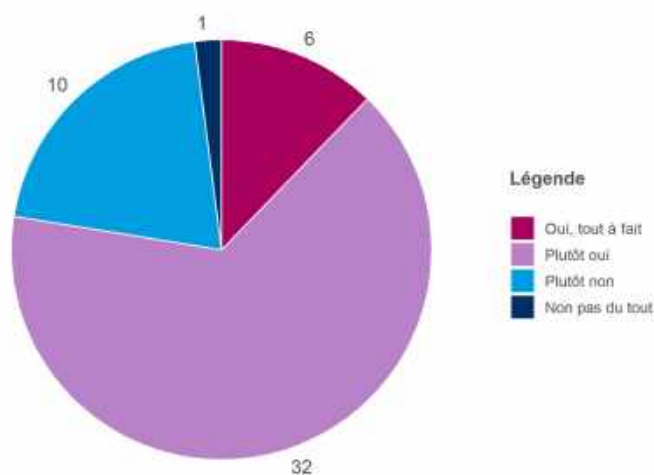
### En 2019:

- 8 378 utilisateurs du site
- 58 942 pages vues
- 355 inscrits à la Newsletter
- 514 abonnés à la page Facebook du réseau

## Les chiffres clefs

- **24% des familles enquêtées ont déjà entendu parler du Réseau parentalité Aveyron.** Parmi celles qui le connaissaient, 47% avaient déjà fréquenté le site Internet, 28% connaissaient sa page Facebook et 18% sont abonnées à sa newsletter.
- **La quasi-totalité des membres du Réseau Parents Aveyron enquêtés connaissent son site Internet.** Une majorité connaissent sa page Facebook, sont abonnées à la newsletter, et communiquent des informations à diffuser dans le cadre du Réseau.
- La grande majorité des répondants jugent que ces outils **leur ont permis de mieux développer leurs actions en direction des parents.**
- Les acteurs ayant répondu à l'enquête indiquent principalement utiliser le site Internet ou la page Facebook pour le répertoire d'intervenants et connaître les actualités et la vie du réseau. Plus d'un répondant sur 2 a également souvent cherché des informations sur les ressources et partenaires actifs sur ce champ en Aveyron et sur les actions développées sur d'autres territoires.

D'une manière générale, diriez-vous que ces outils vous ont permis de mieux développer vos actions en direction des parents ?



Source : Enquête CREDOC, 2021  
Champ : 49 répondants.

## Axe 4 : Réduire les inégalités territoriales et diversifier l'offre de soutien à la parentalité

Un axe notamment investi via le déploiement et l'accompagnement des dispositifs de soutien à la parentalité (REAAP, Clas, LAEP,...), mais des actions partiellement mises en œuvre sur la durée du Schéma

**L'action 15 visant à accompagner le déploiement des actions de soutien à la parentalité par des coordinateurs de territoire a été partiellement investie :**

- Une mission de développement d'actions de soutien à la parentalité a été inscrite dans le cahier des charges des coordinateurs de CEJ lors des renouvellements et des moyens financiers mobilisés dans le cadre de la fonction de pilotage des CEJ : en 2017, 8 coordinateurs de territoire étaient ainsi identifiés sur ces missions
- Un travail de mise en réseau de ces acteurs qui reste toutefois à développer, tout en tenant compte du positionnement de ces coordinateurs, plus positionnés sur le champ politique et administratif que sur le soutien technique aux projets.

**L'action 16, relative à la sensibilisation et promotion des actions parentalité auprès des élus n'a pas été mise en œuvre**

- Les outils et formations envisagés dans le cadre du schéma n'ont pas été formalisés. Des difficultés ont notamment été remontées pour identifier l'approche la plus pertinente pour travailler avec les élus, les relais les plus efficaces à mobiliser.
- Ce travail est mené dans le cadre des missions d'accompagnement des collectivités par les partenaires. Le déploiement des Conventions Territoriales Globales constitue une occasion d'approfondir le sujet avec les édiles locaux.

Un fort développement des Lieux d'accueil enfants parents (LAEP) sur la période du Schéma (action 17) et une démarche de mise en réseau de ces structures amorcée sur le département

Au lancement du Schéma, l'Aveyron n'était couvert que par un LAEP - la Cazelle - à Millau : **sur la durée du Schéma, 4 LAEP ont été créés sur le département, dont un itinérant**, soit une couverture d'un LAEP pour 3091 enfants de moins de 6 ans (l'objectif fixé par la COG Cnaf 2013-2017 était d'atteindre la couverture d'un LAEP pour 3500 enfants de moins de 6 ans).

- ❑ « **La Cazelle** » à Millau (déjà existant en 2016), géré par une association avec du personnel mis à disposition par le CMPP, le CMS, l'hôpital et la MJC. Ouverture une demi-journée par semaine.

### Chiffres clés 2019 :

- **367 familles accueillies**
- **464 enfants**
- **2093 heures d'ouverture**

- ❑ « **La Passerelle** » à Villefranche de Rouergue (2016), géré par l'association

« La Passerelle », dans des locaux mis à disposition par la commune. Ouverture 4 demi-journées par semaine.

- ❑ « **La Bulle d'air** » à Onet le Château (2017). Géré par la commune. Ouverture 2,5 jours par semaine.

- ❑ « **Ti Joué & Gran Blabla** » (2018). Géré par Familles Rurales Fédération Aveyron : 2 jours à Rodez et en itinérance à Marcillac, Séverac et Réquista.

- ❑ **La Cour verte à Rodez (St Eloi)** géré par la Caf (2019) : Ouvert 2 demi-journées par semaine

**Une plaquette (présentée lors de la journée du réseau) et un réseau départemental des LAEP ont été créés sur la période.**

**Des actions en direction des adolescents (et parents d'adolescents) à renforcer dans le cadre du renouvellement du Schéma (actions 18 et 19)**

Le soutien aux parents d'adolescents constituait un axe de travail prioritaire qui était fortement ressorti des diagnostics préalables à l'élaboration du SDSF 2016-2019. Les rencontres avec les acteurs locaux, comme l'enquête menée auprès des parents en 2021 (1966 répondants) ont confirmé la faiblesse des ressources dont disposent localement les parents et proches préoccupés par l'éducation de leurs enfants adolescents et le besoin d'accompagnement et de partage d'expériences des acteurs locaux qui accueillent et accompagnent ces publics. **Le soutien aux parents d'adolescents et pré-adolescents reste le sujet le plus cité parmi les sujets sur lesquels les parents souhaiteraient se voir proposer des actions** (46% des répondants à l'enquête parentalité menée pour la préparation du Schéma), y compris parmi les parents d'enfants de 7 à 12 ans. 69% des parents d'enfants de 10 à 20 ans souhaiteraient se voir proposer des actions spécifiques pour faciliter la relation avec leur adolescent, disposer d'un espace de dialogue avec l'aide d'un professionnel, ou participer à des rencontres thématiques dédiées.

**Le projet visant à créer une Maison des Adolescents a fait l'objet d'une étude approfondie et a pu aboutir au cours de l'année 2021**

- Un premier projet, visant à s'appuyer sur un GIP n'a pas abouti. Un travail a cependant été relancé via une équipe projet composée de l'ARS, de professionnels de santé des hôpitaux, de l'association Village 12 (qui porte le Point Accueil Ecoute Jeunes), d'une pédopsychiatre de Rodez, de France Addictions, et de l'UNAFAM notamment.
- Le projet a pu aboutir en 2021, avec le recrutement d'un coordinateur et une installation sur le territoire de Rodez, avec la volonté de développer des coopérations à terme sur différents territoires de l'Aveyron.

**Une orientation en direction de parents d'adolescents concrétisée par des actions, mais à renforcer avec la création de la Maison des Adolescents (MDA)**

- Ces actions devaient s'appuyer notamment sur la création de la MDA pour être développées sur les territoires.
- **17 actions ont été menées entre 2016 et 2019 en direction de ces publics (4 à 5 actions par an)**. Il s'agit d'actions spécifiquement "ados". D'autres ne sont pas identifiées en tant que telles mais concernent aussi ce public : par exemple des actions autour de la non-violence éducative, du harcèlement à l'école...

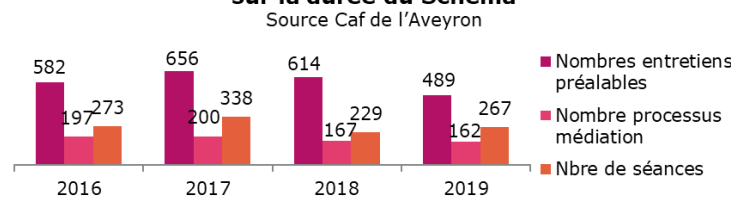
**Des actions qui n'ont pu que partiellement être menées pour conforter l'activité de la médiation familiale et des espaces rencontre**

**Une structure conventionnée pour les 2 services : France Victimes 12 ADAVEM.**

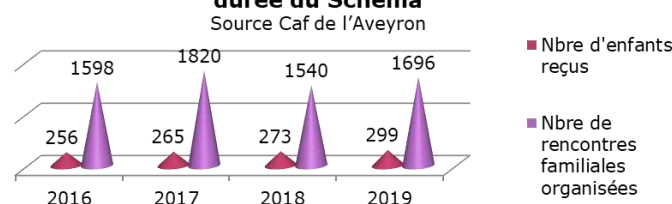
Basée à Rodez, elle assure des permanences à Villefranche, Millau, Saint-Affrique, Decazeville, Espalion, Saint-Geniez pour la médiation familiale et intervient sur 4 sites pour le service espaces rencontre (Rodez, Villefranche, Millau et Decazeville).

Une **convention – cadre** a été signée entre les partenaires du Comité des financeurs en 2017 et 2018 et **un groupe de travail avait été initié pour organiser une journée de promotion de ces dispositifs mais sans pouvoir concrétiser cette dynamique dans le cadre du premier Schéma.**

**Evolution de l'activité de la médiation familiale sur la durée du Schéma**



**Evolution de l'activité espace rencontre sur la durée du Schéma**



**Une augmentation sensible des projets de CLAS (action 21), mais qui peine à imprimer sur les territoires ruraux**

5 nouveaux porteurs de projets ont permis de diversifier le public accompagné, à Saint-Affrique, Saint-Christophe (rural), Villefranche-de-Rouergue, Decazeville et Onet-le-Château.

**Un développement relativement limité mais continu des porteurs de projets et du nombre d'enfants accompagnés de 2016 à 2019, mais qui peine toutefois à imprimer en zone rurale** (le CLAS créé en 2018 à Agen d'Aveyron n'a tenu qu'une année par exemple), où les besoins sont moins identifiés et contrariés parfois par les contraintes inhérentes au territoire (ramassage scolaire,...), en dépit de l'incitation déployée par les partenaires du Schéma (majoration des financements) et des actions de formations proposées aux gestionnaires.



**4 types de formations ont été proposées en 2019** (11 journées de formation) :

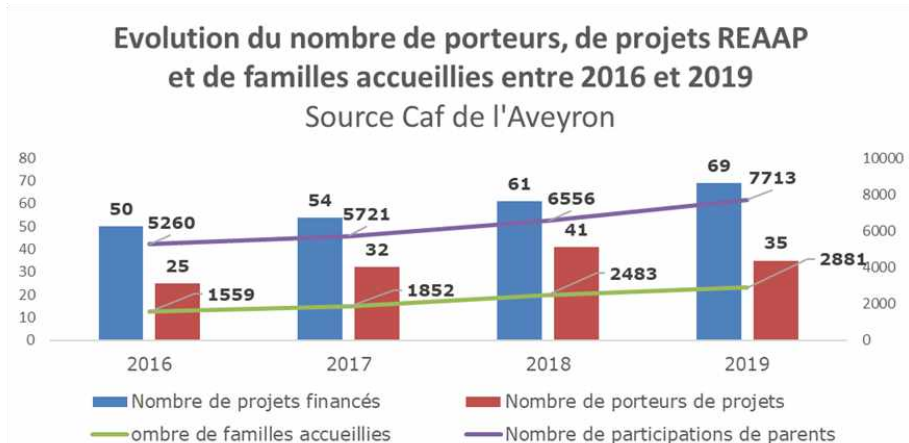
- Communiquer avec les familles
- L'aide aux devoirs comment faire ? Quels outils ?
- L'accompagnement à la scolarité un dispositif éducatif
- Le nouveau projet CLAS : une action globale

**Un Schéma qui a permis de favoriser les initiatives et projets des acteurs petite enfance dans le domaine du soutien à la parentalité (action 22)**

- **Création en 2017 d'un fonds dédié permettant aux structures petite enfance de mettre en œuvre des actions parentalité ponctuelles** : un groupe de travail de 15 personnes (institutions, structures petite enfance) a contribué à définir les critères d'éligibilité.
- **33 projets ont été financés depuis 2017 via ce fonds ou le REAAP et 34 structures petite enfance sont adhérentes au Réseau Parentalité Aveyron en 2019.**



**Zoom.** Une augmentation continue de la couverture des projets soutenus dans le cadre du REAAP du fait notamment de la dynamique engagée dans le cadre du Réseau Parents Aveyron



## Axe 5 : Améliorer l'information et la lisibilité de l'offre pour les familles

### Un axe investi tout au long de la mise en œuvre du Schéma (actions 23 à 26)

#### De nombreux outils de communication (action 23) développés à destination des familles (site Internet, kit parentalité, affiches, flyers,...)

- Le kit parentalité a été finalisé fin 2019 pour la journée à thème.
- 350 affiches et 10 000 flyers ont été déployés en 2018, 12 000 emails envoyés aux allocataires Caf pour les informer de la création du site du réseau en 2019.

#### Un partenariat mis en place avec l'éducation nationale et les écoles privées pour développer des actions parentalité en lien avec l'école (action 24)

- Transmission via l'Éducation nationale à chaque école du département d'une affiche du réseau.
- Éligibilité au REAAP et transmission de l'Appel à projets aux établissements scolaires : **5 dossiers REAAP (pouvant comporter plusieurs actions) ont été transmis par des établissements scolaires depuis 2017 (dont 3 en 2019)**
- En revanche, **aucune formation** auprès du personnel scolaire n'a été mise en œuvre.

**Un champ peu investi : le développement de passerelles entre accompagnements individuels et collectif (action 25).** La Caf et l'animatrice départementale du Réseau Parents Aveyron ont néanmoins organisé des réunions collectives pour des associations caritatives pour leur présenter les différentes actions de la Caf, les actions parentalité et le site du Réseau Parents Aveyron. Une présentation du site, du Réseau et des outils a également été réalisée auprès des Ram, PMI, travailleurs sociaux, ...

### Une information sur les actions et services existants aux moments clés de la vie familiale (action 26)

Entre 855 et 1200 familles ont fait l'objet chaque année d'une **offre de services des travailleurs sociaux** de la Caf sur les questions de parentalité.

**Des actions d'informations autour de la naissance et de la petite enfance** ont également été proposées par les travailleurs sociaux de la Caf en partenariat avec le Conseil Départemental, la CPAM, la MSA, les hôpitaux ... sur différents territoires de l'Aveyron :

- « A petits pas vers la naissance » : temps collectifs d'informations proposés sur le Villefranchois aux parents et futurs parents
- Forum autour de la naissance sur le territoire de Decazeville Communauté
- L'arrivée d'un enfant : réunions collectives proposées à Millau
- Questions autour de la naissance : informations proposées dans le hall de l'Hôpital de Rodez

Nombre de familles ayant fait l'objet d'une offre de services des travailleurs sociaux de la Caf sur les questions de parentalité entre 2016 et 2019

Source Caf de l'Aveyron



**Enfin, des réunions ont été organisées avec les partenaires afin de les informer et de les associer à la mise en place de séances d'informations collectives « Parents après la séparation »** (Partenaires associés : Triade, CIDFF, ADAVEM).

### **Zoom. Quelques enseignements des enquêtes menées dans le cadre de cette démarche**

---

- **Dans l'enquête menée sur les attentes et les besoins des parents en matière de parentalité, moins d'un parent sur deux (42%) avaient déjà entendu parler de lieux ou d'actions permettant aux parents de discuter avec d'autres parents ou des professionnels de leurs expériences, de leurs difficultés ou de questions éducatives**
  - ❑ Parmi ceux qui n'y avaient jamais participé ou qui ne connaissaient pas 36% ne savaient pas où étaient proposées ces actions (contre 29% en 2015) et 26% pensaient qu'elles ne leur étaient pas destinées (23% en 2015).
  - ❑ Les établissements scolaires sont les lieux qui seraient les plus incitatifs pour participer à une action de soutien à la parentalité.
- **Dans l'enquête sur l'accueil du jeune enfant, 19% des répondants jugeaient « assez » ou « très difficile » d'obtenir une information sur les différentes solutions d'accueil qui pouvaient leur être proposées (contre près d'1 famille sur 4 en 2016) et 39% « assez » ou « très difficile » d'obtenir une information sur les différentes aides mobilisables.**
- **L'enquête menée auprès des parents d'enfants de 6 à 16 ans montre par ailleurs que plus du tiers des parents ne savent pas si des ressources existent sur leur territoire pour répondre aux besoins de leurs enfants en matière de santé, de scolarité et d'orientation, de participation citoyenne et l'accès au numérique.**

# Les orientations et le plan d'actions du Schéma

Au vu des enseignements de l'évaluation du précédent Schéma, des investigations réalisées auprès des familles et des acteurs, et des priorités des partenaires impliqués dans la démarche, la Commission départementale des services aux familles, réunie le 5 mai 2021, a souhaité retenir **6 orientations stratégiques** à poursuivre dans le cadre de ce second Schéma départemental des services aux familles :

## Les 6 orientations stratégiques du schéma départemental

- **Orientation 1 : Garantir la cohérence et la qualité de l'offre de services avec les besoins des territoires, des familles et des jeunes**
- **Orientation 2 : Consolider l'accompagnement des familles et faciliter leurs parcours de vie**
- **Orientation 3 : Favoriser la mise en place d'une animation départementale par le biais de la constitution d'un réseau des acteurs jeunesse**
- **Orientation 4 : Accompagner le développement de l'autonomie des enfants, adolescents et des jeunes : éduquer, orienter, insérer**
- **Orientation 5 : Poursuivre le déploiement du schéma Directeur de l'animation de la vie sociale**
- **Orientation 6 : Poursuivre le développement et l'animation des réseaux d'acteurs qui œuvrent en direction des familles et des jeunes du département**

La déclinaison opérationnelle de ces orientations a été travaillée dans le cadre de 6 groupes de travail thématiques, visant à formuler des propositions d'actions à intégrer dans le cadre du Schéma départemental des services aux familles. **25 actions ont été travaillées par les partenaires**

### ► **Orientation 1 : Garantir la cohérence et la qualité de l'offre de services avec les besoins des territoires, des familles et des jeunes**

- Action 1 : Créer un observatoire de l'offre d'accueil de la petite enfance en Aveyron
- Action 2 : Suivre l'évolution de l'offre de service départementale
- Action 3 : Soutenir l'accueil et le parcours des enfants en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques
- Action 4 : Développer l'accueil des assistant(e)s maternel(le)s et maintenir sa qualité
- Action 5 : Mieux appréhender la diversité des solutions d'accueil individuel
- Action 6 : Accompagner l'évolution des RAM en Relais Petite Enfance (RPE) et favoriser une meilleure connaissance de leurs missions
- Action 7 : Améliorer l'orientation et l'information des familles, des jeunes et des acteurs sur les territoires

► **Orientation 2 : Consolider l'accompagnement des familles et faciliter leurs parcours de vie**

- Action 8 : Accompagner les parents dans les premières années de la vie de leur enfant
- Action 9 : Accompagner les parents d'enfants de 4 à 10 ans
- Action 10 : Soutenir les parents et proches des adolescents
- Action 11 : Améliorer l'accompagnement des familles ayant des enfants avec des besoins spécifiques ou en situation de handicap
- Action 12 : Accompagner les parents (ainsi que la relation parents-enfants) dans des situations de rupture ou de conflit familial
- Action 13 : Accompagner les parents dans leur relation à l'école
- Action 14 : Renforcer le soutien aux familles en situations de « vulnérabilité »
- Action 15 : Développer des actions de répit parental et de répit en famille
- Action 16 : Poursuivre et renforcer les dynamiques à l'œuvre dans l'animation du Réseau Parents Aveyron et des collectifs locaux de soutien à la parentalité

► **Orientation 3 : Favoriser la mise en place d'une animation départementale par le biais de la constitution d'un réseau des acteurs jeunesse**

- Action 17 : Mise en œuvre d'une mission d'animation d'un réseau départemental jeunesse
- Action 18 : Un réseau enfance jeunesse avec un socle fédérateur

► **Orientation 4 : Accompagner le développement de l'autonomie des enfants, adolescents et des jeunes : éduquer, orienter, insérer**

- Action 19 : Accompagner, soutenir et valoriser les projets/initiatives portés par les jeunes
- Action 20 : Renforcer la présence éducative numérique et renouveler les modalités de contact avec les jeunes
- Action 21 : Assurer la cohérence éducative entre les projets développés dans le cadre des CTG par le développement ou la consolidation de Projets éducatifs territoriaux de qualité
- Action 22 : Développer une proposition d'accueil et d'accompagnement des 10-13 ans en adéquation avec leurs besoins
- Action 23 : Soutenir les dynamiques des acteurs à vocation départementale (Maison des Adolescents, PAEJ, Addictions France,...) qui œuvrent en faveur de la prévention santé jeunesse en Aveyron

► **Orientation 5 : Poursuivre le déploiement du Schéma Directeur de l'animation de la vie sociale**

- Action 24 : Valoriser l'action des équipements d'animation de la vie sociale en direction des élus locaux
- Action 25 : Créer un outil de communication pour donner à voir et promouvoir le cadre de référence et les actions des équipements d'animation de la vie sociale

► **Orientation 6 : Poursuivre le développement et l'animation des réseaux d'acteurs qui œuvrent en direction des familles et des jeunes du département**

- *Un axe transversal travaillé dans le cadre de l'ensemble des actions*



## Orientation 1 : Garantir la cohérence et la qualité de l'offre de services avec les besoins des territoires, des familles et des jeunes

### Action 1 : Créer un observatoire de l'offre d'accueil de la petite enfance en Aveyron

#### Contexte, Problématique

Le premier Schéma départemental des services aux familles avait conduit les partenaires de la démarche à définir des indicateurs (sur la base des indicateurs nationaux) pour cibler des territoires prioritaires à soutenir dans le développement de leurs politiques en direction de la petite enfance. Il s'agissait notamment d'enrichir les indicateurs nationaux pour mieux tenir compte des spécificités et de la configuration du département.

Les partenaires du SDSF n'ont pas réussi dans le précédent schéma à faire vivre ces indicateurs. Le défaut d'un outillage adapté et d'une méthodologie partagée de recueil et d'analyse des données a été pointé dans le cadre de l'évaluation comme un frein à lever pour disposer d'une véritable aide à la décision en la matière.

Pour aller plus loin, les partenaires souhaitent donc **créer un observatoire départemental de la petite enfance**, qui permettrait de recueillir et traiter des données sur ce champ de la petite enfance dans un premier temps, **puis – si l'évaluation de cette première étape est concluante - sur les autres thématiques du Schéma.**

Cet observatoire produira **des données sur l'évolution de l'offre et de la demande** (dans toute sa diversité), **à l'échelle départementale, mais aussi au niveau territorial**, pour alimenter notamment la mise en œuvre des Conventions territoriales globales et permettre aux acteurs locaux d'anticiper les réponses à apporter en matière de services et d'équipements.

**La mise en œuvre de cet observatoire va bien au-delà de la création d'un outil : il s'agit avant tout d'une démarche** qui doit permettre de faciliter le partage des données entre les partenaires, créer un partenariat régulier et pérenne autour de ces questions, partager les analyses et outiller la réflexion des décideurs pour la prise de décisions.

Cet observatoire aura vocation dans un premier temps à favoriser le partage de l'analyse, mais devra faciliter également à terme la mise en œuvre d'actions communes.

#### Objectifs Opérationnels

- Permettre une lecture fine, un état des lieux, une objectivation de l'offre et de la demande, de leur évolution, à l'échelle départementale et locale (production d'indicateurs, d'analyses,...) en matière de petite enfance
- Favoriser une appropriation de l'outil par l'ensemble des acteurs concernés par les sujets relatifs à la petite enfance : acteurs départementaux, mais également locaux (CTG,...)
- Construire une gouvernance adaptée, pour permettre le partage d'informations, de données, l'analyse partagée, et la production de réflexions communes
- Alimenter la réflexion des partenaires du SDSF sur le suivi des actions, des orientations, leur évaluation au fil de l'eau et à la fin du schéma
- Améliorer l'information / la communication auprès des acteurs locaux et départementaux sur les enjeux du / des territoire(s) en matière de petite enfance, les réalisations et avancées du Schéma
- Envisager d'élargir la mobilisation de l'observatoire aux autres thématiques du Schéma, à l'issue de la période contractuelle

<b>Public cible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partenaires détenteurs de données / d'informations, en capacité d'alimenter l'observatoire petite enfance</li> <li>• Partenaires du SDSF, Chargés de coopération et référents thématiques des CTG</li> <li>• Porteurs de projets d'offres d'accueil petite enfance</li> <li>• Acteurs départementaux et locaux (organismes/institutions, collectivités, associations, acteurs privés) concernés par les enjeux d'accueil et d'accompagnement des enfants et des familles en matière de petite enfance</li> </ul>
<b>Contenu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'un <b>groupe de travail dédié à la définition des contours et du contenu de cet observatoire</b>, de ses objectifs et de ses modalités de réalisation (pilotage, animation,...) : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <u>Composition</u> : Caf, Département, MSA, Education Nationale, représentants de collectivités (ADM12, Chargés de coopération CTG...), UDAF, représentants des différents modes d'accueils (publics et privés, collectifs et individuels), Relais petite enfance,...</li> <li>○ <u>Objectifs</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Définir un cahier des charges : préciser la demande, les attendus, le rôle de chacun des partenaires/opérateur(s), les informations/données attendues,...</li> <li>▪ Identifier les leviers techniques et financiers mobilisables</li> <li>▪ Choisir les modalités opérationnelles appropriées aux besoins : données nécessaires, modalités de collecte / communication / partage des informations/données entre les partenaires, productions attendues et modalités d'utilisation possibles pour les partenaires, actualisations,...</li> <li>▪ Suivre la réalisation de l'outil</li> <li>▪ Proposer une organisation adaptée pour le suivi et l'animation de cette démarche, la piloter, la faire vivre, en lien avec la gouvernance du SDSF et les dynamiques engagées dans le cadre des CTG</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>
<b>Moyens matériels, humains et financiers</b>	Mobilisation des moyens financiers, humains et logistiques des partenaires du Schéma. Moyens humains : Prestataire extérieur retenu sur la base du cahier des charges Moyens techniques Caf : IMAJE -FILOUE (outil national Cnaf : observatoire de la petite enfance)
<b>Pilotage</b>	Pilote : Caf Co-pilote : Département
<b>Echéancier</b>	2022 : Configuration de l'observatoire 2023 : Lancement
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectivité de la création de l'observatoire</li> <li>• Nombre de rencontres du groupe projet autour de la création et du suivi de l'observatoire</li> <li>• Degré de satisfaction des partenaires départementaux et locaux sur la pertinence et la qualité des productions de l'observatoire, la clarté des informations communiquées, l'ergonomie de l'outil,... (questionnaire de satisfaction aux partenaires du SDSF et partenaires des CTG)</li> </ul>

## Action 2 : Suivre l'évolution de l'offre de service départementale

<p><b>Contexte, Problématique</b></p>	<p>Les différents diagnostics réalisés pour l'élaboration du premier comme du présent Schéma départemental des services aux familles montrent la <b>grande hétérogénéité des ressources mobilisables par les familles et/ou les jeunes</b> suivant les territoires de l'Aveyron.</p> <p>Chaque bassin de vie ayant ses spécificités et besoins qui lui sont propres, il ne s'agit pas pour les partenaires du Schéma de tendre vers une généralisation ou un « lissage » de l'offre de services proposée aux familles et aux jeunes, mais bien de <b>renforcer l'équité des territoires</b>, en appui sur leurs forces vives, et en suscitant une approche globale des besoins des familles, des enfants et des jeunes.</p> <p><b>Les Projets Educatifs de Territoire (PEDT) comme le développement des Conventions Territoriales Globales sont des opportunités</b> pour élargir la réflexion sur la diversité des besoins, mobiliser de nouveaux partenaires et leviers d'action pour améliorer la couverture de ces besoins et la qualité des réponses apportées.</p> <p>Pour ce faire, les partenaires du Schéma souhaitent <b>bénéficier d'une grille de lecture homogène leur permettant d'avoir une vision synthétique et qualifiée de la couverture des territoires</b> par une offre de services « minimale » ou « socle », un « panier de services » qui peut être déployé sur les différentes thématiques couvertes par le Schéma (à l'image des critères définis par la Cnaf sur le soutien à la parentalité, visant à ce que 60% des EPCI soient couvertes par un « panier de services » de soutien à la parentalité - LAEP, accompagnement CLAS, action de soutien à la parentalité).</p> <p>En complément des données fournies par l'Observatoire de la petite enfance (cf. action 1 du plan d'actions du SDSF), cette grille de lecture <b>permettra aux partenaires d'affiner les priorités à investir sur les territoires, mais aussi de développer la communication auprès des acteurs locaux</b> (les élus en premier lieu) sur les différentes ressources qui pourraient être développées sur leurs territoires et la plus-value qu'elles peuvent apporter pour améliorer les réponses apportées aux familles et/ou aux enfants et aux jeunes de leur territoire.</p>
<p><b>Objectifs opérationnels</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Constituer des indicateurs de couverture des territoires (EPCI) sur chacune des offres socles thématiques (en lien avec l'action 1 relative à la création d'un observatoire départemental de la petite enfance)</li> <li>• Partager l'analyse de la couverture des territoires, pour identifier les déséquilibres potentiels, les besoins et les réponses pertinentes et cohérentes à apporter</li> <li>• Sensibiliser et informer les élus et acteurs locaux sur le champ des possibles lorsqu'un besoin est repéré</li> <li>• Accompagner les acteurs locaux sur la création et la mise en œuvre de ces services</li> </ul>
<p><b>Public cible</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elus locaux</li> <li>• Porteurs de projets</li> <li>• Acteurs en charge de services / actions dédiés aux familles et aux jeunes</li> <li>• Partenaires du SDSF et des CTG</li> </ul>
<p><b>Contenu</b></p>	<p>Mettre en place <b>un groupe de travail</b> en charge de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser une <b>cartographie de l'offre de service</b> (Prestataire désigné dans le cadre de l'observatoire)</li> <li>• Constituer une <b>grille de lecture</b> (indicateurs) permettant d'analyser la couverture des territoires par plusieurs « offres socles » (voir ci-dessous).</li> <li>• Analyser la couverture des territoires par ces offres et <b>partager ces enseignements</b> dans le cadre de la gouvernance du Schéma et des CTG</li> <li>• Identifier ou adapter des <b>outils d'information</b> permettant de faire connaître les dispositifs / actions qui constituent les offres socles aux acteurs locaux (élus,...) <u>en lien avec le groupe projet communication/information/outillage</u>.</li> </ul>

	<p><b>Plusieurs « offres socles »</b> ont été définies dans le cadre de ce Schéma dans <b>une approche de développement social des territoires</b> (échelle EPCI) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Sur le champ de la petite enfance</b> : présence sur le territoire d'une diversité et d'un équilibre des modes d'accueil / de garde (cf. taux de couverture), d'un Ram / relais petite enfance, d'une permanence PMI (a minima) et d'actions passerelles (petite enfance – enfance).</li> <li>• <b>Sur le champ de l'enfance</b> : taux de couverture des Accueils Collectifs de Mineurs ouverts à minima le mercredi et durant les vacances scolaires.</li> <li>• <b>Adolescents et jeunes</b> : présence sur le territoire d'un accueil dédié aux adolescents/jeunes (ACM, accueil jeunes, MJC, professionnel dédié...), d'un accompagnement de projets/initiatives de jeunes, d'un Promeneur du net, de ressources en matière d'orientation et d'insertion professionnelle.</li> <li>• <b>Parentalité</b> : présence sur le territoire d'au moins une action REAAP, d'un LAEP, d'une action CLAS, d'au moins une permanence de médiation familiale – espace rencontre, d'un forum naissance.</li> <li>• <b>Animation de la vie sociale</b> : présence sur le territoire d'une structure AVS.</li> <li>• <b>Handicap</b> : désignation d'un référent handicap/inclusion.</li> </ul>
<p><b>Moyens matériels, humains et financiers</b></p>	<p>Mobilisation des moyens financiers, humains et logistiques des partenaires du Schéma.</p>
<p><b>Pilotage</b></p>	<p>Pilote : Caf Co-pilote : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP) - Département (PMI)</p>
<p><b>Echéancier</b></p>	<p>2022 : élaboration de la cartographie 2023 : constitution de la grille de lecture <u>Chaque année</u> : réunion du groupe de travail pour partager les enseignements et identifier les actions à mener</p>
<p><b>Indicateurs d'évaluation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectivité de la constitution de la grille de lecture partagée</li> <li>• Nombre de réunions du groupe de travail</li> <li>• Effectivité de la production d'outils d'information à destination des partenaires du Schéma et des acteurs locaux</li> </ul>

### Action 3 : Soutenir l'accueil et le parcours des enfants en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques

<p><b>Contexte, Problématique</b></p>	<p><b>Le Plan Action Handicap a confirmé sa montée en puissance sur la durée du premier Schéma</b> départemental des services aux familles de l'Aveyron. Le nombre d'enfants en situation de handicap, de structures d'accueil et d'initiatives locales accompagnés par le PAH a fortement augmenté entre 2016 et 2020.</p> <p>Ce renouvellement du Schéma doit permettre de <b>consolider cette dynamique</b>, en renforçant la structuration du dispositif et en élargissant les partenariats autour de son action. <b>Renforcer la gouvernance du PAH</b> en impliquant les collectivités, mais aussi les familles d'enfants en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques, constitue une priorité à investir dans le cadre de cette nouvelle étape de développement. Cette gouvernance devra s'appuyer sur <b>une animation permettant de mettre en place des groupes de travail ad hoc</b> pour travailler sur des sujets spécifiques, avec les structures du champ médico-social notamment, et l'ensemble des acteurs de terrain concernés par ces sujets.</p> <p>Le développement du dispositif a été rendu possible via la mobilisation de financements de la Caf et de l'Etat (via des crédits Fonjep), qui ont permis de créer un troisième poste et de consolider l'action du PAH. Ce poste est cofinancé Caf-Etat sur 3 ans (avec possibilité de renouvellement). Cependant, aujourd'hui, <b>le dispositif est à un tournant</b> : comment aller plus loin auprès de certains professionnels (exemple : assistantes maternelles, assistants familiaux) ? Les financements Caf limitent l'action du PAH aux orientations et cadres d'intervention de la Caf : comment élargir la mobilisation des partenaires pour ne pas limiter l'intervention du PAH ? (exemple : sur le champ du sport ou du périscolaire non déclaré).</p> <p>Le Schéma devra par ailleurs permettre de <b>consolider l'accompagnement de la politique handicap des collectivités locales</b> : dans le cadre des démarches CTG, deux collectivités ont souhaité dédier des moyens humains sur la coordination des actions menées sur ce champ (Millau et Onet-le-Château). Le développement de ces fonctions devra être accompagné, et articulé avec l'intervention du PAH.</p> <p>Les collectivités locales seront également au cœur des réflexions qui devront être menées pour <b>mieux accompagner les différents temps de l'enfant, le parcours global de l'enfant</b>, et ses parents, aux « âges charnières » comme lors de l'entrée à l'école, ou sur des temps spécifiques, comme la pause méridienne à l'école. Un protocole souple sera élaboré pour <b>définir le processus d'accueil et d'accompagnement à mettre en œuvre dans le cadre des différents temps de vie de l'enfant</b>, de manière à éviter les ruptures et la fragilisation du parcours de ces enfants.</p>
<p><b>Objectifs opérationnels</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre le développement du Plan Action Handicap de l'Aveyron</li> <li>• Soutenir le parcours de l'enfant en situation de handicap dans les différentes étapes de sa vie</li> <li>• Accompagner les collectivités dans la mise en place d'une politique handicap locale (et d'une référence Handicap/Inclusion)</li> </ul>
<p><b>Public cible</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collectivités territoriales et locales</li> <li>• Parents d'enfants en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques</li> <li>• Associations de familles</li> <li>• Assistants Maternels</li> <li>• Partenaires du SDSF (Département, Caf, Education nationale, Msa, association des Maires,...)</li> </ul>
<p><b>Contenu</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Poursuite du développement du Plan Action Handicap de l'Aveyron :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Renforcement de la <u>structuration de la gouvernance</u> :</li> </ul> </li> </ul>

- Elargissement de la composition du comité de pilotage : représentation des collectivités et des familles, d'acteurs clefs sur le champ du handicap (PEP12, Optéo, CPAM...)
  - Mise en place de groupes de travail « souples » pour travailler des sujets spécifiques, des questions de fond difficiles à travailler uniquement en comité de pilotage (formation et accompagnement des assistantes maternelles, formation des personnels qui interviennent sur le périscolaire et l'extrascolaire, réflexion autour de l'arrêt des présences renforcées,...)
- Maintien et si possible développement des moyens permettant d'agir auprès de professionnels qui accueillent des enfants en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques.
- Appui sur les ressources / compétences existantes sur le département pour co-construire des actions adaptées aux besoins du territoire (Conseil Départemental, Fondation Optéo,...) : actions en direction des assistantes maternelles, travail avec les collectivités sur la prise en charge de l'enfant sur l'ensemble de ses temps de vie (via la présence de représentants des collectivités sur les réunions préalables à l'entrée à l'école par exemple),...
- **Soutien du parcours de l'enfant dans les différentes étapes de sa vie (petite enfance, scolarité, loisirs, santé...) :**
  - Mise en place d'un groupe de travail pour **définir un protocole souple permettant de poser clairement le processus d'accueil et d'accompagnement dans le cadre des différents temps de vie** de l'enfant (éviter les ruptures) : quelles sont les différentes étapes, qui fait quoi, à quel moment, quels sont les points de vigilances, manques et problématiques identifiés actuellement ? Quels sont les documents dont a besoin la MDPH (formulaire de demande,...) ? Quel accompagnement des familles dans le cadre de ces démarches ?
- **Accompagnement des collectivités dans la mise en place d'une politique handicap locale (et d'une référence Handicap/Inclusion)**
  - Mise en place d'un travail avec l'Adm12 pour :
    - renforcer la sensibilisation / formation des élus dans le cadre du programme de formation annuel de l'Association des Maires (organisation de formations sur différents territoires de l'Aveyron) : construction d'une offre de formation dédiée, impliquant des représentants de familles pour partager leur vécu, les besoins et attentes.
    - échanger sur la responsabilité et les moyens de chacun sur les différents temps de vie de l'enfant et clarifier les zones « grises » sur ces questions en priorité les temps périscolaires.
  - Organisation d'actions sur les territoires, réunissant sur un même bassin (EPCI ou plus large) les acteurs éducatifs et élus locaux pour parler d'inclusion, par le biais de la mise en œuvre des Conventions territoriales globales (CTG) et des Projets éducatifs territoriaux (PEdT) notamment.
  - Mise en place d'un groupe de travail permettant de poser les bases d'un référentiel des fonctions de référent handicap : un référentiel aujourd'hui travaillé dans le cadre des CTG de Millau et d'Onet-le-Château, qui devra poser les bases de l'articulation avec le Plan Action Handicap (éviter les doublons), un cadre commun, qui s'inspire aussi des expériences de terrain et soit suffisamment souple pour s'adapter aux configurations locales.

<b>Moyens matériels, humains et financiers</b>	Mobilisation des moyens financiers, humains et logistiques des partenaires du Schéma.
<b>Pilotage</b>	Pilote : Caf Co-pilotes : Département et Agence Régionale de Santé (ARS)
<b>Echéancier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>2022</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Redéfinition de la gouvernance du PAH</li> <li>○ Travail avec l'association des Maires et l'ensemble des partenaires du Schéma sur l'accompagnement des collectivités dans la définition d'une politique handicap locale <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Référentiel de la fonction de référent handicap</li> <li>▪ Définition du programme de formations / sensibilisations en direction des élus</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>• <u>2023</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Premières actions en direction des collectivités</li> <li>○ Définition d'un protocole souple permettant de poser clairement le processus d'accueil et d'accompagnement dans le cadre des différents temps de vie de l'enfant (éviter les ruptures)</li> </ul> </li> <li>• <u>Sur la durée du Schéma</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Groupes de travail du PAH 12 en fonction des besoins</li> </ul> </li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution de la composition de la gouvernance du PAH</li> <li>• Nombre de groupe de travail mis en place et analyse qualitative de leur production</li> <li>• Evolution des moyens dévolus au PAH</li> <li>• Evolution du nombre d'enfants accompagnés (accueillis en EAJE, ALSH, périscolaire, ou par une assistante maternelle)</li> <li>• Evolution du nombre de structures d'accueil accompagnées</li> <li>• Evolution du nombre de projets locaux soutenus</li> <li>• Analyse qualitative des projets partenariaux développés par le PAH</li> <li>• Nombre de collectivités investies dans la mise en place d'une politique handicap locale</li> <li>• Effectivité de la production du protocole d'accueil et d'accompagnement des différents temps de la vie de l'enfant</li> </ul>

## Action 4 : Développer l'accueil des assistant(e)s maternel(le)s et maintenir sa qualité

### Contexte, Problématique

Le soutien et la pérennisation de l'accueil individuel sur le département constituait déjà un enjeu clef du premier Schéma départemental des services aux familles de l'Aveyron. Cependant, **en dépit des efforts déployés, le nombre d'assistantes maternelles et la couverture des besoins des familles par cette offre d'accueil ont continué de diminuer** en Aveyron entre 2016 et 2019 : le nombre d'assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s sur le département est passé de 1478 en 2016 à 1273 en 2019 (-14%) et le nombre d'agrément délivrés chaque année de 44 à 2016 à 32 en 2019. Entre 2016 et 2018, le nombre d'assistant(e)s maternel(le)s actives au moins un mois dans l'année est passé de 1193 à 1099 soit une baisse de 7,9%. En 2018, 15,4% des AM agréé(e)s n'ont eu aucune activité.

L'analyse de la pyramide des âges de ces professionnel(le)s montre par ailleurs que les **perspectives de départ à la retraite** peuvent être très importants à brève échéance sur de nombreux territoires et ne sont **pas compensées à ce jour par un renouvellement des agréments**. A titre d'exemple, sur Rodez, en 2019 le Ram relevait que 66% des assistantes maternelles avaient 50 ans et plus : d'ici 2024, une quinzaine d'assistantes maternelles auront atteint l'âge de 62 ans, ce qui – sans renouvellement – diminuera d'un tiers le nombre d'assistantes maternelles sur la ville. En moyenne 9 assistantes maternelles ont cessé leur activité chaque année sur Rodez, pour un nouvel agrément.

Au-delà des perspectives de départ à la retraite, l'enquête menée auprès des assistantes maternelles du département montre que si la grande majorité des assistantes maternelles souhaitent poursuivre leur activité (74%), **7% souhaiteraient également la poursuivre dans le cadre d'une Maison d'Assistants Maternels (MAM), et 7% souhaiteraient évoluer vers d'autres métiers de la petite enfance ou changer d'activité**. Le manque de reconnaissance, la faible rémunération ou le sentiment d'isolement sont le plus souvent évoqués pour justifier leurs questionnements sur le maintien de leur activité, mais aussi les contraintes administratives croissantes, la gestion de la relation avec les parents, le développement des « petits contrats » ou les horaires qui impactent la qualité de leur vie personnelle.

Les Relais petite enfance témoignent d'un **intérêt croissant des assistantes maternelles pour un développement de leur activité hors de leur domicile** (sensé réduire les problématiques d'isolement, ou favoriser la séparation vie professionnelle/vie familiale,...), par exemple dans le cadre de Maisons d'Assistants Maternels (MAM). Cependant, elles n'en mesurent pas toujours toutes les incidences. **Ces projets sont souvent fragiles et doivent être accompagnés** en amont comme en aval de leur mise en œuvre.

**Agir sur le renouvellement de l'offre constitue par ailleurs un enjeu clef pour le département**. Le faible renouvellement constaté témoigne du regard dépréciatif souvent porté sur ce métier, mais **l'impact des différents freins à l'engagement dans ce métier reste à approfondir** : quel est l'impact par exemple du renforcement des normes et des critères d'agrément sur la motivation des candidat(e)s ? Les procédures d'agrément ont évolué au cours du précédent schéma et certain(e)s candidat(e)s échouent à l'obtenir. Une possibilité de « rattrapage », des formations complémentaires, ont été mises en place par le Département pour les personnes qui ont été recalées lors d'une première session : quel impact ces ajustements ont-ils eu pour favoriser l'accès à l'agrément ?

Les assistantes maternelles et Relais petite enfance interrogés dans le cadre de la phase de diagnostic ont par ailleurs insisté sur **l'importance de poursuivre et consolider l'accompagnement de ces professionnel(le)s en lien avec le renforcement des règles / critères d'agrément**, de manière à éviter les effets de découragement et les



	<p>incompréhensions qui peuvent se faire jour lorsque ces règles et critères ne sont pas bien compris, appréhendés ou accompagnés.</p> <p>Enfin, <b>l'accès à la formation continue reste encore difficile</b> pour de nombreuses assistantes maternelles : dans l'enquête menée pour préparer ce Schéma, 26% des 338 répondantes déclarent qu'elles n'ont jamais eu accès à la formation depuis qu'elles exercent ce métier.</p>
<p><b>Objectifs Opérationnels</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Susciter des vocations et valoriser le métier</li> <li>• Renforcer l'accompagnement des candidat(e)s à l'agrément</li> <li>• Favoriser l'accès à la formation continue des assistant(e)s maternel(le)s</li> <li>• Encourager l'appétence des assistant(e)s maternel(le)s à répondre à des besoins spécifiques des familles (handicap, horaires atypiques,...)</li> <li>• Poursuivre l'accompagnement des projets de MAM (Maisons d'assistants Maternels) et autres modalités d'accueil hors domicile</li> </ul>
<p><b>Public cible</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assistant(e)s maternel(le)s</li> <li>• Candidat(e)s à l'agrément</li> <li>• Familles</li> <li>• Relais assistants maternels / Relais petite enfance</li> <li>• Partenaires du SDSF (Département, Caf, Msa, Collectivités locales,...)</li> </ul>
<p><b>Contenu</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Poursuite d'actions visant à susciter les vocations et valoriser le métier d'assistant maternel :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <u>Actions de promotion du métier</u> : communication dédiée, valorisation des aides locales (appuis financiers, mise à disposition de locaux,...) et départementales (prime à l'installation,...)</li> <li>○ <u>Reconduite du temps fort départemental</u> dédié aux professionnels de l'accueil individuel et aux familles,</li> <li>○ Soutien de <u>forums territoriaux</u></li> </ul> </li> <li>• <b>Accompagnement des candidat(e)s à l'agrément :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Soutien à l'expérimentation de nouveaux modes d'accompagnement (tutorat, stages,...) et valorisation de ces expériences ;</li> <li>○ Evaluation de l'impact des formations complémentaires proposées aux candidats recalés dans un premier temps.</li> </ul> </li> <li>• Etude des incitations envisageables pour <b>favoriser la prise en compte des besoins spécifiques des familles</b> (handicap, horaires atypiques, besoins occasionnels dans le cadre d'un parcours d'insertion,...) : bonifications financières, formations (sur le champ du handicap par exemple),...</li> <li>• <b>Poursuite de l'accompagnement des projets de MAM</b> mené par le Conseil Départemental</li> <li>• <b>Définir des modalités d'accompagnement partagés des projets MAM</b> en lien avec les évolutions réglementaires liées à la loi ASAP et les modalités d'octroi des aides financières des partenaires (fonctionnement et investissements)</li> </ul>
<p><b>Moyens matériels, humains et financiers</b></p>	<p>Mobilisation des moyens financiers, humains et logistiques des partenaires du Schéma.</p>
<p><b>Pilotage</b></p>	<p>Pilote : Caf Co-pilote : Département</p>

<p><b>Echéancier</b></p>	<p><u>Dès 2022</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions de valorisation du métier d'assistante maternelle</li> <li>• Préparation de l'organisation du temps fort départemental</li> <li>• Accompagnement des candidat(e)s à l'agrément et évaluation des formations complémentaires proposées aux recalées des premières sessions</li> <li>• Etude des incitations envisageables pour favoriser la prise en compte des besoins spécifiques des familles</li> <li>• Poursuite de l'accompagnement des projets de MAM</li> <li>• Définir des modalités d'accompagnement partagés des projets MAM</li> </ul> <p><u>2023</u> : Organisation d'un deuxième temps fort départemental</p>
<p><b>Indicateurs d'évaluation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution du taux de couverture de la demande d'accueil petite enfance par l'accueil individuel des assistantes maternelles (lecture départementale et territoriale)</li> <li>• Evolution du nombre de candidat(e)s à l'agrément et du taux de renouvellement des assistantes maternelles sur le département</li> <li>• Evolution du nombre de projets de MAM, de MAM ouvertes et analyse de la pérennité des projets</li> <li>• Evolution de la mobilisation de la prime à l'installation des assistantes maternelles et de l'aide au démarrage des MAM</li> <li>• Nombre d'assistantes maternelles proposant un accueil aux familles ayant des besoins spécifiques</li> <li>• Nombre d'assistantes maternelles et de familles participant au temps fort départemental</li> </ul>

## Action 5 : Mieux appréhender la diversité des solutions d'accueil individuel

<p><b>Contexte, Problématique</b></p>	<p>Mieux appréhender la diversité des solutions d'accueil individuel proposées sur le département ou pouvant être développées constitue un enjeu fortement exprimé par les partenaires du Schéma, afin de mieux cerner les possibilités permettant de <b>diversifier et optimiser les réponses apportées aux besoins des parents en matière de petite enfance</b>.</p> <p>La phase de diagnostic menée dans le cadre du renouvellement du Schéma départemental des services aux familles a mis en lumière en effet <b>les zones grises que constituent les solutions d'accueil relatives à la garde à domicile</b> pour les partenaires du SDSF (nature de l'offre, couverture des territoires, types de besoins couverts,...), mais aussi les solutions mobilisables en matière de <b>baby-sitting</b> et les besoins des familles en la matière.</p> <p>Les prestations proposées par les structures d'aide à domicile <b>répondent à une demande</b>, mais ont un coût financier souvent relativement élevé lorsque les besoins horaires sont importants, et ne peuvent répondre à la diversité des demandes tant les difficultés de recrutement sont prégnantes sur ces métiers (petits contrats, qualifications nécessaires pour intervenir sur une garde d'enfant,...).</p> <p>Les enquêtes menées auprès des parents dans le cadre des Conventions territoriales globales ont montré par ailleurs que les parents seraient également intéressés par <b>une offre de services de type baby-sitting</b> pour répondre à des besoins ponctuels de garde d'enfant. L'enquête menée dans le cadre de la CTG de Millau auprès de parents de jeunes enfants (0-6 ans) a montré par exemple que 43% d'entre eux ont besoin ou auraient besoin de faire appel de manière ponctuelle ou régulière à un service de baby-sitting (58% à Rodez). Des offres existent sur le département à l'image des stages proposés par le réseau Information Jeunesse Aveyron en lien avec plusieurs collectivités locales, mais cette réponse est aujourd'hui peu connue des personnes qui peuvent proposer ces services, leur cadre est souvent peu formalisé (travail au noir, personnes non formées, questionnements juridiques...), et la mise en lien de l'offre et de la demande n'est généralement pas construite à l'échelle locale.</p> <p>Certaines solutions ne sont par ailleurs aujourd'hui pas ou peu présentes en Aveyron comme la <b>garde partagée</b>, mais pourraient être valorisées pour diversifier les réponses, si leur pertinence au regard des besoins locaux est avérée.</p>
<p><b>Objectifs Opérationnels</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer la connaissance des solutions de garde à domicile : nature de l'offre, couverture des territoires, aides mobilisables, spécificités des offres (aide à domicile, garde à domicile, garde partagée)...</li> <li>• Structurer une offre de services en baby-sitting en s'appuyant notamment sur les initiatives locales portées par le réseau Information Jeunesse de l'Aveyron (cadre juridique, valorisation de l'offre de formation,...)</li> </ul>
<p><b>Public cible</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Structures et professionnel(le)s de la garde à domicile</li> <li>• Acteurs de l'accueil collectif et individuel</li> <li>• Familles</li> <li>• Ram / Relais petite enfance</li> <li>• Partenaires du SDSF et des CTG impliqués sur ces enjeux</li> </ul>
<p><b>Contenu</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Lancement d'une étude visant à mieux connaître l'offre de garde à domicile</b> : repérage des acteurs (opérateurs privés et associatifs, professionnels exerçant à titre individuels), qualification de l'offre proposée aux familles, du profil et de la demande des familles, couverture des territoires,... : questionnaire dédié, temps d'échanges collectifs (interconnaissance, partage des enseignements,...).</li> <li>• <b>Renforcement de la connaissance de ces offres par les familles</b> : atelier spécifique dans le cadre du temps fort départemental dédié à l'accueil individuel,...</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mise en place d'un groupe de travail en charge d'identifier les conditions opérationnelles de la structuration d'une offre de services en baby-sitting sur le territoire de l'Aveyron :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Appui sur les initiatives locales portées par le réseau Information Jeunesse de l'Aveyron (formations proposées aux jeunes)</li> <li>○ Réflexion autour du cadre juridique</li> </ul> </li> <li>• <b>Etudier les possibilités et les conditions de développement de l'offre d'accueil des enfants en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques par les assistant(e)s maternel(le)s, gardes à domicile ou les services d'aide à domicile :</b> modalités financières, formation,... (cf. en lien avec l'action 4)</li> </ul>
<b>Moyens matériels, humains et financiers</b>	Mobilisation des moyens financiers, humains et logistiques des partenaires du Schéma.
<b>Pilotage</b>	Pilote : Caf
<b>Echéancier</b>	<u>Dès 2022 :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- étude sur la connaissance de l'offre de garde à domicile</li> <li>- étude des possibilités et conditions de développement d'une offre d'accueil des enfants en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques par les assistantes maternelles, gardes ou services d'aide à domicile</li> </ul> <u>2023 :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- structuration de l'offre de baby-sitting</li> <li>- renforcement de la connaissance de ces offres par les familles dans le cadre du temps fort départemental</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation de l'étude</li> <li>• Evolution du nombre d'enfants bénéficiant d'une garde à domicile (via une structure prestataire de service ou non)</li> <li>• Structuration de l'offre de baby-sitting</li> <li>• Evolution du nombre de contrats de baby-sitting signés dans ce cadre</li> <li>• Evolution du nombre d'enfants en situation de handicap accueillis/gardés par une assistante maternelle ou une garde à domicile</li> </ul>

## **Action 6 : Accompagner l'évolution des RAM en Relais Petite Enfance (RPE) et favoriser une meilleure connaissance de leurs missions**

<b>Contexte, Problématique</b>	<p>La phase de diagnostic ayant présidé au renouvellement du Schéma départemental des services aux familles a mis en lumière les fortes <b>disparités qui peuvent exister entre les différents Relais Petite enfance</b> du département (ex-Ram) malgré une bonne couverture territoriale (temps de travail des animatrices/diversité des gestionnaires, connaissances des animatrices, hétérogénéité des locaux...), ainsi que la <b>diversité des problématiques auxquelles les animatrices de ces structures sont confrontées au quotidien</b> : isolement, complexités règlementaires, cumul de fonctions animatrice RAM-direction de multi-accueil, étendue et éloignement des territoires, contraintes de l'itinérance, méconnaissance de leurs missions par les institutions, partenaires, gestionnaires et publics concernés par leur action,...</p> <p>Développer l'appui de ces structures via les actions d'un <b>réseau départemental dédié</b> apparaît de ce fait comme un levier incontournable pour faciliter la circulation des informations, développer le partage d'expériences et la formation des professionnelles (à ce jour il n'existe pas de formations spécifiques autour de ces fonctions). L'opportunité d'un <b>accompagnement plus individualisé</b> des animatrices via <b>une référence technique</b> Relais Petite enfance pourra également être étudiée, de manière à accompagner l'exercice de la fonction, et les difficultés relatives à l'itinérance ou à l'organisation des temps collectifs.</p> <p>Ces leviers seront mobilisés pour <b>travailler sur les incidences des évolutions des missions des Relais Assistantes Maternelles, désormais intitulés Relais Petite Enfance</b>, induite par la loi dite « ASAP » (Loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique) du 7 décembre 2020, l'ordonnance du 19 mai 2021 et le nouveau référentiel technique approuvé le 5 octobre 2021 par la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), <b>ainsi que les nouvelles modalités d'exercice et d'accueil des assistants maternels et établissements d'accueil du jeune enfant inscrites dans les décrets du 30 août 2021</b>.</p>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner le passage des Relais Assistantes Maternelles (RAM) en Relais Petite Enfance (RPE) dans le cadre de la définition de nouvelles missions : harmoniser les pratiques, réduire les inégalités en matière d'information aux publics, et pérenniser les animatrices en poste</li> <li>• Sensibiliser les collectivités à une inscription du RPE dans un projet global petite enfance sur le territoire</li> <li>• Favoriser la communication des RPE dans les différents dispositifs (Réseau Parents Aveyron, PAH12,...)</li> <li>• Améliorer la visibilité et la lisibilité de ces équipements auprès des familles et des partenaires</li> <li>• Consolider l'accompagnement des RPE via le réseau (évolution des missions, partage d'infos, d'expériences et d'outils)</li> <li>• Etudier l'opportunité de la mise en place d'une référence RPE pour un accompagnement des animatrices (accompagnement à la prise de fonction, sur des questions techniques...)</li> </ul>
<b>Publics cibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Animatrices RAM</li> <li>• Publics cibles des RAM : Assistantes maternelles, gardes à domicile et parents</li> <li>• Partenaires du SDSF impliqués sur ces enjeux</li> </ul>
<b>Contenu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Elaboration d'une Charte des Relais Petite Enfance (RPE) dans le cadre du réseau départemental</b> : certains départements (Gard, Rhône,...) ont rédigé ce type de charte (base commune documentaire, posture des Ram face aux publics,...). Ce travail collectif visera à cadrer l'évolution des missions et harmoniser les pratiques.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Dans le cadre du réseau départemental</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Travail et réflexion partagés autour du nouveau référentiel des Relais Petite Enfance</b> approuvé le 5 octobre 2021 par le Conseil d'administration de la Cnaf : évolutions, impacts,...</li> <li>○ <b>Poursuivre et renforcer le lien entre les RPE, la PMI et la CAF afin de mieux articuler les missions de chacun</b>, dans l'objectif d'un meilleur accompagnement des assistant(e)s maternel(le)s</li> </ul> </li> <li>• <b>Renforcement des actions de communication sur les missions des Relais Petite Enfance</b></li> <li>• La loi dite « ASAP » (Loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique) du 7 décembre 2020, l'ordonnance du 19 mai 2021 et les décrets du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et établissements d'accueil de jeunes enfants ont défini de <b>nouvelles modalités d'exercice pour les assistants maternels : un travail sera mené en concertation sur ces évolutions</b> (Département / Caf / réseau des Relais Petite Enfance), et sur la <b>communication pouvant être travaillée en direction des assistant(e)s maternel(le)s</b> (futurs candidats en particulier)</li> <li>• <b>Organisation, avec le réseau des Relais Petite Enfance, d'un deuxième temps fort dédié aux professionnels de l'accueil individuel</b> permettant de travailler sur la valorisation du métier, la qualité de l'accueil, la connaissance des RPE... (cf. Action 4).</li> <li>• <b>Etude de l'opportunité de la mise en place d'une référence technique pour les Relais Petite Enfance</b>, en complémentarité du réseau départemental animé par la CAF et en lien avec d'autres partenaires.</li> </ul>
<b>Moyens matériels, humains et financiers</b>	Mobilisation des moyens financiers, humains et logistiques des partenaires du Schéma.
<b>Pilotage</b>	Pilote : Caf Co-pilote : Département
<b>Echéancier</b>	2022 : travail autour du nouveau référentiel, de la Charte et de la communication auprès des assistantes maternelles relative à la loi ASAP, étude de l'opportunité d'un référent technique Relais Petite enfance 2023 : Temps fort
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectivité de l'élaboration de la Charte et nombre de signataires (taux de couverture de l'ensemble des RPE). Nombre de RPE ayant participé à son élaboration.</li> <li>• Analyse qualitative des outils, documents d'information produits pour expliquer et accompagner les incidences du nouveau référentiel RPE et de la loi ASAP aux RPE et assistant(e)s maternel(le)s</li> <li>• Nombre d'assistantes maternelles et de familles participant au temps fort départemental</li> <li>• Effectivité de la mise en place d'une référence technique RPE</li> </ul>

## Action 7 : Améliorer l'orientation et l'information des familles, des jeunes et des acteurs sur les territoires

### Contexte, Problématique

Les services et professionnels dédiés à l'accueil et à l'orientation des familles et des jeunes sur les territoires ont vocation à leur permettre de trouver plus facilement les ressources à même de répondre à leurs besoins ou leurs questionnements.

Les enquêtes menées dans le cadre de la phase de diagnostic du Schéma montrent que **les marges de progrès en la matière sont importantes.**

Sur le champ de la petite enfance, 46% des parents d'enfants de moins de 3 ans et 35% des parents d'enfants de 3 à 6 ans ont déclaré avoir rencontré des **difficultés à trouver un mode d'accueil** adapté à leurs besoins et attentes, et 39% précisent avoir rencontré des **difficultés à obtenir une information sur les aides financières existantes.**

**Les services et actions d'accompagnement de la parentalité apparaissent également largement méconnus.** Dans l'enquête, seuls 42% des parents avaient déjà entendu parler de lieux ou d'actions permettant aux parents de discuter de leurs expériences, de leurs difficultés ou de questions éducatives et à peine plus de 13% avaient entendu parler du Réseau Parents Aveyron. Parmi ceux qui n'avaient jamais sollicité de ressources relatives à la parentalité, 41% répondent qu'ils n'en ont jamais entendu parler, 36% ne savent pas où elles sont proposées et 26% pensent que ces ressources ne leur sont pas destinées.

**Parmi les 12-25 ans enquêtés en 2020, plus d'un répondant sur quatre ne sait pas non plus s'il existe sur leur territoire une structure où des personnes sont là pour les aider et les écouter.** S'ils savent majoritairement où aller / vers qui se tourner pour les principales questions qui impactent leur vie quotidienne (scolarité, activités de loisirs,...), plus d'un jeune sur cinq apparaît néanmoins démuné pour trouver des ressources sur le champ de l'emploi ou de la mobilité, et plus d'un tiers ne savent pas vers qui se tourner sur les questions relatives aux addictions, aux problématiques de violence et de harcèlement ou de sexualité. 42% n'identifient pas de ressources à même de les aider sur leurs projets individuels ou collectifs.

**De nombreuses initiatives ont été déployées localement et à l'échelle départementale** pour améliorer l'information des familles et des jeunes. Une **diversité de ressources** - guichets uniques, Relais Assistant(e)s Maternel(le)s (RAM), structures petite enfance / enfance – jeunesse / d'animation de la vie sociale, professionnels de santé, du champ médico-social... - proposent localement un accueil, une écoute, des actions d'information, un accompagnement individuel ou collectif à ces publics. **Des initiatives ont été engagées à l'échelle départementale pour diversifier les canaux d'information** : création du Réseau Parents Aveyron et de ses outils (site Internet, Page facebook, newsletter), alimentation du site « mon-enfant.fr », plaquettes d'information sur les différents dispositifs,...

Cependant, en dépit de ces efforts, **cette information reste encore très segmentée et morcelée** suivant les territoires et les thématiques concernées. Si la profusion d'informations peut donner le sentiment d'avoir l'information à portée de main (via Internet notamment), celle-ci n'est pas forcément filtrée, qualifiée. **Les outils d'information et de communication ne suffisent pas** et doivent être au service des relais qui vont accompagner les publics vers les réponses les plus adaptées à leurs besoins. Par ailleurs, si **les ressources ne manquent pas sur les territoires, celles-ci ne sont pas toujours visibles ou leurs missions ne sont pas forcément bien appréhendées** par les familles et les jeunes. Les résultats des enquêtes montrent de grandes disparités suivant les territoires, révélatrices de la couverture inégale de ces ressources sur le département, mais également de la disparité des pratiques à l'œuvre en Aveyron.

	<p>Les démarches engagées dans le cadre des Conventions territoriales globales se sont souvent emparées de ces questions de manière à mieux organiser l'accueil et l'orientation des familles et des jeunes, coordonner les initiatives, préciser le rôle de chacun dans la chaîne d'information, mais aussi <b>mieux accompagner les professionnels (ou bénévoles) dans ces fonctions d'information et d'orientation des publics</b>. Depuis de nombreuses années, les champs d'intervention couverts par le Schéma sont en effet en constante mutation. Les évolutions en termes de réglementation, de dispositifs, de besoins des familles, les mutations de compétence des territoires, complexifient l'environnement dans lequel exercent les acteurs des services aux familles. Ces derniers expriment le besoin d'être soutenus dans leurs fonctions pour mieux appréhender ces changements, adapter leurs pratiques et mieux répondre aux attentes des parents et des jeunes dans un souci d'amélioration constante de la qualité de service proposée.</p> <p><b>Agir sur ces différents leviers constitue un enjeu incontournable du Schéma départemental des services aux familles de l'Aveyron.</b></p>
<p><b>Objectifs opérationnels</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner les territoires pour développer et optimiser les relais d'information / d'orientation auprès des familles</li> <li>• Proposer des formations et développer les compétences des relais d'information des familles sur les territoires (acteurs en charge des services aux familles et/ou relais d'information auprès des habitants)</li> <li>• Favoriser le partage d'expériences, la diffusion des bonnes pratiques, la circulation de l'information aux échelles départementale, territoriale et interterritoriale.</li> <li>• Consolider et faciliter l'appropriation des outils nationaux (monenfant.fr) et locaux, créés dans le cadre du Réseau Parents Aveyron (Site Internet, page Facebook,...)</li> <li>• Soutenir et accompagner les dynamiques départementale, territoriale et interterritoriale pour l'organisation de temps forts dédiés aux services aux familles et aux jeunes : valorisation sur un temps dédié (semaine/quinzaine) des initiatives locales,...</li> </ul>
<p><b>Public cible</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tout public(s) / habitants des territoires aveyronnais</li> <li>• Acteurs qui agissent sur les champs des services aux familles à l'échelle départementale</li> <li>• Acteurs en charge des services aux familles sur les territoires et/ou relais d'information auprès des habitants</li> <li>• Réseau d'acteurs, professionnels ayant des fonction de coordination sur les territoires (chargés de coopération CTG, coordinateurs petite enfance,...)</li> <li>• Elus locaux</li> </ul>
<p><b>Contenu</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Accompagnement du développement de services centralisateurs de la demande des familles / jeunes</b> : guichets uniques, Ram/Relais petite enfance, structures Information jeunesse, d'animation de la vie sociale... : cet accompagnement sera travaillé notamment dans le cadre des Conventions territoriales globales, et avec les réseaux concernés (réseau des Relais Petite enfance – ex-Ram, réseau départemental des Centres sociaux, réseau Information Jeunesse Aveyron notamment)</li> <li>• <b>Elaboration d'outils d'information (plaquette, fiches synthétiques...), socle de connaissances de base à destination des professionnels d'accueils de premier niveau sur les services aux familles</b> (exemple outil créé par la Caf dans le cadre du « parcours séparation »), en lien avec l'ADM12.</li> <li>• <b>Mise en place d'un groupe de travail pour construire une formation destinée à l'accueil de premier niveau pour permettre de mieux orienter et appréhender le besoin en matière de services aux familles</b> : socle de connaissances partagées, partage d'outils, échanges de pratiques,... <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Valorisation des expériences existantes en la matière en Aveyron et étudier les possibilités / opportunités d'essaimage (exemple Pays Segali ; matinée d'information auprès de l'ensemble des secrétaires de mairies de l'EPCI)</li> </ul> </li> <li>• <b>Organisation de réunions d'information décentralisées autour de thématiques</b> (cf. Action 23) <b>permettant de faire connaître les acteurs et outils départementaux</b> (Maison des adolescents, Point Accueil Ecoute Jeunes, Centre de Planification et</li> </ul>



	<p>d'Education Familiale,...) sur les territoires auprès des acteurs concernés par ces thématiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Création un groupe de travail réunissant des acteurs départementaux et locaux pour améliorer et actualiser les outils et les informations en direction des familles et des jeunes</b> (site Internet du Réseau Parents Aveyron, Réseau Information Jeunesse, kits d'infos/ressources, ...), faire remonter les outils/bonnes pratiques des territoires, partager les expériences,...</li> <li>• <b>Poursuite de l'accompagnement technique et financier des dynamiques locales pour l'organisation de temps forts dédiés aux services aux familles et aux jeunes</b>, et renforcement de la valorisation de ces initiatives (dans le cadre des journées départementales ou des rencontres des acteurs impliqués dans les différents réseaux existants par exemple).</li> </ul>
<p><b>Moyens matériels, humains et financiers</b></p>	<p>Mobilisation des moyens financiers, humains et logistiques des partenaires du Schéma.</p>
<p><b>Pilotage</b></p>	<p>Pilote : Caisse d'allocations familiales (Caf) Co-pilote : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSP) - Département (PMI)</p>
<p><b>Echéancier</b></p>	<p><u>A partir de 2023 et sur la durée du Schéma :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement du développement de services centralisateurs de la demande des familles / jeunes</li> <li>- Poursuite de l'accompagnement technique et financier des dynamiques locales pour l'organisation de temps forts dédiés aux services aux familles et aux jeunes</li> <li>- Organisation de réunions d'information décentralisées autour de thématiques permettant de faire connaître les acteurs et outils départementaux</li> <li>- Mise en place du groupe de travail autour de l'information et l'orientation des familles/jeunes</li> </ul> <p><u>2024</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration des outils d'information (plaquette, fiches synthétiques...), socle de connaissances de base à destination des professionnels d'accueils de premier niveau</li> <li>- Mise en place du groupe de travail pour construire une formation destinée à l'accueil de premier niveau</li> </ul> <p><u>2024-2025</u> : animation des premières formations sur les territoires (veiller à l'articulation avec les CTG qui ont inscrits cette dynamique dans leur projet de territoire)</p>
<p><b>Indicateurs d'évaluation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquête auprès des familles pour analyser l'évolution de leur connaissance des ressources départementales et locales (par comparaison notamment avec les données collectées dans le cadre des enquêtes menées dans le cadre du diagnostic du SDSF) : exemple connaissance du Réseau Parents Aveyron et de ses outils, du site monenfant.fr, etc.</li> <li>• Nombre et couverture territoriale des temps forts dédiés aux services aux familles soutenus dans le cadre du SDSF</li> <li>• Nombre de réunions d'information décentralisées organisées : territoires couverts, nombre de participants et origine géographique des participants (questionnaire satisfaction auprès des participants)</li> <li>• Nombre de réunions du groupe de travail départemental mis en place autour de l'information et de l'orientation des familles / jeunes et analyse qualitative de ses productions</li> <li>• Effectivité de la mise en place des outils d'information et analyse de leurs modalités de diffusion</li> <li>• Nombre de formations animées auprès des relais d'information de premier niveau : territoires ayant accueillis ces formations, nombre et profil des participants, taux de satisfaction des participants (questionnaire satisfaction)</li> </ul>

## Orientation 2 : Consolider l'accompagnement des familles et faciliter leurs parcours de vie

### Action 8 : Accompagner les parents dans les premières années de la vie de leur enfant

#### Contexte, Problématique

Le 8 septembre 2020, la « Commission des **1000 premiers jours de la vie de l'enfant** », présidée par le neuropsychiatre Boris Cyrulnik rendait un rapport insistant sur la nécessité d'investir davantage dans l'accompagnement des familles et des enfants durant cette **période cruciale qui court des premiers mois de grossesse au seuil de l'école maternelle**.

Les 1000 premiers jours de l'enfant constituent en effet **un temps où l'apprentissage progresse rapidement**, plus vite qu'à tout autre moment de la vie. C'est aussi un temps marqué par de **profonds bouleversements et des vulnérabilités**, au cours duquel l'enfant est particulièrement sensible à son environnement et aux événements qui rythment sa vie quotidienne.

C'est **pour les parents une période de profonds changements, source de nombreux questionnements, d'inquiétudes**, et dans certains cas de difficultés accrues et d'insécurité émotionnelle. C'est pourquoi les parents et les enfants ont besoin d'être particulièrement accompagnés et soutenus durant ces premiers moments de vie de l'enfant.

**Ces enjeux ne sont pas nouveaux et sont au cœur des missions de différents services publics tels que les maternités, la Protection Maternelle et Infantile (PMI)**, ou des actions à domicile de travailleurs sociaux mobilisés pour soulager des familles lors de l'arrivée de l'enfant, lorsque celles-ci en éprouvent le besoin. Ils sont également **investis plus largement par l'ensemble des acteurs qui œuvrent en faveur de la petite enfance et de l'accompagnement de la parentalité** sur les territoires via différentes initiatives, telles que les Forums Naissance (ces actions sont par exemple proposées à Rodez ou Decazeville, à différents moments de l'année), les réunions d'information collective proposées aux nouveaux parents dans les maternités (comme à Millau ou Villefranche-de-Rouergue), la production d'outils et livrets d'information sous forme de « Guides naissance », de vidéos à visée pédagogique (à l'image des trois vidéos réalisées dans le cadre du projet « A Petits Pas vers la Naissance... », porté par le Centre social de Villefranche-de-Rouergue en partenariat avec la Maternité du Centre hospitalier, le Département, la Msa, et la CPAM : santé et bien-être, accès aux droits et vie de famille).

De **nombreuses actions** destinées aux parents comme aux enfants dans certains cas sont proposées sous différentes formes – conférences, groupes de paroles, ateliers lecture, animations autour du jeu,... - mais peinent à toucher largement les publics qui pourraient être intéressés par ces propositions.

Les **lieux d'accueil enfants parents (LAEP)** se sont également développés en Aveyron durant le premier Schéma départemental des services aux familles, passant d'une seule structure (la Cazelle, à Millau) à cinq sur la période, et peuvent répondre aux besoins d'écoute et d'échange des parents sur cette période sensible de la vie de l'enfant et du parent. Ces lieux s'adressent également pour partie aux futurs parents, mais sont très peu fréquentés par ces publics.

Pour les partenaires du Schéma, **la connaissance de ces différentes initiatives, des LAEP et de leurs modalités d'accueil, pourrait être renforcée auprès des futurs et**

	<p><b>jeunes parents.</b> Les familles ayant effectué une déclaration de grossesse sont déjà systématiquement informées des réunions d'information et forums dédiés à la naissance proposés sur leur territoire, mais les acteurs locaux seront également soutenus dans la mise en œuvre d'« actions d'aller vers » permettant de toucher les publics qui n'iront pas d'eux-mêmes vers ces rencontres et forums thématiques. <b>Le soutien d'action favorisant l'exercice de la coparentalité,</b> fera également l'objet d'une attention particulière des partenaires du Schéma.</p>
<p><b>Objectifs opérationnels</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valoriser les actions existantes sur ce champ</li> <li>• Soutenir et développer les actions / outils existants (forums, rencontres, outils, actions parentalité...)</li> <li>• Encourager les relais locaux à proposer des temps d'accueil / de partage d'expériences pour permettre aux parents et futurs parents de trouver de premières réponses à leurs questionnements, à chaque membre de la famille de trouver sa place dès la naissance</li> <li>• Consolider les partenariats entre les acteurs du champ de la santé (maternité,...) et les structures investies sur le champ de l'accompagnement de la parentalité</li> <li>• Accompagner les parents sur des temps « charnière » du jeune enfant : le développement de l'autonomie (les premiers pas,...), la « séparation » (accueil petite enfance), l'entrée à l'école,...</li> </ul>
<p><b>Public cible</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeunes parents et futurs parents</li> <li>• Professionnels (services de l'Etat, collectivités, associations, indépendants...)</li> <li>• Partenaires du SDSF et des CTG</li> </ul>
<p><b>Contenu</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Réaliser un état des lieux de l'existant et proposer des outils permettant de référencer les actions et ressources mobilisables par les parents</b> sur les territoires : valorisation du « Guide naissance », des outils locaux dans le cadre du Réseau Parents Aveyron (exemple : vidéos produites sur le territoire de Villefranche de Rouergue)...</li> <li>• <b>Soutien d'initiatives visant à proposer des actions permettant aux parents de trouver des réponses avant la naissance et dans les premières années de la vie de l'enfant</b> (forums, réunions dédiées, actions parentalité, LAEP,...) sur les territoires : valorisation/soutien des dynamiques existantes, et appui aux porteurs de projets potentiels sur les territoires non couverts.</li> <li>• <b>Poursuite des groupes d'informations sous forme de forum ou de réunions collectives, dans une logique partenariale en lien avec la stratégie des 1000 premiers jours et en tenant compte des spécificités d'organisation propre à chaque territoire.</b></li> <li>• <b>Proposer des formations-actions aux professionnels / acteurs du Réseau Parents pour travailler les questions relatives à la coparentalité.</b></li> <li>• <b>Poursuivre les actions visant à renforcer le soutien à la parentalité dans les modes d'accueil du jeune enfant et les écoles</b> : inscription de l'accompagnement de la parentalité dans les projets d'établissement et soutien au projet, encourager et accompagner les professionnels dans la mise en place de temps d'accueil dédiés aux parents, ...</li> <li>• <b>Valoriser et susciter, à travers l'appel à projets REAAP ou en s'appuyant sur des porteurs de projets, les groupes d'échanges de parents de jeunes enfants en lien avec leurs questionnements ou leurs problématiques spécifiques.</b></li> <li>• <b>Accompagnement de projets en lien avec le dispositif « Maison des 1000 premiers jours »</b></li> </ul>
<p><b>Moyens matériels, humains et financiers</b></p>	<p>Mobilisation des moyens financiers, humains et logistiques des partenaires du Schéma.</p>
<p><b>Pilotage</b></p>	<p>Pilote : Caf Co-pilote : Département (PMI)</p>

<p><b>Echéancier</b></p>	<p><u>Sur la durée du schéma :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien d'initiatives visant à proposer des actions permettant aux parents de trouver des réponses avant la naissance et dans les premières années de la vie de l'enfant</li> <li>- Poursuite des actions visant à renforcer le soutien à la parentalité dans les modes d'accueil du jeune enfant et les écoles</li> </ul> <p><u>2022</u> : Etat des lieux des initiatives et outils existants sur ce champ</p> <p><u>A partir de 2023</u> : Organisation de formations-actions destinées professionnels / acteurs du Réseau Parents pour travailler les questions relatives à la coparentalité</p>
<p><b>Indicateurs d'évaluation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectivité de la réalisation de l'état des lieux et analyse de ses modalités de diffusion</li> <li>• Nombre d'actions / projets soutenus en direction de ces publics (futurs et jeunes parents) : couverture territoriale de ces actions/projets spécifiques, nombre et profil des participants</li> <li>• Nombre de formations – actions proposées autour de la coparentalité : nombre et profil des participants</li> <li>• Nombre de projets parentalité portées par des structures petite enfance (soutenues dans le cadre du fonds dédié ou du REAAP) ou des écoles en matière d'accompagnement de la parentalité</li> <li>• Nombre de structures petite enfance et d'établissements scolaires adhérents au réseau parentalité Aveyron.</li> </ul>

## Action 9 : Accompagner les parents d'enfants de 4 à 10 ans

<p><b>Contexte, Problématique</b></p>	<p>Les besoins des parents d'enfants de 4 à 10 ans sont régulièrement au cœur des actions soutenues dans le cadre du REAAP, que ce soit à travers l'organisation de groupes de paroles, d'ateliers Faber et Mazlish ou dans le cadre des actions relatives à l'accompagnement de la scolarité, menées avec et/ou pour les parents, du soutien aux projets de loisirs / vacances familiales.</p> <p>Pour autant, <b>les partenaires du Schéma soulignent le peu de connaissances dont ils disposent sur les besoins des enfants de ces tranches d'âge (et de leurs parents), ou sur la prise en compte du soutien à la parentalité par les structures d'accueil des enfants</b> (accueils de loisirs en particulier, mais aussi les écoles). Il n'existe pas de diagnostic départemental spécifique sur ces questions ni de réflexion départementale partagée.</p> <p>Or, les acteurs de terrain soulignent régulièrement les besoins d'accompagnement de ces parents sur l'évolution des besoins de leur enfant, et des problématiques qui les touchent, que ce soit autour de l'utilisation des écrans et du numérique, des questions de respect et d'égalité, d'accompagnement vers l'autonomie.</p> <p><b>Les acteurs qui accueillent ces enfants, à l'école ou dans le cadre de leurs activités extrascolaires sont également en attente d'accompagnement</b> pour mieux répondre à ces enjeux, savoir communiquer avec les familles, les informer et les orienter le cas échéant vers les ressources adaptées à leurs demandes. Le Réseau Parents Aveyron est par exemple intervenu auprès du réseau Familles Rurales (et en particulier les accueils de loisirs) sur ce que recouvre le champ du soutien à la parentalité, et ce qui est développé en la matière sur les territoires. Des formations ont été mises en place notamment auprès du personnel des accueils de loisirs pour travailler sur les situations conflictuelles avec les familles, la communication à développer avec les parents.</p> <p>Certaines initiatives promues à l'échelle nationale (Cnaf) et sur certains départements pour favoriser la <b>création d'espaces d'accueil enfants parents</b> pour les 6-11 ans (voire plus), pourraient également être expérimentées en Aveyron, en lien avec les structures d'animation de la vie sociale, déjà actives pour proposer des temps d'accueil, d'animation et d'accompagnement en direction de ces tranches d'âge et de leurs parents.</p>
<p><b>Objectifs opérationnels</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser des acteurs des accueils de loisirs aux enjeux et ressources de l'accompagnement de la parentalité (informations / sensibilisations / formations dédiées)</li> <li>• Encourager les actions mises en place en la matière par les accueils de loisirs et l'ensemble des acteurs du champ de l'enfance</li> <li>• Soutenir les projets d'espaces d'accueil parents enfants : accueil, écoute, échange</li> <li>• Promouvoir une réflexion départementale sur les besoins / enjeux relatifs à l'enfance (4-10 ans) : besoins des enfants et de leurs parents</li> <li>• Diversifier et améliorer les circuits d'information.</li> </ul>
<p><b>Public cible</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Professionnels de l'enfance</li> <li>• Parents/grands parents d'enfants de 4 à 10 ans</li> </ul>

<p><b>Contenu</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mise en place d’actions</b> d’informations / sensibilisation / voire formations dédiées auprès des accueils de loisirs</li> <li>• <b>Soutien des projets</b> menés par des accueils de loisirs sur l’accompagnement de la parentalité (REAAP et appui du Réseau Parents)</li> <li>• <b>Etude de l’opportunité de la création d’un fonds dédié</b> aux projets expérimentant la mise en place d’espaces parents enfants (6-11 ans)</li> <li>• <b>Organisation d’une journée départementale</b> du Réseau Parents Aveyron autour des problématiques de ces tranches d’âge</li> <li>• <b>Promotion des dispositifs de soutien aux projets de vacances en famille</b></li> <li>• <b>Poursuite de la dynamique partenariale avec l’Education Nationale</b> concernant un circuit de diffusion d’information : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Envoi 1 à 2 fois par an d’informations à relayer dans les écoles</li> <li>- Affichage d’information dans les écoles : affichage du site parentalité, promotion de dispositifs parentalité</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Moyens matériels, humains et financiers</b></p>	<p>Mobilisation des moyens financiers, humains et logistiques des partenaires du Schéma.</p>
<p><b>Pilotage</b></p>	<p>Pilote : Caf Co-pilote : Direction Départementale des Services de l’Education Nationale (DSDEN)</p>
<p><b>Echéancier</b></p>	<p><u>Dès 2022 et sur toute la durée du Schéma</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d’actions d’informations / sensibilisation / voire formations dédiées auprès des accueils de loisirs</li> <li>- Soutien des projets menés par des accueils de loisirs sur l’accompagnement de la parentalité (REAAP et appui du Réseau Parents)</li> <li>- Promotion des dispositifs de soutien aux projets de vacances en famille</li> <li>- Rencontre DASEN pour validation des circuits d’information</li> </ul> <p><u>2023</u> : Etude de l’opportunité de la création d’un fonds dédié aux projets expérimentant la mise en place d’espaces parents enfants (6-11 ans).</p> <p><u>2024</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation d’une journée départementale du Réseau Parents Aveyron autour des problématiques de ces tranches d’âge</li> <li>- [si le fonds dédié est créé] : appui à l’expérimentation d’espace parents enfants 6 – 11 ans</li> </ul>
<p><b>Indicateurs d’évaluation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d’actions d’information / sensibilisation et de formations proposées en direction des accueils de loisirs : nombre de participants, couverture territoriale,...</li> <li>• Evolution du nombre de projets portés par des accueils de loisirs soutenus dans le cadre du REAAP</li> <li>• Effectivité de la création du fonds dédié à l’expérimentation d’espace parents enfants (6-11 ans) et nombre de projets initiés</li> <li>• Effectivité et nombre de participants à la journée départementale dédiée du Réseau Parents Aveyron</li> </ul>

## Action 10 : Soutenir les parents et proches des adolescents

<p><b>Contexte, Problématique</b></p>	<p>Dans la continuité du premier Schéma départemental des services aux familles de l'Aveyron, le soutien aux parents et proches d'adolescents est apparu dans la phase de diagnostic partagé comme <b>un axe prioritaire à investir (à nouveau) dans le cadre du renouvellement de ce Schéma.</b></p> <p>Les rencontres avec les acteurs locaux, comme l'enquête menée auprès des parents en 2021 (1966 répondants) ont mis en lumière la <b>faiblesse des ressources</b> dont disposent localement les parents et proches préoccupés par l'éducation de leurs enfants adolescents et le <b>besoin d'accompagnement et de partage d'expériences des acteurs locaux</b> qui accueillent et accompagnent ces publics.</p> <p>Cette demande de soutien et d'attention autour de leurs problématiques spécifiques est régulièrement exprimée par les parents d'adolescents, qui s'estiment parfois <b>désemparés par les évolutions de la relation avec leur enfant, ou en questionnement sur une diversité de sujets</b> (addictions, relation avec le collège, usages du numérique...) et n'osent pas toujours aller vers les ressources existantes.</p> <p><b>17 actions menées spécifiquement en direction des parents d'adolescents ont été soutenues dans le cadre du précédent Schéma départemental</b> des services aux familles, entre 2016 et 2019 (4 à 5 actions par an). Cependant le soutien aux parents d'adolescents et pré-adolescents reste <b>le sujet le plus cité parmi les sujets sur lesquels les parents souhaiteraient se voir proposer des actions</b> (46% des répondants à l'enquête parentalité menée pour la préparation du Schéma), y compris parmi les parents d'enfants de 7 à 12 ans. 69% des parents d'enfants de 10 à 20 ans souhaiteraient se voir proposer des actions spécifiques pour faciliter la relation avec leur adolescent, disposer d'un espace de dialogue avec l'aide d'un professionnel, ou participer à des rencontres thématiques dédiées.</p> <p>Des parents qui témoignent d'un <b>besoin d'information</b> sur le développement de l'enfant/adolescent - bénéficiant de points de repères pour mieux appréhender et interpréter les évolutions constatées – <b>mais aussi plus largement d'écoute et de soutien.</b></p> <p>De fait, il n'existe pas véritablement de lieu / d'espace d'écoute et de soutien expressément ouvert à leur attention sur le territoire. La structuration du projet de <b>Maison des Adolescents</b>, située à Rodez, constitue une opportunité pour développer des coopérations et des actions en la matière avec les acteurs locaux qui souhaitent agir auprès de ces publics, au même titre que le <b>Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ)</b>, dont la vocation est également départementale. Mais les partenaires du Schéma seront également attentifs à l'ensemble des actions qui pourront être proposées localement pour mettre en place des <b>espaces / temps d'accueil et d'échanges en direction de ces familles.</b></p>
<p><b>Objectifs opérationnels</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les acteurs des accueils jeunes aux enjeux et ressources de l'accompagnement de la parentalité (informations / sensibilisations / formations dédiées)</li> <li>• Développer la formation des accompagnants, professionnels et bénévoles, autour du lien parents/adolescents et des pratiques innovantes qui peuvent le favoriser</li> <li>• Soutenir des actions dédiées dans le cadre du Reaap, du CLAS et de l'accompagnement du Réseau Parents Aveyron, du dispositif d'aide aux départs en vacances familiales</li> <li>• Promouvoir la médiation intrafamiliale parents/adolescents</li> </ul>
<p><b>Public cible</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Professionnels de l'adolescence/jeunesse</li> <li>• Parents d'adolescents</li> </ul>
<p><b>Contenu</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Inscription de l'accompagnement des parents d'adolescents dans les priorités d'actions du Réseau Parents Aveyron :</b> formations des accompagnants, professionnels et bénévoles, autour du lien parents/adolescents et des pratiques innovantes qui peuvent le favoriser, journée départementale dédiée,...</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Soutien des actions dédiées dans le cadre du Reaap, du CLAS et de l'accompagnement du Réseau Parents Aveyron</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Favoriser les coopérations entre les dispositifs d'accueil et d'écoute des jeunes et les autres acteurs du soutien à la parentalité : appui sur la Maison des Adolescents, le PAEJ... (cf. action 23)</li> </ul> </li> <li>• <b>Promotion de la médiation intrafamiliale parents/adolescents via le dispositif de médiation familiale</b> (en lien avec le développement de la Maison des Adolescents)</li> <li>• <b>Soutenir les actions proposant des espaces / temps d'échanges, destinés à ces familles</b> (cf. action 9).</li> <li>• Promouvoir les dispositifs de soutien aux <b>projets de vacances en famille</b></li> <li>• <b>Développer l'axe « soutien à la parentalité » du dispositif des Promeneurs du Net</b> (cf. action 20)</li> </ul>
<b>Moyens matériels, humains et financiers</b>	Mobilisation des moyens financiers, humains et logistiques des partenaires du Schéma.
<b>Pilotage</b>	Pilote : Caf Co-pilote : Direction Départementale des Services de l'Education Nationale (DSDEN)
<b>Echéancier</b>	<p><u>Sur toute la durée du Schéma</u></p> <p>Un <u>point d'étape annuel</u> sera réalisé pour suivre le nombre de projets soutenus en la matière et en analyser qualitativement le contenu et l'apport perçu pour les familles</p> <p>Journée départementale dédiée du Réseau Parents Aveyron</p>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et type d'actions ciblant spécifiquement ce public soutenues chaque année, en matière d'aide à la parentalité (via le REAAP, le CLAS, les dispositifs d'aide au départ en vacances...)</li> <li>• Analyse qualitative des actions/productions portées par l'ensemble des acteurs locaux (y compris en lien avec les acteurs départementaux) : actions communes, outils, temps de partage...</li> <li>• Analyse de la couverture territoriale des actions</li> <li>• Nombre de participants et degré de satisfaction des familles et des acteurs (mise en place d'un court questionnaire satisfaction)</li> <li>• Nature des actions d'accompagnement (et nombre de participants) proposées par le Réseau Parents Aveyron (journée départementale, formations,...). Satisfaction des participants (questionnaire satisfaction)</li> <li>• Evolution du nombre de médiations parents / adolescents assurées dans le cadre du service de médiation familiale (et résultats de ces médiations)</li> </ul>



## Action 11 : Améliorer l'accompagnement des familles ayant des enfants avec des besoins spécifiques ou en situation de handicap

<p><b>Contexte, Problématique</b></p>	<p>Les partenaires du Schéma départemental des services aux familles de l'Aveyron mènent depuis de nombreuses années <b>une politique volontariste pour favoriser l'accueil et l'accompagnement des enfants en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques, ainsi que leurs parents</b>, sur les différents temps de vie de l'enfant. Cette action s'est appuyée largement sur le développement du Plan Action Handicap de l'Aveyron, porté par la Caf, ainsi que sur les dynamiques initiées localement par de nombreux acteurs de l'Aveyron.</p> <p>Afin de mieux répondre à la diversité des besoins des enfants et de leurs parents, <b>une enquête par questionnaire a été diffusée en 2021 auprès des parents d'enfants bénéficiaires de l'AAEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé) et allocataires de la Caf</b>, de manière à mieux cerner les difficultés potentiellement rencontrées par ces parents, leurs besoins, leurs questionnements, ainsi que leurs attentes d'appui et d'accompagnement. <b>143 parents ont répondu à cette enquête</b>, dont les résultats ont été partagés dans le cadre du groupe de travail dédié au champ du handicap pour l'élaboration de ce plan d'action.</p> <p>Cette enquête, dont les résultats sont présentés en annexes du présent Schéma, a fourni de nombreuses informations sur les incidences du handicap de l'enfant sur la vie professionnelle (45% ont dû réduire leur temps de travail) et familiale des parents (38% des répondants soulignent l'importance de ces incidences sur leur vie familiale), les contraintes auxquelles ils sont confrontés, les ressources qu'ils connaissent ou ne connaissent pas (80% des répondants ne connaissent pas le Plan Action Handicap), celles mobilisent pour l'accueil de leur enfant, et les axes de progrès repérés pour faciliter la gestion de leur vie quotidienne (disposer de temps de répit,...), mieux répondre à leurs besoins ou aux besoins de leurs enfants.</p> <p>Pour les partenaires du schéma, cette démarche de consultation des familles constitue <b>une première base de travail, à approfondir</b> en élargissant le champ des familles sollicitées pour cette enquête, et en travaillant les sujets dans une approche plus qualitative. <b>Le partage de ces enseignements permettra d'affiner les orientations d'un plan d'action partenarial</b>, ajusté au plus près des besoins des familles, et d'en assurer le déploiement en lien avec l'ensemble des dynamiques à l'œuvre sur les territoires.</p>
<p><b>Objectifs opérationnels</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recueillir les besoins des parents à différents moments de leur vie familiale</li> <li>• Favoriser le partage des enseignements de ces consultations auprès des familles</li> <li>• Elaborer un plan d'action partenarial</li> <li>• Soutenir les actions mise en place sur les territoires à l'initiative / avec des familles ayant des enfants en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques</li> <li>• Développer les partenariats et la communication autour des dispositifs existants de soutien aux différentes parentalités</li> </ul>
<p><b>Public cible</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parents d'enfants en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques</li> <li>• Porteurs de projets, d'initiatives locales menés en direction de ces publics (parents, associations familiales, structures d'animation de la vie sociale, acteurs spécialisés,...)</li> <li>• Partenaires du Schéma départemental des services aux familles</li> </ul>
<p><b>Contenu</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Recueillir les besoins des parents à différents moments de leur vie familiale :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ L'enquête menée dans le cadre du diagnostic n'a porté que sur le recueil des besoins des parents d'enfants bénéficiaires de l'AAEH et allocataires de la Caf : cette enquête pourrait être approfondie dans un deuxième temps en ciblant les parents d'enfants ayant des besoins spécifiques, les enfants qui ne bénéficient pas de l'AAEH mais disposent d'un dossier MDPH, ...</li> </ul> </li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Travailler les résultats de l'enquête via une méthodologie plus qualitative pour approfondir les enseignements autour de thématiques ciblées / prioritaires</li> <li>○ Favoriser une analyse partagée de ces enseignements et les mettre en perspective avec les données collectées par les différents partenaires dans le cadre de leurs démarches internes de consultation des parents</li> </ul> <p>➔ <b>Elaborer un plan d'action partenarial</b> sur la base de ces observations</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Soutenir les actions (groupes de parole, réseaux de parents, réseaux sociaux...) mises en place sur les territoires à l'initiative / avec des familles ayant des enfants en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques</b> (exemple : groupes de parole mis en place sur le Réquistanais ou le Pays Ségali)</li> <li>● <b>Développer les partenariats et la communication autour des dispositifs existants de soutien aux différentes parentalités :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Enrichissement des informations via le site du Réseau Parents Aveyron (participation au groupe communication dédié), valorisation des initiatives locales</li> <li>✓ Formalisation d'un circuit pour alimenter le site réseau parents Aveyron par l'équipe du PAH12 en lien avec son champ d'intervention.</li> </ul> </li> </ul> <p>➔ <b>Ces actions devront être travaillées en articulation avec les réflexions menées dans le cadre du Schéma départemental de protection de l'enfance</b> relatives aux besoins des parents en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques</p>
<b>Moyens matériels, humains et financiers</b>	Mobilisation des moyens financiers, humains et logistiques des partenaires du Schéma.
<b>Pilotage</b>	Pilote : Caf Co-pilotes : Département et Agence Régionale de Santé (ARS)
<b>Echéancier</b>	<p><u>2022 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Partage des enseignements de l'enquête menée sur le recueil des besoins des familles dans le cadre de la phase de diagnostic</li> <li>▪ Approfondissement de l'enquête auprès de familles n'ayant pas été ciblées lors de cette première phase de consultation, élargissement du champ d'enquête avec les partenaires</li> <li>▪ Lancement des démarches de consultations « qualitatives »</li> <li>▪ Partage des enseignements de cette phase d'approfondissement</li> <li>▪ Mise en place d'une réunion de travail pour formaliser le partenariat PAH12 et Réseau Parent Aveyron sur la communication.</li> </ul> <p><u>Premier semestre 2023 :</u> élaboration du plan partenarial</p> <p><u>Sur la durée du Schéma :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Poursuite du soutien aux initiatives locales et de leur valorisation</li> <li>▪ Enrichissement des informations / des outils développés en direction des familles (Réseau Parents Aveyron,...) : ce sujet sera travaillé dans un cadre plus large, pour l'ensemble des thématiques du Schéma départemental des services aux familles</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Evolution du nombre et du profil des répondants à la consultation des familles</li> <li>● Effectivité du plan d'action partenarial</li> <li>● Nombre d'initiatives locales soutenues et analyse qualitative de leur contenu et de leur apport pour les familles (nombre de familles touchées, couverture territoriale des actions,...)</li> <li>● Analyse qualitative des actions, outils d'information et d'accompagnement élaborés à destination des familles dans le cadre du plan d'action partenarial ou du Réseau Parents Aveyron</li> </ul>

## Action 12 : Accompagner les parents (ainsi que la relation parents-enfants) dans des situations de rupture ou de conflit familial

### Contexte, Problématique

Démarches administratives, aspects financiers, éducation et modalités de résidence des enfants, relations ou conflits à gérer avec l'ex-conjoint(e)... **les préoccupations des couples qui se séparent sont nombreuses et complexes, suscitent des inquiétudes et des fragilités qui peuvent être très déstabilisantes** pour une famille, pour les parents comme pour les enfants.

Le sujet n'est pas nouveau et pour répondre à leurs besoins, La CAF et les partenaires du Schéma départemental ont déployé et soutenu en Aveyron **une offre de services diversifiée** : médiation familiale et services Espace rencontre portés par l'Association départementale FRANCE VICTIMES 12 - ADAVEM, soutien de services de thérapie familiale, des actions du CIDFF (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles), soutien à la parentalité, accompagnement de travailleurs sociaux, réunions d'information collectives, Allocation de Soutien Familial (ASF), mise en place de l'Agence de Recouvrement des Impayés de Pensions Alimentaires (ARIPA) depuis 2017,...

Afin de faciliter l'orientation des familles vers l'offre de services la plus adaptée à leurs besoins, la Caf a toutefois souhaité aller plus loin et déployer un « **parcours séparation** ». Il s'agit d'une offre globale qui combine un soutien financier et un accompagnement social, pour conseiller, orienter et aider toutes les personnes confrontées à une séparation, qu'elles soient allocataires ou non et **mieux articuler l'ensemble des ressources qui peuvent être mises à leur disposition**. Une campagne de communication a été lancée en juin 2021 pour promouvoir et faciliter ce parcours.

Des **actions collectives « Parents après la séparation »** sont proposées deux fois par an sur Rodez et sur Millau (animation Caf, Adavem, CIDFF), et devraient à terme être déclinées sur Montbazens et Saint-Affrique.

**Les partenaires du Schéma seront attentifs aux incidences de l'expérimentation de la tentative de médiation familiale « obligatoire » (TMFPO)** avant toute saisine du Juge aux Affaires Familiales (JAF), prévue dans le cadre de la loi de 2016, dite de « modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle ».

Le déploiement de ce dispositif aurait **un impact sur les modalités de délivrance du service de médiation familiale en Aveyron**. Cela entraînerait une augmentation importante de la demande des familles (entre 800 et 1000 requêtes par an sont déposées sur le département, avec ou sans enfants, selon une estimation de l'Adavem), alors que l'Adavem est le seul organisme conventionné, avec deux médiateurs (2 ETP), qui réalisent entre 600 et 900 entretiens par an, pour 100 procédures engagées. Il faut être vigilant à maintenir une offre de service pour les parents relevant de médiation conventionnelle.

Cette évolution de la médiation familiale devra être **travaillée avec l'ensemble des partenaires locaux** (services juridiques, CIDFF, Caf, Msa, Centres sociaux, structures d'accès aux droits, acteurs agissant sur l'accompagnement de la parentalité...) pour les informer de cette évolution et faire en sorte que les familles concernées soient bien informées et orientées.

Par ailleurs il faut maintenir une offre de service de **thérapie familiale**.

Les partenaires insistent également sur la nécessité de ne pas oublier le **travail à mener après la séparation** avec les acteurs du soutien à la parentalité : place des beaux parents, recomposition des familles, problématiques des parents « solo », relations parents-enfants après la séparation... 11% des parents interrogés dans le cadre de l'enquête parentalité

	<p>menée lors de la phase de diagnostic seraient intéressés par des actions sur les problématiques relatives à la séparation ou aux conflits dans la famille.</p> <p>Les <b>situations de violences conjugales et de violences alléguées psychologiques</b> ont également été repérées comme un champ d'investigation par les acteurs du SDSF, dans le sens où l'orientation des familles confrontées à ces problématiques peut être particulièrement complexe faute d'une visibilité suffisante sur les réponses apportées.</p>
<p><b>Objectifs opérationnels</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consolider l'offre de services en médiation familiale et espace rencontre et de thérapie familiale.</li> <li>• Proposer des temps de rencontre et d'échange (départementaux ou délocalisés) sur l'évolution de la médiation familiale et les offres de services connexes (thérapie familiale, CIDFF,...)</li> <li>• Déployer le « Parcours séparation » Caf</li> <li>• Poursuivre les informations collectives inter-institutionnelles</li> <li>• Soutien des porteurs de projets proposant des actions collectives autour de la séparation et les incidences des évolutions vécues par la famille après la séparation (y compris dans la relation parents-enfants)</li> <li>• Améliorer l'information des acteurs confrontés à une demande d'accompagnement des parents en situation de violence conjugale ou violences alléguées psychologiques</li> </ul>
<p><b>Public cible</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parents séparés, en voie de séparation ou confrontés à un conflit familial</li> <li>• Ensemble des familles Aveyronnaises</li> <li>• Travailleurs sociaux et professionnels agissant sur les situations de séparation ou de conflit familial (médiateurs familiaux, professionnels de la thérapie familiale, services juridique, structures d'accès aux droits...)</li> <li>• Acteurs du champ du soutien à la parentalité</li> <li>• Partenaires du Schéma départemental des services aux familles</li> </ul>
<p><b>Contenu</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Consolider l'offre de services en médiation familiale et espace rencontre et de thérapie familiale</b>, en s'assurant que ces dispositifs puissent accueillir, informer et accompagner toutes les familles, quels que soient leurs besoins et leurs territoires</li> <li>• <b>Proposer des temps de rencontre et d'échange (départementaux ou délocalisés) sur l'évolution de la médiation familiale et les offres de services connexes (thérapie familiale, CIDFF,...)</b> : état des lieux des ressources existantes, couverture des territoires et des besoins, actualisation des connaissances sur les missions de ces services et leurs limites.</li> <li>• <b>Déploiement du « Parcours séparation » Caf</b> : faire connaître ce parcours usagers et ses incidences pour les familles</li> <li>• <b>Poursuivre le déploiement des informations collectives inter-institutionnelles</b> pour les parents en situation de séparation et développer une information dédiée en direction des parents séparés ou en voie de séparation (outils,...)</li> <li>• <b>Soutien des porteurs de projets proposant des actions collectives autour de la séparation et les incidences des évolutions vécues par la famille après la séparation</b> (y compris dans la relation parents-enfants)</li> <li>• <b>Améliorer l'information des acteurs confrontés à une demande d'accompagnement des parents en situation de violence conjugale ou violences alléguées psychologiques</b></li> </ul>
<p><b>Moyens matériels, humains et financiers</b></p>	<p>Mobilisation des moyens financiers, humains et logistiques des partenaires du Schéma.</p>
<p><b>Pilotage</b></p>	<p>Pilote : Caisse d'allocations familiales (Caf) Co-pilotes : Département et Mutualité Sociale Agricole (Msa)</p>

<p><b>Echéancier</b></p>	<p><u>Sur toute la durée du Schéma</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Consolidation de l'offre de services en médiation familiale et espace rencontre et de thérapie familiale.</li> <li>• Déploiement du « Parcours séparation » Caf</li> <li>• Poursuite des informations collectives inter-institutionnelles</li> <li>• Soutien des porteurs de projets proposant des actions collectives autour de la séparation et les incidences des évolutions vécues par la famille après la séparation (y compris dans la relation parents-enfants)</li> <li>• Renforcement de l'information des acteurs confrontés à une demande d'accompagnement des parents en situation de violence conjugale ou de violences alléguées psychologiques</li> </ul> <p><u>2022</u> : temps de rencontre et d'échange (départementaux ou délocalisés) sur l'évolution de la médiation familiale et les offres de services connexes (thérapie familiale, CIDFF,...) : état des lieux</p>
<p><b>Indicateurs d'évaluation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution des financements de la médiation familiale et du service Espace rencontre et de thérapie familiale.</li> <li>• Evolution du nombre de médiations (entretiens préalables et engagement dans des processus de médiation via la médiation conventionnelle et la TMFPO), et de médiations donnant lieu à un accord écrit des parties prenantes</li> <li>• Evolution de nombre de thérapie familiale.</li> <li>• Nombre de temps de rencontre et d'échange proposés sur les évolutions de la médiation familiale</li> <li>• Nombre d'informations collectives organisées (et couverture territoriale)</li> <li>• Nombre d'actions soutenues localement autour de ces questions</li> </ul>

## Action 13 : Accompagner les parents dans leur relation à l'école

### Contexte, Problématique

Le premier Schéma départemental des services aux familles de l'Aveyron avait affiché une volonté de soutenir des projets innovants pour favoriser la **transition vers l'école**.

L'Aveyron témoigne d'un **taux de scolarisation des enfants de 2-3 ans élevé** (près de 30% en 2019). Cependant ce taux est davantage lié à un « effet mécanique » (baisse du nombre d'enfants en âge d'être scolarisés à l'école maternelle, laissant des places vacantes pour des enfants de moins de 3 ans) qu'à une politique volontariste encourageant la scolarisation des moins de 3 ans. Les enfants de moins de 3 ans scolarisés en Aveyron le sont sur l'ensemble du territoire, **en fonction des places disponibles, du besoin de l'enfant, des familles et de la structuration de l'école**, et pas nécessairement dans les territoires les plus fragilisés du département.

Deux **classes d'accueil/classe de toute petite section** existent dans le département, à Millau et Onet-le-Château. Ces classes accueillent uniquement des enfants de 2 à 3 ans, avec des enseignants ayant un profil adapté (binôme enseignant – EJE), et une contractualisation avec les familles, pour favoriser une transition en douceur, via une scolarisation progressive le plus souvent.

Des **actions passerelles**, actions ponctuelles entre structures petite enfance et établissements scolaires, sont également organisées sur plusieurs territoires, de manière à favoriser la découverte de l'école, via des visites d'établissements ou des sorties partagées. En 2019, 10 EAJE (Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant) et écoles maternelles étaient impliqués dans ces projets en Aveyron. Un travail a été amorcé dans le cadre du premier SDSF pour recenser les écoles engagées sur des projets passerelles et **un questionnaire a été formalisé pour interroger les structures petite enfance sur les actions / projets menés en la matière**.

La mise en œuvre de cette politique publique doit cependant s'accompagner d'une réflexion approfondie pour **adapter cet accueil aux besoins des enfants de cet âge** : adaptation des horaires aux rythmes des enfants, des locaux (espaces de repos, récréation,...), taux d'encadrement et formation des enseignants à la petite enfance, au soutien à la parentalité...

**Un accompagnement à mener également auprès des parents et des communes**, pour accompagner les familles potentiellement éloignées de l'école dans les démarches et leur rapport à l'institution, répondre aux demandes d'information des parents autour de la première scolarisation, faciliter l'accueil d'enfants ayant des besoins spécifiques, prendre en compte les enfants qui ne passent pas par les structures d'accueil collectives de la petite enfance, mais aussi **inscrire la mise en œuvre de cette politique dans un projet global, partenarial à l'échelle de la collectivité**.

Certaines communes initient des projets en ce sens, comme sur Capdenac, où une EJE (Educatrice de Jeunes Enfants) mène un projet parentalité, en facilitant l'entrée des enfants à l'école, le lien avec les parents et les enseignants. Sur certains territoires (exemple, Millau), des réunions de concertations sont organisées pour préparer les rentrées avec les structures petite enfance, des représentants du champ médical, des établissements scolaires.

Au-delà de la transition vers l'école, **accompagner les parents dans leur relation à l'école est un enjeu également essentiel dans le développement de la scolarité des enfants et adolescents du département**.

**32% des parents enquêtés dans le cadre de la phase de diagnostic déclarent avoir « souvent » ou « très souvent » le sentiment de manquer de connaissance pour accompagner la scolarité de leur enfant**. Suivre la scolarité de leur enfant constitue une difficulté mentionnée par 23% des parents interrogés. Un sujet qui peut être également au

	<p>cœur de conflits entre les enfants/adolescents et leurs parents (pression de la réussite scolaire...).</p> <p>Les enjeux sont particulièrement forts au moment de l'entrée en 6<sup>ème</sup>, mais se sont accrus également avec les <b>incidences du développement des outils numériques</b>, de l'ENT (Environnement Numérique de Travail) et des informations communiquées par Internet (les notes, les retards,...), qui peuvent biaiser la relation avec l'enfant.</p>
<p><b>Objectifs opérationnels</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Alimenter la réflexion des parents et des acteurs locaux autour de l'accueil des 2-3 ans</li> <li>• Développer la connaissance des actions passerelles en Aveyron, partager les expériences et favoriser l'essaimage des bonnes pratiques</li> <li>• Soutenir les projets passerelles et outils développés en la matière</li> <li>• Consolider les dispositifs existants et renforcement de leur appropriation par les parents : accompagnement à la scolarité, Réussite éducative, les mallettes des parents, Ouvrir l'école aux parents, espaces parents...</li> <li>• Soutenir les acteurs dans la mise en place d'actions permettant de favoriser le lien entre l'école et les parents</li> <li>• Poursuivre le développement des CLAS et leur déclinaison sur les territoires (en particulier sur les territoires ruraux)</li> <li>• Renforcer le travail avec les associations de parents d'élèves</li> <li>• Poursuivre les actions visant à mieux informer et accompagner les professionnel(le)s de l'Education nationale sur les ressources à leur disposition sur le département</li> </ul>
<p><b>Public cible</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parents</li> <li>• Structures et professionnels petite enfance</li> <li>• Professionnels du département (travailleurs sociaux et médico sociaux)</li> <li>• Communautés éducatives</li> <li>• Membres du Réseau Parents Aveyron</li> <li>• Collectivités locales</li> </ul>

<p style="text-align: center;"><b>Contenu</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mettre en place un groupe de réflexion visant à développer des outils / démarches (ateliers,...) d'information à destination des acteurs locaux et des familles autour de l'accueil des 2 – 3 ans</b> : prise en compte des besoins de l'enfant, cadre adapté, ... <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Une réflexion à mener en lien avec les problématiques relatives à l'accueil des 3-6 ans en accueil de loisirs, et à l'articulation entre les accueils petite enfance et accueils de loisirs</li> </ul> </li> <li>• <b>Diffusion d'un questionnaire auprès des EAJE permettant de faire un état des lieux des actions passerelles</b> existants en Aveyron, valorisation des bonnes pratiques, partage d'expériences,...</li> <li>• <b>Soutien et accompagnement des actions / projets passerelles, développement d'outils</b> (exemple livret travaillé à Millau pour permettre aux parents de bien accompagner la scolarisation de leur enfant) permettant de favoriser la transition vers l'école.</li> <li>• <b>Consolidation des dispositifs existants et renforcement de leur appropriation par les parents</b> : accompagnement à la scolarité, Réussite éducative, les mallettes des parents, Ouvrir l'école aux parents, espaces parents... <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Poursuivre le développement des CLAS</b> et leur déclinaison sur les territoires (en particulier sur les territoires ruraux)</li> <li>○ Favoriser les partenariats avec les collectifs parentalité locaux / acteurs locaux qui pourraient amener leurs compétences d'animation</li> </ul> </li> <li>• <b>Soutien des acteurs locaux dans la mise en place d'actions permettant de favoriser le lien entre l'école et les parents</b>  <u>En particulier :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Initiatives permettant aux parents de mieux connaître les codes de la scolarité et les outils numériques utiles au suivi de la scolarité</b> (CLAS, complément projet d'école...) : <i>exemple CLAS de Villefranche de Rouergue qui a proposé un accompagnement aux parents autour de l'ENT.</i></li> <li>○ <b>Actions locales permettant de sensibiliser les parents autour de l'impact des réseaux sociaux sur la scolarité de leur enfant</b> (dès le plus jeune âge)</li> </ul> </li> <li>• <b>Développement du travail avec les associations de parents d'élèves</b> : plaquette d'infos à leur attention pour communiquer auprès de cette cible sur le Réseau Parents Aveyron, les actions parentalité existantes</li> <li>• <b>Poursuite des actions visant à mieux informer et accompagner les professionnel(le)s de l'Education nationale sur les ressources à leur disposition sur le département</b> (exemple : visio-conférence organisée avec les assistantes sociales de l'Education nationale en mars 2021 pour présenter le Réseau Parents Aveyron)</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>Moyens matériels, humains et financiers</b></p>	<p>Mobilisation des moyens financiers, humains et logistiques des partenaires du Schéma.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Pilotage</b></p>	<p>Pilote : Caf  Co-pilote : Direction Départementale des Services de l'Education Nationale (DSDEN)</p>
<p style="text-align: center;"><b>Echéancier</b></p>	<p><u>2022</u> : Diffusion d'un questionnaire auprès des EAJE permettant de faire un état des lieux des actions passerelles existants en Aveyron</p> <p><u>2023</u> : Mise en place du groupe de réflexion visant à développer des outils / démarches (ateliers,...) d'information à destination des acteurs locaux et des familles autour de l'accueil des 2 – 3 ans</p> <p><u>Sur toute la durée du Schéma</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien et accompagnement des actions / projets passerelles</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consolidation des dispositifs existants et renforcement de leur appropriation par les parents</li> <li>- Poursuite du développement des CLAS</li> <li>- Soutien des acteurs locaux dans la mise en place d'actions permettant de favoriser le lien entre l'école et les parents</li> <li>- Développement du travail avec les associations de parents d'élèves</li> <li>- Poursuite des actions visant à mieux informer et accompagner les professionnel(le)s de l'Education nationale sur les ressources à leur disposition sur le département</li> </ul>
<p><b>Indicateurs d'évaluation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectivité de la mise en place d'outils et d'ateliers autour de l'accueil des 2-3 ans</li> <li>• Evolution du nombre et de la typologie des actions passerelles développées en Aveyron</li> <li>• Evolution du nombre de projets CLAS et analyse de leur couverture territoriale</li> <li>• Evolution du nombre de projets d'accompagnement de la parentalité intégrant cette dimension soutenus dans le cadre du Schéma (via le REAAP notamment)</li> <li>• Nombre d'actions d'information organisées à l'attention de la communauté éducative de l'Education nationale</li> </ul>

## Action 14 : Renforcer le soutien aux familles en situations de « vulnérabilité »

### Contexte, Problématique

Le terme de « vulnérabilité » a peu à peu pris une place grandissante dans les discours des pouvoirs publics et des médias pour désigner une **multitude de situations** : du handicap à la pauvreté, de la précarité professionnelle à la relégation territoriale,...

Dans la lettre circulaire CNAF du 1er octobre 2009 sur les orientations en matière de travail social, la « vulnérabilité » est décrite comme une **situation ayant un caractère momentané, au contraire de la précarité « dont l'état s'inscrit dans la durée »**. La situation de vulnérabilité est définie comme « la conséquence du passage d'un état de stabilité à un état d'instabilité qui fragilise ou dégrade la situation ou la personne. Elle peut déboucher sur la précarité s'il y a enchaînement ou cumul des difficultés.

Ainsi, définie sous cet angle, la vulnérabilité n'est **pas seulement liée à la situation familiale et économique** (monoparentalité et faibles revenus, isolement social etc.) mais elle peut aussi être engendrée par un évènement de vie (perte d'emploi, séparation, veuvage, maladie, handicap, décès d'un enfant...), par des conditions matérielles (logement surpeuplé, logement non décent, expulsion...) et par le cadre de vie (absence d'équipements de proximité, environnement immédiat dégradé), impactant ou modifiant la vie familiale.

De nombreux travaux ont montré que **ces facteurs ont tendance à se cumuler**, s'enchevêtrer, parfois dans des mécaniques qui s'auto-nourrissent : une personne pauvre a davantage de risques d'être en mauvaise santé, isolée, mal logée. Le mal-logement peut avoir un impact sur l'isolement, etc. Comme le souligne le Crédoc, dans son Cahier de recherche « Tous autonomes et vulnérables à la fois : état des lieux des publics fragiles » (décembre 2019), « *aborder la vulnérabilité (plutôt que de parler du handicap, ou de la pauvreté, etc.) c'est donc chercher à approcher de manière dynamique les processus, afin de prévenir une possible bascule, et mettre en place des politiques sociales préventives* ».

Pour développer ces politiques préventives, il convient néanmoins pour les partenaires du Schéma de **mieux appréhender les situations et problématiques qui peuvent fragiliser les familles, les pratiques et les postures à adopter pour y répondre, et les différents niveaux d'intervention à investir**. Les professionnels sont souvent isolés sur les territoires pour répondre aux problématiques des familles, à des situations d'urgence ou des enjeux pour lesquels ils ne disposent pas d'une vision suffisamment précise des réponses existantes à l'échelle locale ou départementale.

**Une grande diversité de besoins peuvent être identifiés**, du repérage des ressources par les familles et les acteurs qui les accompagnent, au traitement des situations d'urgence, en passant par le développement d'actions d'aller-vers pour faciliter l'orientation et l'accès aux services des familles qui ne « demandent rien », et ne poussent pas la porte des institutions ou associations locales qui pourraient les aider et les accompagner.

Les problématiques étant extrêmement vastes, plusieurs axes de travail ont néanmoins été ciblés pour agir sur ces situations de vulnérabilité dans le cadre du Schéma :

- **Valoriser les bonnes pratiques et expériences menées sur le département en matière d'« aller-vers » et développer le partenariat avec les associations caritatives ;**
- **Etudier les possibilités de renforcer la couverture territoriale de l'offre de services des Techniciennes d'Intervention Sociale et Familiale (TISF) :** elles interviennent sur différents territoires de l'Aveyron, de manière ponctuelle ou plus régulière, en particulier sur les bassins de Decazeville, Rodez et Millau (via les

associations ADAR, UDSMA, UMM), mais **l'ensemble du département n'est pas couvert** par cette offre de services ;

L'offre de services en travail social du Département, de la Caf ou de la Msa vise à agir sur ces différents facteurs de vulnérabilité. Les faits générateurs de l'offre de service CAF sont la séparation et le deuil.

- **Améliorer l'orientation des familles qui sollicitent le Réseau Parents Aveyron.**  
Le Réseau Parents Aveyron est fréquemment sollicité par des familles confrontées à des situations de vulnérabilité, mais n'est pas à même de répondre de manière qualifiée à la diversité des problématiques individuelles rencontrées par ces familles : comment faciliter l'orientation de ces familles vers les ressources adéquates ? Quels partenariats (médico-social,...) mobiliser pour mieux répondre aux besoins de ces familles ?
- **Faciliter l'accès aux services d'accueil du jeune enfant :** faciliter l'accès aux services du jeune enfant pour les familles en situation de vulnérabilité est un axe déjà travaillé dans le premier Schéma départemental des services aux familles. Outre le soutien financier aux structures qui agissent pour favoriser cet accueil, des dispositifs ont été déployés pour favoriser l'accueil des enfants de parents engagés dans des parcours d'insertion, via l'expérimentation des **crèches AVIP (crèches à vocation d'insertion professionnelle)** sur les territoires de Rodez et Decazeville (une réflexion en cours dans le cadre de la Convention Territoriale Globale du Saint-Affricain). **Ces dispositifs doivent être évalués** pour vérifier les conditions de mobilisation du dispositif, l'impact sur la prise en compte des besoins des parents, leur parcours d'insertion, le fonctionnement du partenariat (Pôle emploi, Mission locale, Caf, Msa, Département, associations d'insertion...) avant d'envisager un éventuel déploiement plus large sur le département.
- **Accompagner les parents dans des situations de rupture ou de conflit familial** (cf. Action 12)
- **Faciliter l'accès aux dispositifs et services aux familles pour les populations nouvellement arrivantes et/ou qui ne maîtrisent pas ou peu le français (illettrisme) :** ce besoin est bien identifié pour les familles nouvelles arrivantes, qui ne parlent pas la langue et ne connaissent pas tous les codes du territoire français, mais aussi pour les familles en situation d'illettrisme. Des acteurs proposent des réponses sur le territoire Aveyronnais, mais ces ressources et les financements mobilisables ne sont pas suffisamment identifiés par les acteurs locaux et départementaux.
- **Accompagner le déploiement de dispositifs ou d'actions proposant des solutions de répit aux parents confrontés à des situations de vulnérabilité** et soutenir les initiatives locales menées en la matière : ce besoin est fortement remonté des enquêtes menées sur le champ de la parentalité et du handicap, et est présenté comme un axe à renforcer dans le cadre des orientations gouvernementales actuelles (par exemple dans le cadre de la stratégie des 1000 premiers jours). En Aveyron, la Mutualité Sociale Agricole porte par exemple le dispositif « Bulles d'Air », dont le déploiement pourra être accompagné sur le département, au même titre que les actions des acteurs locaux qui souhaiteraient agir sur ce champ (cf. Action 15)

**Ces axes de travail seront investis en lien avec le déploiement des Conventions Territoriales Globales, de manière à travailler ces actions en liens avec les**

	configurations locales, en proximité avec les partenaires locaux et au plus près des besoins des familles.
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir et valoriser les actions d'aller-vers et actions innovantes menées sur les territoires</li> <li>• Evaluer la pertinence, l'efficacité et l'impact des expérimentations menées sur la mise en place du dispositif des crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP)</li> <li>• Faciliter l'accès aux dispositifs et services aux familles pour les populations nouvellement arrivantes et/ou qui ne maîtrisent pas ou peu le français (illettrisme)</li> <li>• Accompagner le déploiement de dispositifs proposant des solutions de répit aux parents confrontés à des situations de vulnérabilité</li> </ul>
<b>Public cible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Familles en situation de vulnérabilité</li> <li>• Partenaires du SDSF</li> <li>• Acteurs en charge de l'accueil des enfants, des jeunes et des familles</li> </ul>
<b>Contenu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Soutien et valorisation des bonnes pratiques et expériences menées sur le département en matière d'« aller-vers »</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Soutenir des actions d'aller-vers et actions innovantes menées sur les territoires</b> (via le REAAP par exemple) : exemple Radio Parents sur le plateau de l'Aubrac, outils numériques développés dans le cadre du Printemps du numérique,...</li> <li>○ <b>Favoriser l'essaimage de ces outils / actions</b> ou la production d'outils ad hoc (diffusion dans le cadre des salles d'attente, lieux d'accueil associatifs, informations aux entreprises, ...)</li> <li>○ <b>Développer le partenariat avec les associations caritatives</b> : information/sensibilisation sur les dispositifs d'accompagnement de la parentalité et ressources mobilisables sur le département, actions conjointes,...</li> </ul> </li> <li>• <b>Améliorer l'orientation des familles qui se tournent vers le Réseau Parents Aveyron</b> : étudier les possibilités envisageables pour dédier une personne ressource en capacité d'écouter et d'évaluer les problématiques rencontrées par les parents</li> <li>• <b>Evaluation de la pertinence, de l'efficacité et de l'impact des expérimentations du dispositif Crèches AVIP</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mise en perspective des enseignements de l'étude nationale en cours sur le sujet</li> <li>○ Réunion des partenaires concernés en Aveyron, pour affiner l'analyse sur le département</li> </ul> </li> <li>• Développement de la connaissance des dispositifs départementaux et locaux favorisant la mise en place de <b>dispositifs de répit</b> à destination des familles en situation de vulnérabilité, et accompagnement à la mobilisation de ces leviers sur le département (information/sensibilisation des acteurs locaux, soutien des actions menées en la matière,...)</li> </ul>
<b>Moyens matériels, humains et financiers</b>	Mobilisation des moyens financiers, humains et logistiques des partenaires du Schéma.
<b>Pilotage</b>	Pilote : Caisse d'allocations familiales (Caf) Co-pilotes : Département et Mutualité Sociale Agricole (Msa)

<p><b>Echéancier</b></p>	<p><u>2022 - 2023 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluation du dispositif des crèches AVIP en Aveyron</li> <li>- Développement de la connaissance des dispositifs départementaux et locaux favorisant la mise en place de dispositifs de répit</li> </ul> <p><u>Sur toute la durée du Schéma :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation de temps de réflexion (dans le cadre de journées d'études, formations,...), proposant un outillage et un accompagnement méthodologique pour mieux cerner les différentes formes de vulnérabilité, construire un vocabulaire commun, des pratiques et postures adaptées</li> <li>- Soutien et valorisation des bonnes pratiques et expériences menées sur le département en matière d'« aller-vers »</li> <li>- Accompagnement à la mobilisation des dispositifs de répit sur le département (information/sensibilisation des acteurs locaux, soutien des actions menées en la matière,...)</li> </ul>
<p><b>Indicateurs d'évaluation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution du nombre de familles accompagnées dans le cadre du dispositif des crèches AVIP</li> <li>• Evolution du nombre de familles bénéficiaires de dispositifs de répit sur le département (via un focus sur un ou plusieurs dispositifs)</li> <li>• Repérage et analyse qualitative des actions innovantes mises en place sur ces champs dans le cadre des actions menées par les acteurs départementaux et/ou des Conventions territoriales globales</li> </ul>

## Action 15 : Développer des actions de répit parental et de répit en famille

### Contexte, Problématique

Les besoins de répit parental et de répit en famille ressortent fortement des enquêtes menées lors de la phase de diagnostic auprès des parents et spécifiquement des parents d'enfants en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques. Plus de la moitié des répondants à l'enquête menée sur les besoins des parents d'enfants bénéficiaires de l'AEEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé) soulignent qu'avoir un temps de répit est rare voire impossible au quotidien. Un quart des répondants seraient intéressés par des actions leur permettant de disposer d'espaces / temps de répit. Un sujet particulièrement prégnant lors des différentes périodes de confinement (école à la maison, fermeture de structures d'accueil,...) vécues en 2020 et 2021.

Cependant, **si le besoin est largement repéré et exprimé, les solutions ne sont pas évidentes à développer au regard des freins dont peuvent faire état les parents pour mobiliser des ressources sur ce champ** : sentiment de culpabilité, difficultés à se projeter, à faire confiance, difficultés de financement de ces dispositifs pour les familles...

**Des ressources existent sur le département, mais l'offre demeure relativement limitée** au regard des besoins repérés :

- 2 dispositifs qui nécessitent une orientation médico-sociale prise par la MDPH
  - Une **plateforme régionale de répit** pour des enfants/jeunes de 12 à 20 ans (hors handicap moteur et polyhandicap), portée par l'ARS, avec la Fondation Opteo et l'Institut des Jeunes Aveugles de Toulouse, commence à se mettre en place ;
  - **6 places en accueil temporaire** sont également mobilisables sur le département en établissement médico-social
- Le dispositif Bulles d'Air de la Msa (pas d'orientation en amont de la MDPH) : mis en place depuis le 7 juin, ce dispositif qui existe sur d'autres territoires français se déploie sur l'ensemble du département avec l'ADMR (porteur de projet). Des personnels viennent à domicile pour remplacer l'aidant familial. Ce dispositif ne s'adresse pas qu'aux ressortissants de la Msa, et vise en premier lieu des aidants de personnes âgées ; mais il est ouvert également aux adultes et enfants en situation de handicap ;
- L'accueil des enfants en structure petite enfance ou en accueil de loisirs peut avoir également pour fonction de permettre aux parents de disposer de temps de répit ;
- Des dispositifs nationaux peuvent également être repérés, pour mieux informer les familles ou étudier les conditions de leur mobilisation sur le département : exemple l'Œuvre Falret qui propose des séjours Répit pour les parents.

Des **associations d'aide à domicile** peuvent également apporter ce type de services, mais sont confrontées à des difficultés de recrutement et ne disposent pas du personnel formé pour répondre aux besoins des parents d'enfants en situation de handicap (un dispositif comme Bulles d'Air est de ce fait plus centré sur le public des personnes âgées). Il s'agira donc pour les partenaires du Schéma d'**étudier les possibilités envisageables avec le personnel des structures spécialisées**, un personnel formé, pour répondre à la spécificité de ces besoins.

<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser un état des lieux des dispositifs / réponses existants en la matière à différentes échelles territoriales</li> <li>• Recenser les possibilités de financement mobilisables pour les familles</li> <li>• Approfondir l'analyse des besoins et des freins des familles en la matière</li> <li>• Etudier la faisabilité de solutions adaptées pour répondre à ces besoins</li> <li>• Soutenir les initiatives locales développées autour du répit parental et/ou du répit en famille</li> </ul>
<b>Public cible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parents d'enfants en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques</li> <li>• Porteurs de projets locaux</li> <li>• Partenaires du Schéma départemental des services aux familles</li> </ul>
<b>Contenu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mise en place d'un groupe de travail associant notamment l'ARS et les acteurs du champ médico-social permettant d'étudier la faisabilité de solutions adaptées pour répondre à ces besoins :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Analyse de dispositifs mis en place sur d'autres territoires, notamment les actions développées lors des périodes de confinement ;</li> <li>○ Enrichissement de l'état des lieux pour recenser : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ l'ensemble des dispositifs / réponses existant en Aveyron et à différentes échelles (régionale, nationale) autour de ce sujet, potentiellement mobilisables par les familles</li> <li>▪ les ressources financières mobilisables par les familles (exemple : chèques vacances,...)</li> </ul> </li> <li>○ Développement d'actions / outils permettant de faire connaître ces ressources et aides mobilisables sur le département, y compris sur le droit commun pour permettre le répit en famille (dispositifs d'aide aux départs en vacances, séjours vacances adaptés...)</li> </ul> </li> <li>• <b>Approfondissement des enseignements de l'enquête menée auprès des parents d'enfants en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques</b>, en ciblant spécifiquement ce sujet et les réponses qui pourraient être pertinentes du point de vue des parents</li> <li>• <b>Soutien des initiatives locales</b> menées sur ce champ au sein des territoires de l'Aveyron et en lien avec la stratégie nationale qui vise le développement d'une offre de service autour des 1000 premiers jours de l'enfant.</li> </ul>
<b>Moyens matériels, humains et financiers</b>	Mobilisation des moyens financiers, humains et logistiques des partenaires du Schéma.
<b>Pilotage</b>	Pilote : Caisse d'allocations familiales (Caf) Co-pilotes : Département et Mutualité Sociale Agricole (Msa)
<b>Echéancier</b>	<p><u>Dès 2022</u> : approfondissement de l'enquête menée auprès des familles et soutien des initiatives locales en la matière</p> <p><u>Premier semestre 2023</u> : recensement des dispositifs / réponses existants à différentes échelles territoriales (y compris en termes de financements)</p> <p><u>Deuxième semestre 2023</u> : développement d'actions permettant de faire connaître ces ressources auprès des publics potentiellement concernés</p>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectivité de l'état des lieux</li> <li>• Evolution du nombre de familles bénéficiant de solutions de répit sur le département (exemple : appui sur les statistiques du dispositif Bulles d'Air, analyse de l'utilisation des places en accueil temporaire et de l'utilisation départementale de la plateforme régionale de répit</li> <li>• Nombre et typologie d'actions mises en place / soutenues pour faire connaître ces ressources aux publics potentiellement concernés</li> </ul>

## Action 16 : Poursuivre et renforcer les dynamiques à l'œuvre dans l'animation du Réseau Parents Aveyron et des collectifs locaux de soutien à la parentalité

<p><b>Contexte, Problématique</b></p>	<p>L'enquête auprès du Réseau Parents Aveyron et le travail d'évaluation du premier SDSF menés dans le cadre de la phase de diagnostic ont montré la <b>forte satisfaction des acteurs quant aux démarches et outils développés par le Réseau à l'échelle départementale</b>. La grande majorité utilisent les outils développés depuis 2019 et confirment que ces outils leur ont permis de mieux déployer leurs actions auprès des parents. Si des marges de progrès sont repérées concernant la montée en compétences des acteurs, le soutien aux projets locaux ou le partage de valeurs communes, les membres du Réseau ayant répondu à l'enquête soulignent la réalité de cette mise en réseau des acteurs du soutien à la parentalité sur le département, mais aussi l'apport de cette dynamique pour améliorer la lisibilité et la visibilité des ressources pour les familles et les acteurs, ainsi que son impact sur la mobilisation des acteurs institutionnels autour du soutien à la parentalité.</p> <p><b>Ce réseau étant relativement récent, les partenaires du Schéma souhaitent donc poursuivre les dynamiques engagées</b>, approfondir collectivement les sujets et les axes de travail énoncés dans le cadre du Schéma, et <b>développer la communication auprès des familles</b> (le Réseau Parents Aveyron n'est connu que par 24% des familles interrogées dans l'enquête parentalité).</p> <p><b>Trois collectifs locaux</b> ont également été soutenus dans le cadre du précédent Schéma et ont fortement contribué à développer et diversifier les réponses aux problématiques soulevées par les parents sur ces territoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le <b>collectif parentalité du Villefrancois</b> réunit de nombreux acteurs du territoire et anime des groupes de travail autour d'actions thématiques et de l'information des acteurs et des familles, développe des outils en commun.</li> <li>➤ Le <b>collectif de Millau</b>, créé en 2011, est bien repéré par les familles sur le territoire (cf. enquête menée dans le cadre de la CTG) et a fait évoluer ses actions pour évoluer vers la mise en place de semaines thématiques, permettant de donner plus de régularité aux actions, et développe des réflexions à des échelles plus larges que Millau (Vallée du Tarn, Larzac,...).</li> <li>➤ Le <b>Réseau parentalité de Decazeville Communauté</b>, initié depuis 2011 et copiloté par le Centre Social (initialement), la Communauté de communes et le Département, a permis de structurer le travail des acteurs locaux autour de la thématique de l'accompagnement de la parentalité, de développer l'interconnaissance et d'échanger sur les besoins des parents du territoire.</li> </ul> <p>Le fonctionnement de ces collectifs / réseaux nécessite une forte mobilisation des acteurs locaux, et <b>un travail conséquent d'animation et de coordination</b>, qui doit être soutenu pour ne pas fragiliser ces dynamiques.</p>
<p><b>Objectifs opérationnels</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre le soutien au Réseau Parents Aveyron</li> <li>• Renforcer la dynamique collective du Réseau</li> <li>• Actualiser et développer ses outils</li> <li>• Consolider la montée en compétences et en expertise des acteurs</li> <li>• Poursuivre le soutien aux collectifs locaux de soutien à la parentalité</li> <li>• Favoriser le partage d'expériences entre ces collectifs et avec d'autres territoires susceptibles de développer ces dynamiques locales</li> </ul>
<p><b>Public cible</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acteurs départementaux et locaux du soutien à la parentalité</li> <li>• Partenaires du Schéma départemental des services aux familles</li> </ul>
<p><b>Contenu</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Poursuite du soutien apporté au développement du Réseau Parents Aveyron :</b></li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Mise en place d'un <b>groupe de travail</b> pour enrichir et actualiser les ressources du Réseau <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enrichissement et actualisation des informations du site Internet ;</li> <li>- Poursuite des newsletters trimestrielles, qui interpellent sur les nouveautés du site, et proposent des articles d'actualité et de fond ;</li> <li>- Réflexions autour de la création de nouveaux outils : plateforme d'échanges, échanges courts et réguliers en visio,...</li> </ul> </li> <li>➔ Apporter un appui à l'animatrice du réseau parentalité sur sa mission communication</li> <li>➔ Développement des échanges de pratiques, des espaces/temps libres de discussion, d'échanges dans le cadre des rencontres organisées par le Réseau</li> <li>➔ Poursuite des actions visant la montée en compétences et en expertise des acteurs du soutien à la parentalité sur les sujets clefs du Schéma</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Organisation d'une rencontre annuelle des collectifs / réseaux parentalité locaux de l'Aveyron.</b> Cette rencontre permettrait notamment de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer la réflexion autour de l'accompagnement de la fonction de coordination de ces collectifs : temps à y consacrer, moyens à mobiliser, aide à la méthodologie, bonnes pratiques...</li> <li>- Favoriser le partage d'expériences entre les membres de ces collectifs, et repérer les bonnes pratiques pour susciter le développement de ces dynamiques sur d'autres territoires</li> </ul> </li> </ul>
<b>Moyens matériels, humains et financiers</b>	Mobilisation des moyens financiers, humains et logistiques des partenaires du Schéma.
<b>Pilotage</b>	Pilote : Caisse d'allocations familiales (Caf) Co-pilote : Direction Départementale des Services de l'Education Nationale (DSDEN)
<b>Echéancier</b>	<u>Dès 2022 et sur toute la durée du Schéma :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place du groupe de travail du Réseau Parents Aveyron</li> <li>- Poursuite des actions du Réseau Parents Aveyron</li> <li>- Rencontre annuelle des collectifs locaux</li> <li>- Réunion de travail sur l'appui technique à la communication</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de participants aux rencontres du groupe de travail et aux rencontres annuelles des collectifs locaux : type de structures et territoires représentés</li> <li>• Taux de satisfaction des membres du Réseau (reconduite de l'enquête menée dans le cadre de la phase de diagnostic)</li> </ul>

## Orientation 3 : Favoriser la mise en place d'une animation départementale par le biais de la constitution d'un réseau des acteurs jeunesse

### Action 17 : mise en œuvre d'une mission d'animation d'un réseau départemental enfance jeunesse

<p><b>Contexte, Problématique</b></p>	<p>La <b>mise en place d'une fonction d'animation départementale sur le champ de l'enfance et de la jeunesse</b> constitue pour les partenaires du Schéma un enjeu incontournable pour faciliter la mise en réseau des acteurs locaux en charge de ces champs d'intervention en Aveyron. Cette animation devra à la fois animer le réseau départemental, faciliter la mise en œuvre et le suivi de ses actions, mais aussi proposer un accompagnement aux porteurs de projets et acteurs de terrain :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Constituer un <b>acteur ressource</b> et un <b>appui à l'ingénierie de projets</b></li> <li>• Favoriser la <b>prospective</b> et le <b>développement territorial local</b>, avec les partenaires concernés</li> <li>• Faciliter la <b>mise en lien</b> des acteurs, le <b>partage d'information</b>, la <b>veille réglementaire</b> et le <b>partage d'expériences, de bonnes pratiques</b> à l'échelle de l'Aveyron et des territoires</li> </ul> <p>Le processus de désignation s'appuiera sur une <b>procédure claire et transparente</b>, et devra accorder une attention particulière aux <b>attendus des partenaires en termes de neutralité et de légitimité</b>.</p> <p><b>Cette animation ne devra pas être pensée comme relevant de l'action d'une seule personne, mais devra également reposer sur une coordination et une valorisation l'existant</b>, des compétences locales et forces vives du territoire (réseaux des fédérations associatives, ressources Information Jeunesse, experts thématiques,...).</p>
<p><b>Objectifs opérationnels</b></p>	<p><b>Créer une fonction d'animation ayant vocation à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer l'animation du réseau enfance jeunesse départemental, la mise en œuvre et le suivi de ses actions</li> <li>• Accompagner les porteurs de projets et acteurs de terrain : ingénierie, appui méthodologique, outillage</li> <li>• Faciliter la mise en lien des acteurs, le partage d'information, la veille réglementaire et le partage d'expériences, de bonnes pratiques à l'échelle de l'Aveyron et des territoires</li> <li>• Rendre visible, consolider et soutenir les dynamiques de réseau déjà existantes</li> <li>• Valoriser les initiatives locales et les bonnes pratiques</li> <li>• Fédérer les acteurs du réseau autour d'actions communes</li> </ul>
<p><b>Public cible</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acteurs institutionnels</li> <li>• Fédérations d'éducation populaire et réseaux départementaux</li> <li>• Elus, porteurs de projets, bénévoles et professionnels agissant sur les champs de l'enfance et de la jeunesse (collectivités, associations, indépendants)</li> <li>• Jeunes Aveyronnais</li> </ul>
<p><b>Contenu</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mise en place d'un groupe de travail ayant vocation à définir :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les modalités de portage de cette fonction d'animation</li> <li>- Son articulation avec la gouvernance et l'action des partenaires du Schéma sur le champ de l'enfance jeunesse</li> </ul> </li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La fiche de poste de cet(te) animateur(trice)</li> <li>- Le/les profil(s) recherchés</li> <li>- Le processus de désignation / recrutement</li> <li>- Les modalités de suivi de ses missions</li> </ul>
<b>Moyens matériels, humains et financiers</b>	Mobilisation des moyens financiers, humains et logistiques des partenaires du Schéma <i>Cette fonction sera mise en place sous condition des orientations de la COG CAF 2023-2027</i>
<b>Pilotage</b>	Pilote : Caisse d'allocations familiales (Caf) Co-pilote : Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN)
<b>Echéancier</b>	<u>2024</u> : - mise en place du groupe de travail - Recrutement de l'animateur(trice)
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectivité de la prise de poste</li> <li>• Analyse qualitative des actions mises en œuvre dans le cadre du réseau</li> <li>• Taux de satisfaction des membres du réseau relatif à l'animation départementale du réseau (questionnaire satisfaction : cf. Action 18)</li> </ul>

## Action 18 : Un réseau enfance jeunesse avec un socle fédérateur

<p><b>Contexte, Problématique</b></p>	<p>La phase de diagnostic menée dans le cadre de la démarche de renouvellement du Schéma a montré <b>la richesse des coopérations existantes</b> en Aveyron sur les champs de l'enfance et de la jeunesse, <b>mais aussi la méconnaissance du fonctionnement des structures les unes envers les autres, des missions en champs d'intervention de chacun</b> (les propositions, les périmètres d'action, les dispositifs portés,...) et le besoin de renforcer la coordination des interventions pour mieux répondre aux besoins des publics.</p> <p>Les dynamiques collectives observées à travers les réseaux des fédérations d'éducation populaire, le réseau des centres sociaux (avec les référents jeunesse), le groupe de travail départemental sur l'éducation à l'environnement, le réseau Information Jeunesse, le réseau des Promeneurs du Net, le collectif départemental autour de la mobilité internationale ou le collectif d'acteurs sur les dynamiques de l'engagement (Réseau IJ, AFEV, URQR,...), témoignent d'un <b>esprit coopératif bien ancré</b>, d'une réflexion sur le sens qui irrigue un large panel d'acteurs enfance jeunesse en Aveyron.</p> <p>Cependant, si de nombreux acteurs peuvent être déjà inscrits dans des dynamiques de réseau, <b>ces collectifs ne couvrent pas l'ensemble des structures qui œuvrent en direction de l'enfance et de la jeunesse en Aveyron</b>. Par ailleurs, les différentes rencontres territoriales menées dans le cadre de la phase de diagnostic ont montré <b>l'intérêt des acteurs pour une mise en réseau qui favorise l'interconnaissance, apporte de la ressource, contribue au partage d'informations, de bonnes pratiques et d'expériences menées sur les territoires</b>.</p> <p>La mise en place et l'animation d'un réseau enfance jeunesse, <b>socle fédérateur des initiatives locales et départementales, cadre « neutre », qui s'affranchit des dispositifs et champs d'intervention des structures</b>, permet de rendre visibles et lisibles les initiatives locales et départementales, constitue dès lors pour les partenaires du Schéma un enjeu incontournable du développement des services aux familles, aux enfants et aux jeunes de l'Aveyron.</p> <p>Ce réseau devra <b>se nourrir des initiatives, de l'expertise et des remontées de besoins locaux</b>, en prenant appui autant que possible (il n'y en a pas partout en Aveyron) sur les coordinateurs de territoire. Il devra en amont <b>bien définir la place et le rôle de chacun dans le réseau</b>, institutions, collectivité(s), acteurs de terrain, fédérations et responsables de structures, jeunes et familles, mais aussi penser <b>une animation adaptée</b> (cf. Action 17) aux possibilités de mobilisation des acteurs (éviter la « sur-sollicitation » des professionnels et bénévoles concernés, les redondances avec les actions des fédérations associatives,...), aux champs de compétence de chacun (privilégier des approches thématiques) et à la configuration des territoires (prendre en compte les problématiques de mobilité, proposer des temps de rencontre délocalisés,...).</p>
<p><b>Objectifs opérationnels</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rendre visible, consolider et soutenir les dynamiques de réseau déjà existantes</li> <li>• Valoriser les initiatives locales et les bonnes pratiques</li> <li>• Favoriser l'interconnaissance, le partage d'expériences et le partenariat</li> <li>• Apporter des outils, des ressources, de la matière aux acteurs locaux.</li> <li>• Permettre aux acteurs d'approfondir certaines thématiques.</li> <li>• Fédérer les acteurs du réseau autour d'actions communes</li> </ul>
<p><b>Public cible</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acteurs institutionnels</li> <li>• Fédérations d'éducation populaire et réseaux départementaux</li> <li>• Elus, porteurs de projets, bénévoles et professionnels agissant sur les champs de l'enfance et de la jeunesse (collectivités, associations, indépendants)</li> <li>• Jeunes Aveyronnais</li> </ul>
<p><b>Contenu</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'un <b>groupe de travail</b> ayant vocation à :</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Définir le positionnement du réseau, son animation et son pilotage, ses principes et modalités d'action</li> <li>○ Penser les modalités d'adhésion des membres du Réseau : élaboration d'une Charte (principes partagés, modalités d'engagement,...)</li> <li>○ Proposer une dénomination, et le cas échéant un logo</li> <li>○ Etudier la pertinence, les fonctions, le contenu et les modalités opérationnelles d'un <b>outil numérique</b> en s'appuyant sur les outils existants (réseau parents Aveyron, autres outils portés par des partenaires,...): mise à disposition de ressources, partage d'informations / d'actualités,...</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Ce réseau s'appuiera sur des actions qui « incarnent » cette dynamique collective et contribuent à l'alimenter : Journées départementales / rencontres annuelles du réseau, formations et développement d'outils ad hoc</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Ces rencontres et outils s'articuleront autour d'un ou plusieurs thèmes définis par les membres du réseau, pour partager des expériences, valoriser des pratiques, initier des coopérations, creuser des sujets de fond..., en appui sur les membres du réseau, des intervenants extérieurs, personnes expertes ou ressource.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Moyens matériels, humains et financiers</b>	Mobilisation des moyens financiers, humains et logistiques des partenaires du Schéma.
<b>Pilotage</b>	Pilote : Caisse d'allocations familiales (Caf) Co-pilotes : Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) et Mutualité Sociale Agricole (Msa)
<b>Echéancier</b>	<u>A partir du second semestre 2024 :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place du groupe de travail et définition des contours du réseau</li> <li>- Travail autour d'une Charte, proposition de dénomination et création des outils d'identification (logo)</li> <li>- Création de l'outil numérique</li> <li>- Mises en œuvre des premières actions du réseau</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Evolution du nombre et de la typologie des structures adhérentes au Réseau</li> <li>● Effectivité de la création de la Charte et de l'outil numérique (statistiques d'utilisation dès la mise en service de l'outil)</li> <li>● Evolution du nombre de participants aux actions proposées dans le cadre du Réseau (journées départementales, formations,...)</li> <li>● Taux de satisfaction des participants aux actions (questionnaires satisfaction)</li> </ul>

## Orientation 4 : Accompagner le développement de l'autonomie des enfants, adolescents et des jeunes : éduquer, orienter, insérer

### Action 19 : Accompagner, soutenir et valoriser les projets/initiatives portés par les jeunes

#### Contexte, Problématique

Différentes ressources existent en Aveyron pour accompagner les jeunes en termes d'aide aux projets et de participation citoyenne. Cet axe d'intervention est au cœur des principes d'intervention de l'éducation populaire et des actions des acteurs éducatifs du territoire, offrant aux jeunes des espaces d'expression, de débat et d'engagement.

Les jeunes Aveyronnais sont fortement investis sur une diversité de formes d'engagement et de participation (comités des fêtes, implication sur des événements locaux,...), mais ont une faible connaissance des leviers qu'ils peuvent mobiliser en la matière.

La Bourse départementale d'aide aux projets de jeunes (Bourse AJIR), cofinancée par la Caf, la Msa, et les services de l'Etat (SDJES) constitue un véritable atout (tous les départements n'ont pas ce type de bourses) pour soutenir et accompagner les initiatives des jeunes, mais est loin d'être suffisamment connue par les jeunes (seuls 4% des 12-16 ans et 9% des 17-25 ans en ont entendu parler), et est de fait très peu mobilisée (5 à 6 projets par an en moyenne), au même titre que les Appels à projets jeunes portés par la Mutualité Sociale Agricole (Msa), en partenariat avec les Maisons Familiales Rurales (MFR), qui suscitent peu de demandes. Le soutien à l'engagement des jeunes est également une des priorités en Aveyron du Fonds de développement de la vie associative (FDVA), mais là encore ce levier n'est pas mobilisé à ce jour au service de projets innovants sur cette thématique.

Le parcours « J'ose » de la fédération Familles Rurales permet de travailler sur l'entreprenariat des jeunes et de montrer le potentiel de la jeunesse pour développer des dynamiques autour des enjeux de développement économique des territoires. Des acteurs tels que l'URQR, l'Adefpat, ou l'association Insite (accompagnement des jeunes en service civique sur la mise en place de micro-projets à destination des collectivités) peuvent également accompagner des dynamiques locales en la matière.

Il y a donc pour les partenaires du Schéma un enjeu de communication autour de ces ressources, tant auprès des publics jeunes que des acteurs qui les accueillent et les accompagnent, ou élus locaux, mais aussi de consolidation de ces dynamiques dans la durée, pour aller au-delà d'actions ponctuelles, dans les limites des moyens humains mobilisables pour accompagner ces démarches.

Les partenaires du Schéma soulignent également l'importance de développer la pédagogie auprès des jeunes autour de ces questions. Les jeunes témoignent d'une réelle appétence en la matière : dans l'enquête menée en 2020 auprès de 2060 jeunes Aveyronnais, 28% des 12-16 ans et 40% des 17-25 ans déclarent s'être déjà activement engagés dans les actions d'une association locale. 1 jeune sur 5 parmi les 17-25 ans a déjà participé au Comité des fêtes de sa commune. L'engagement peut prendre différentes formes, se traduire par une implication qui peut être limitée, ponctuelle, ou plus régulière. Comment le dédramatiser auprès des enfants et des jeunes, leur donner envie de s'impliquer, à leur niveau, en fonction de leurs envies, contraintes et possibilités de mobilisation ? Les jeunes ont souvent de

nombreuses idées mais n'osent pas les exprimer ou prendre leur place dans l'espace public. Au-delà de la pédagogie, il y a lieu de **valoriser les différentes formes d'engagement et de participation des jeunes Aveyronnais, sous toutes ses formes**, de manière à favoriser la découverte des possibilités qui s'offrent à eux en la matière, tout en changeant le regard et la considération qui est portée à leur participation à la définition de l'action publique. **Cette participation des jeunes doit être travaillée dans la durée**, pour développer le lien de confiance sur ces sujets et favoriser leur montée en compétences, à l'image des ateliers de concertation menés avec les collèves de la Communauté de Communes Aubrac, Viadène, Carladez pour accompagner cette prise de parole collective, ou des actions travaillées au sein des établissements scolaires avec les « écodélégués ».

Depuis plusieurs années, **un collectif d'acteurs** jeunesse s'est constitué en Aveyron (Réseau Information Jeunesse, AFEV, URQR, Ligue de l'Enseignement, réseau des MJC...) **pour faciliter l'émergence d'initiatives locales et départementales en la matière**, dans un premier temps via l'organisation d'un événementiel - le Fest'Oz (Journée de l'engagement et de la mobilité) - qui visait à valoriser les projets de jeunes, puis dans le cadre de rencontres au sein des établissements scolaires, structures jeunesse pour sensibiliser les jeunes à l'engagement, proposer des temps de débat et d'échange. Cette dynamique s'est traduite en 2020 par des actions autour du bilan des 10 ans du Service civique, et a été relancée en janvier 2021, avec la volonté de proposer des réunions décentralisées, pour faire émerger des dynamiques locales et sensibiliser les acteurs locaux aux outils utilisés dans le cadre de ces démarches (la remorque de l'engagement,...) pour qu'ils se les approprient.

<p><b>Objectifs opérationnels</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recenser et valoriser les projets de jeunes</li> <li>• Sensibiliser aux différentes formes d'engagements et champs des possibles (jeunes, élus, acteurs jeunesse,...)</li> <li>• Recenser et valoriser les aides et leviers existants en Aveyron pour soutenir ces projets et dynamiques locales (Bourse AJIR, FDVA,...)</li> <li>• Recenser, consolider et communiquer autour des initiatives départementales visant à promouvoir l'implication des territoires sur ces sujets (remorque de l'engagement, organisation de temps d'échanges sur les territoires,...)</li> <li>• Soutenir les projets portés par les territoires pour accompagner la prise de parole et l'engagement des jeunes</li> <li>• Réflexion partagée sur les représentations liées à la place et à l'implication des jeunes sur les territoires de l'Aveyron</li> </ul>
<p><b>Public cible</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enfants, adolescents et jeunes</li> <li>• Acteurs institutionnels</li> <li>• Fédérations d'éducation populaire et réseaux départementaux</li> <li>• Elus, porteurs de projets, bénévoles et professionnels agissant sur les champs de l'enfance et de la jeunesse (collectivités, associations, indépendants)</li> <li>• Etablissements scolaires (Foyers socioéducatifs,...)</li> </ul>
<p><b>Contenu</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Prendre appui sur la construction d'un outil numérique et l'animation du réseau départemental enfance jeunesse</b> pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Recenser les initiatives locales et départementales menées en la matière</li> <li>○ Recenser et valoriser les projets de jeunes</li> <li>○ Recenser et valoriser les aides et outils existants pour soutenir ces projets et dynamiques locales</li> <li>○ Favoriser la diffusion / création de ressources – boîtes à outils</li> <li>○ Promouvoir (auprès des collectivités) les différentes formes / outils mobilisables localement pour favoriser l'engagement des jeunes sur les territoires</li> </ul> </li> <li>• <b>Promouvoir / soutenir l'organisation de temps forts jeunesse délocalisés dédiés à cette thématique</b> (exemple : en appui sur la quinzaine de l'Information jeunesse, ou dans le cadre d'une « semaine » dédiée travaillée sur une diversité de territoires de l'Aveyron)</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Inscrire cette réflexion dans le cadre des temps d'échanges organisés par le Réseau enfance jeunesse départemental</b></li> <li>• <b>Accompagnement technique et financier d'expérimentations locales visant à proposer des formes innovantes de participation des jeunes aux questions et sujets qui les concernent</b> (l'opportunité de la création d'un fonds dédié sera discutée dans le cadre du groupe projet)</li> </ul>
<b>Moyens matériels, humains et financiers</b>	Mobilisation des moyens financiers, humains et logistiques des partenaires du Schéma.
<b>Pilotage</b>	Pilote : Caisse d'allocations familiales (Caf) Co-pilote : Direction Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) et Mutualité Sociale Agricole (Msa)
<b>Echéancier</b>	<u>Sur toute la durée du Schéma</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion et soutien à l'organisation de temps forts jeunesse délocalisés dédiés à cette thématique</li> <li>- Accompagnement technique et financier d'expérimentations locales visant à proposer des formes innovantes de participation des jeunes aux questions et sujets qui les concernent</li> </ul> <u>A partir de 2025, dans le cadre du réseau enfance - jeunesse</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inscription de cette réflexion dans le cadre des temps d'échanges organisés par le Réseau enfance jeunesse départemental</li> <li>- Recensement des initiatives locales et départementales menées en la matière, des aides et outils existants pour soutenir ces projets et dynamiques locales</li> <li>- Diffusion / création de ressources – boites à outils</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de demandes, projets déposés et soutenus dans le cadre des différents dispositifs de soutien de l'engagement des jeunes (Bourse AJIR, appels à projets jeunes Msa...) : nombre de projets, nombre de jeunes impliqués (recueil d'éléments de profil : tranches d'âge, sexe,...)</li> <li>• Evolution de la mobilisation du Fonds de développement de la vie associative (FDVA) autour de cette thématique, du parcours « J'ose » de la Fédération Familles Rurales,...</li> <li>• Nombre d'événements jeunesse soutenus sur cette thématique (et couverture territoriale)</li> <li>• Analyse qualitative des productions du réseau enfance jeunesse sur cette thématique : effectivité du recensement des initiatives locales et départementales, ressources mobilisables, et des outils développés,...</li> <li>• Evolution de la connaissance par les jeunes Aveyronnais des ressources mobilisables (reconduite de l'enquête menée dans le cadre de la phase de diagnostic), et de leur degré d'appétence pour les différentes formes d'engagement collectif</li> </ul>



## **Action 20 : Renforcer la présence éducative numérique et renouveler les modalités de contact avec les jeunes**

### **Contexte, Problématique**

L'enquête menée auprès de 2060 jeunes Aveyronnais en février et mars 2020 a montré que **75% des 12-16 ans et la quasi-totalité des 17-25 ans sont présents sur le net au moins une fois par jour**. 93% des 17-25 ans et 69% des 12-16 ans se connectent même plusieurs fois par jour. Pour autant, ces jeunes ne sont pas toujours accompagnés sur l'utilisation d'Internet et des réseaux sociaux, les bonnes pratiques à développer ou les « risques » encourus, et il n'est pas toujours simple pour eux de trouver des réponses à leurs sollicitations.

Afin de renforcer les actions éducatives en la matière, la Caisse d'allocations familiales et ses partenaires ont souhaité développer le dispositif **Promeneurs du net**, coordonné en Aveyron par la Ligue de l'enseignement. animateurs, éducateurs, professionnels exerçant dans un Centre social, une MJC ou une association familiale, le Promeneur écoute, informe, accompagne, et conseille les jeunes. Il entre en contact et crée des liens avec les jeunes sur les réseaux sociaux, pour leur proposer un accompagnement et faciliter la recherche de réponses à leurs interrogations. De la simple information à donner, au projet à soutenir, de la prise en charge de difficultés, à la détection d'une situation préoccupante, le Promeneur est un professionnel présent sur un territoire digital très vaste et peu encadré.

**Le dispositif s'est fortement développé en Aveyron avec un réseau qui est passé en 4 ans de 4 à 21 Promeneurs du net, mais aussi des réalités très différentes suivant les territoires** : si le dispositif est bien repéré sur certains territoires, où une dynamique s'est développée, y compris en lien avec les parents (à l'image de l'action menée sur Sébazac, en direction des jeunes et des parents), d'autres territoires ont aujourd'hui très peu investi le dispositif.

**L'action des Promeneurs du net est encore peu repérée** par les jeunes (seuls 4% des répondants à l'enquête connaissaient le dispositif), et doit constamment s'adapter aux évolutions très rapides de l'utilisation des réseaux par les jeunes (passage de Facebook à Instagram,...). Elle constitue en revanche un réel apport sur les territoires lorsqu'elle est réellement mobilisée et permet de mettre à jour certains « vides juridiques » et questionnements relatifs à l'utilisation du numérique par les jeunes, qui peuvent être discutés et travaillés dans le cadre de ce réseau.

Pour les partenaires du Schéma, **cette action doit être consolidée sur le territoire de l'Aveyron et évaluée** pour identifier les pistes de développement à prioriser, et **mieux articuler avec l'ensemble des dispositifs ou leviers d'action connexes** (Réseau Parents Aveyron, « Permis Internet » au CM2, Printemps du numérique, actions locales menées autour du numérique, déploiement de conseillers numériques...) qui peuvent permettre d'en **renforcer l'identification, mais aussi de développer une cohérence éducative et des projets communs à destination des jeunes et de leurs parents**.

### **Objectifs opérationnels**

- Poursuivre le développement du dispositif Promeneurs du net
- Renforcer le pilotage et le suivi du dispositif
- Construire une démarche d'évaluation
- Renforcer la communication autour du dispositif et son identification par les jeunes et les parents
- Développer la mise en réseau et les coopérations avec les dispositifs et actions connexes du territoire
- Renforcer l'accompagnement des Promeneurs du net

### **Public cible**

- Réseau des Promeneurs du net
- Acteurs enfance jeunesse et parentalité de l'Aveyron
- Partenaires du Schéma départemental des services aux familles
- Enfants, adolescents, jeunes et parents Aveyronnais

<p><b>Contenu</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Poursuivre le développement du dispositif Promeneurs du net, sa mise en réseau et sa coordination par la Ligue de l'enseignement</b>, en particulier via : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ La <b>consolidation du pilotage et du suivi</b>, et la construction d'une <b>démarche d'évaluation</b> du dispositif</li> <li>○ La <b>diversification des profils</b> des Promeneurs, pour élargir les compétences et les points d'entrée des jeunes</li> <li>○ Le <b>renforcement de la communication</b> déployée autour des Promeneurs du net et de son <b>articulation avec des dispositifs connexes</b> comme le Permis Internet en CM2 ou les actions et initiatives locales développées autour de l'utilisation du numérique (ateliers informatiques,...) : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appui sur des temps forts comme le Printemps du numérique (piloté par l'UDAF), ou les Assises départementales du numérique (pilotées par l'Education nationale)</li> <li>▪ Repérage de l'ensemble des acteurs qui proposent des actions autour du numérique (associations dédiées, acteurs parentalité, réseaux de santé, cyber-bases,...)</li> <li>▪ Partage d'information entre le dispositif Promeneurs du net et le Réseau Parents en Aveyron, pour relayer des informations partagées et ciblées en direction des jeunes et des parents, mais aussi accompagner des initiatives locales mettant l'accent sur l'accompagnement des parents autour des pratiques numériques</li> <li>▪ Formalisation d'un circuit pour alimenter le site réseau parents Aveyron par l'animateur du dispositif PDN en lien avec son champ d'intervention.</li> </ul> </li> <li>○ L'élaboration et la <b>mise en place de formations et/ou d'outils</b> permettant aux Promeneurs du net d'être outillés et légitimes pour intervenir dans les établissements scolaires, ou en direction des parents.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Moyens matériels, humains et financiers</b></p>	<p>Mobilisation des moyens financiers, humains et logistiques des partenaires du Schéma.</p>
<p><b>Pilotage</b></p>	<p>Pilote : Caisse d'allocations familiales (Caf)  Co-pilote : Direction Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) et Mutualité Sociale Agricole (Msa)</p>
<p><b>Echéancier</b></p>	<p><u>2022</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Consolidation du pilotage et du suivi du dispositif, et mise en œuvre de la démarche d'évaluation</li> <li>- Mise en place d'une réunion de travail pour formaliser le partenariat Dispositif PDN et Réseau Parent Aveyron sur la communication.</li> </ul> <p><u>Sur toute la durée du Schéma</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement de la communication déployée autour des Promeneurs du net et de son articulation avec des dispositifs connexes</li> <li>- Accompagnement des Promeneurs du net (formations, rencontres, outillage)</li> </ul>
<p><b>Indicateurs d'évaluation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Evolution du nombre de Promeneurs du net et de leur couverture territoriale</li> <li>● Diversification des profils des Promeneurs du net</li> <li>● Taux de satisfaction des jeunes et partenaires (recueilli par questionnaire dans le cadre de la démarche d'évaluation)</li> <li>● Evolution du nombre de sollicitations (jeunes et parents) et d'accompagnements mis en œuvre</li> <li>● Analyse qualitative de l'accompagnement proposé aux Promeneurs (formations, rencontres, outillage,...) et taux de satisfaction des Promeneurs sur cet accompagnement</li> <li>● Analyse qualitative des partenariats noués autour du dispositif</li> </ul>

## **Action 21 : Assurer la cohérence éducative entre les projets développés dans le cadre des CTG par le développement ou la consolidation de Projets éducatifs territoriaux de qualité**

### **Contexte, Problématique**

Les entretiens, rencontres territoriales et thématiques menés dans le cadre de la phase de diagnostic ont montré que **la coordination et la cohérence des interventions pouvait être renforcée entre les projets sociaux et projets éducatifs de territoires (PEDT, CTG,...)** portés collectivement par les acteurs locaux et départementaux **au service de la continuité et de la qualité éducative** des interventions proposées aux enfants, aux jeunes et à leurs familles sur les territoires. Régis par une multiplicité de formes, de dispositifs, d'activités, de ressources, les axes différenciés de ces politiques (réussite éducative, éducation formelle et non-formelle...) gagneraient à être coordonnés et articulés pour créer une continuité et une cohérence d'intervention, dans une logique de co-éducation avec les familles.

Les **projets éducatifs territoriaux** sont au cœur de ces enjeux. Ils sont logiquement articulés avec les ambitions poursuivies dans le cadre des **Conventions territoriales globales** pour favoriser la prise en compte globale des rythmes de l'enfant, l'articulation des « parcours » avec l'avancée en âge, l'accueil des enfants en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques, l'accompagnement des familles. Ils vont dans le sens d'un travail sur le sens et la place des loisirs éducatifs au-delà des problématiques tarifaires et de gestion des places.

**Faire vivre ces projets sociaux et éducatifs de territoire constitue un objectif prioritaire des partenaires du Schéma.** Des collectivités et leurs partenaires se sont saisis de ces questions dans le cadre des Projets Educatifs de Territoires (PEDT). Certaines d'entre elles peuvent avoir des difficultés à faire vivre ces dynamiques, faute de temps, de moyens ou d'ambition partagée au service d'un réel projet éducatif global de territoire. Des périmètres plus élargis pourraient être une perspective pour certains territoires.

Le **Groupe d'Appui Départemental (GAD)**, co-piloté par l'IA-DASEN et la préfète en partenariat étroit avec la Caf, a pour rôle d'accompagner les élus dans ces démarches, de soutenir le pilotage et la structuration de ces projets. Ces dynamiques pourront **s'appuyer également sur les fonctions de coordination mobilisées dans le cadre de la mise en œuvre des Conventions territoriales globales (CTG)** – chargé(e)s de coopération – **et le déploiement du Schéma départemental des services aux familles** pour travailler l'articulation des démarches (ne pas démultiplier la sollicitation des acteurs ou les démarches de diagnostic) et favoriser une meilleure prise en compte dans les PEDT et PEDT Plan mercredi des problématiques suivantes qui y sont associées :

- **l'inclusion des enfants en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques** (via notamment l'appui systématique du PAH) ;
- l'accompagnement des parents dans la découverte des enjeux éducatifs des temps périscolaires
- le renforcement de la mixité sociale
- le **soutien à l'offre de loisirs et de vacances** proposée aux enfants, adolescents et jeunes (avec une attention particulière pour les familles les plus fragilisées) ;
- **la formation des équipes éducatives** : valorisation des formations Jeunesse, engagement et sports dans les différents domaines du champ éducatif (sur l'environnement, le numérique, la vie affective et sexuelle...), formations Aveyron Culture sur l'éducation artistique et culturelle (si celle-ci est maintenue), formations fédérales pour les associations affiliées...

<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Œuvrer avec les services de l'Etat à la généralisation de Projets éducatifs territoriaux de qualité</li> <li>• Participer à l'accompagnement des territoires et renforcer la formation des acteurs</li> <li>• Contribuer à la diversification et mobilisation des acteurs associés au pilotage de ces projets, y compris les parents ou leurs représentants, dont la participation est prévue dans les textes mais qui restent peu représentés.</li> <li>• Veiller à la qualité et la lisibilité de l'information pour les familles</li> </ul>
<b>Public cible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collectivités et équipes éducatives des territoires</li> <li>• Ecoles</li> <li>• Mouvements d'éducation populaire</li> <li>• Parents et/ou leurs représentants</li> </ul>
<b>Contenu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Poursuivre le travail d'accompagnement des territoires porté par les services de l'Education nationale avec la Caisse d'allocations familiales dans le cadre du pilotage des Projets Educatifs Territoriaux en lien avec les CTG :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <u>Accompagnement des partenaires</u> locaux investis dans les PEDT et les CTG au service d'un <b>projet éducatif global</b>, couvrant tous les temps de l'enfant et du jeune (une visée large : 0 – 25 ans), et favorisant la cohérence des interventions et des positionnements à l'échelle d'un même territoire.</li> <li>○ <u>Elaboration d'outils de sensibilisation et d'accompagnement</u> pour faciliter l'investissement de thématiques clefs du Schéma dans le cadre des PEDT (exemple : mobilisation des parents, politique d'inclusion,...)</li> </ul> </li> <li>• <b>Un projet global de territoire qui doit s'appuyer sur :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ une consultation systématique des parents et des enfants/jeunes (y compris sur l'élaboration des projets)</li> <li>○ des actions innovantes proposées sur les lieux de vie des familles (développer les actions d'« aller vers », dispositifs itinérants,...) et permettant pour certaines de faire participer les familles (actions parents/enfants ou ados)</li> <li>○ les structures existantes, qui peuvent apporter leur savoir-faire : structures jeunesse et/ou sport, de loisirs, centres sociaux...</li> <li>○ Une vision large de la réussite éducative (pas seulement à l'école), favorisant l'inclusion de tous les enfants (y compris les enfants en situation de handicap, ou en situation de précarité), par le travail en réseau de tous les acteurs</li> </ul> </li> </ul>
<b>Moyens matériels, humains et financiers</b>	Mobilisation des moyens financiers, humains et logistiques des services de la DSDEN, de la CAF et des partenaires du Schéma.
<b>Pilotage</b>	Pilote : Direction Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) Co-pilote : Caisse d'allocations familiales (Caf) et Association des Maires et au niveau local les représentants des Présidents de Communautés ou des communes
<b>Echéancier</b>	Sur toute la durée du Schéma
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution du nombre de projets éducatifs territoriaux déployés sur les territoires de l'Aveyron et de leur qualité éducative en particulier avec l'évolution du nombre de Plan Mercredi signés</li> <li>• Analyse qualitative de leurs modalités d'animation et de pilotage, du partenariat mobilisé, et des objectifs poursuivis dans le cadre de ces démarches</li> <li>• Effectivité de la création des outils d'accompagnement</li> </ul>

## Action 22 : Développer une proposition d'accueil et d'accompagnement des 10-13 ans en adéquation avec leurs besoins

### Contexte, Problématique

Bien que cela soit souvent plus complexe et hétérogène suivant les territoires, l'analyse de l'offre de services développée en direction des adolescents et jeunes Aveyronnais témoigne des **différentes temporalités et transitions qui animent la tranche d'âge des 10-25 ans** : l'entrée au collège, le passage en quatrième, l'entrée au lycée et la fin de la scolarité obligatoire, le passage à l'âge adulte et le développement de l'autonomie. Les accueils, actions et accompagnements s'organisent en fonction de ces différentes étapes, de manière à adapter la relation éducative à l'évolution des besoins des adolescents et des jeunes.

Les rencontres territoriales organisées dans le cadre de la phase de diagnostic ont bien montré que **les 10 à 13 ans constituaient une catégorie à part entière** à prendre en compte dans l'organisation de l'action publique. Souvent considérée comme la période « **pré-adolescente** », **ces années font office de « charnières » entre l'enfance et l'adolescence**, un temps où l'enfant commence à s'affranchir de la tutelle des parents et de l'adulte, à se désengager des structures encadrées au profit d'activités plus autonomes et du groupe de « copains ».

Cette tranche d'âge fait **l'objet d'une attention particulière des élus et professionnels jeunesse** mobilisés dans le cadre de la démarche d'élaboration du Schéma, **soucieux de favoriser la continuité éducative entre la fin du primaire et l'entrée au collège**. Les moins de 14 ans peuvent être accueillis dans le cadre d'un **accueil de loisirs, avec une nécessité d'accueil à la journée ou à la demi-journée**. L'accueil de loisirs doit fonctionner a minima deux heures sur une journée : les jeunes peuvent arriver de manière échelonnée jusqu'au début de l'accueil proprement dit. Le temps d'accueil échelonné (de 7h30 à 9h par exemple) s'apparente à un temps de « garderie », à distinguer du temps d'animation. Cet accueil de loisirs **peut aller jusqu'à 17 ans**, avec un temps donné d'activité « contraint » (le jeune/adolescent ne peut pas aller et venir). Le projet éducatif précise les heures qui font l'objet de la déclaration.

Or, **lorsque les enfants deviennent adolescents, cette offre de loisirs leur apparaît souvent moins attractive** car moins adaptée à leurs centres d'intérêt et modes de sociabilité. Le processus de construction identitaire connaît un nouvel élan et la quête d'autonomisation ne se conjugue pas toujours très bien avec l'offre d'accueil proposée en ALSH. Les 10-13 ans ne veulent plus se retrouver dans les mêmes locaux que les plus petits, sur les mêmes créneaux, aspirent à plus d'autonomie... D'où un sentiment, régulièrement exprimé, de ne plus se reconnaître dans le cadre et les activités proposées, et la nécessité pour les structures de proposer de nouvelles formes d'accueil et d'accompagnement, sous peine de voir une partie de cette tranche d'âge désertier les structures d'accueil collectives (et ne plus les fréquenter par la suite).

Ouvert pour les jeunes de 14 ans révolus, le plus souvent jusqu'à 17 ans (mais l'accueil peut aller au-delà), **l'accueil jeunes** répond plus à cette demande d'autonomisation puisqu'il permet aux jeunes d'aller et venir, avec un taux d'encadrement inférieur à celui de l'accueil de loisirs. Certains territoires travaillent **des « passerelles » entre ces différents accueils**, pour tenir compte de ces évolutions, mais **ne peuvent accueillir ces tranches d'âge sur le fonctionnement des accueils jeunes, du fait de la réglementation et de la législation en vigueur, qui stipulent que les adolescents ne peuvent être considérés comme « autonomes » qu'à partir de 14 ans**.

**Ces contraintes ne sont pas sans poser de nombreuses difficultés** pour les acteurs jeunesse, qui ne peuvent pleinement répondre à la demande d'autonomie de ces pré-adolescents, mais doivent également composer avec des rigidités qui font qu'un même groupe d'amis peut par exemple se retrouver « à cheval » sur ces accueils, certains pouvant aller sur l'accueil jeunes, tandis que d'autres qui n'auront pas encore l'âge requis. Par ailleurs

	<p>il n'existe <b>pas de vademecum précis de la réglementation en la matière et des interprétations possibles</b>, sur lesquelles pourraient travailler les territoires.</p> <p>Une réglementation qui ne coïncide pas non plus avec la <b>mise en place de la Prestation de services Jeunes</b> de la Caisse d'allocations familiales qui vise à développer les projets jeunes avec un soutien sur une fonction d'animation centrée sur les 12-17 ans.</p> <p>Dès lors, <b>comment répondre aux exigences réglementaires tout en accompagnant les territoires sur ces questions</b>, de manière à leur permettre de développer au mieux leur politique jeunesse ?</p>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudier les différentes modalités envisageables pour favoriser l'accueil et l'accompagnement des 10-13 ans</li> <li>• Renforcer l'information des élus en la matière</li> <li>• Développer l'accompagnement des acteurs locaux sur ces sujets</li> </ul>
<b>Public cible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partenaires du Schéma départemental des services aux familles</li> <li>• Elus et professionnels enfance jeunesse du département</li> </ul>
<b>Contenu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mise en place d'un groupe de travail (Caf, DSDEN, Msa, ADM12, représentants des coordonnateurs enfance jeunesse des territoires,...) pour étudier les différentes modalités envisageables pour favoriser l'accueil et l'accompagnement des 10-13 ans</b>, dans un cadre sécurisé et cadré : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Consolidation des accueils de loisirs</li> <li>○ Déploiement de la Ps jeunes</li> <li>○ Valorisation des bonnes pratiques repérées sur le département</li> <li>○ Etude des formes d'accueil et d'accompagnement déployées sur d'autres départements</li> </ul> </li> <li>• <b>Organisation de réunions territoriales interinstitutionnelles d'information auprès des élus</b>, via l'ADM12.</li> <li>• <b>Mise en place de temps de réflexion sur ce sujet dans le cadre du réseau enfance jeunesse départemental, avec les coordinateurs enfance-jeunesse et les Fédérations d'Education Populaire</b> pour les outiller dans leur travail d'accompagnement des élus autour de ces questions.</li> </ul>
<b>Moyens matériels, humains et financiers</b>	Mobilisation des moyens financiers, humains et logistiques des partenaires du Schéma.
<b>Pilotage</b>	<p>Pilote : Caisse d'allocations familiales (Caf)</p> <p>Co-pilote : Direction Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) et Mutualité Sociale Agricole (Msa)</p>
<b>Echéancier</b>	<p><u>A partir de 2022</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rencontres du groupe de travail</li> <li>- Premières réunions territoriales organisées avec l'ADM12</li> </ul> <p><u>A partir de 2025</u> : mise à l'agenda du sujet dans le cadre du réseau enfance jeunesse départemental</p>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de rencontres du groupe de travail et analyse qualitative de ses travaux</li> <li>• Nombre de rencontres proposées auprès des élus sur ce sujet</li> <li>• Evolution du nombre et de la couverture territoriale des territoires ayant développés une offre spécifique à destination de ce public</li> </ul>

## **Action 23 : Soutenir les dynamiques des acteurs à vocation départementale (MDA, PAEJ, Addictions France,...) qui œuvrent en faveur de la prévention santé jeunesse en Aveyron**

### **Contexte, Problématique**

La prévention santé en direction des enfants, des adolescents et des jeunes constitue **un axe d'intervention de nombreux partenaires du schéma** départemental des services aux familles.

77% des 12-16 ans et 85% des 17-25 ans déclarent se sentir suffisamment informés sur les questions de santé dans l'enquête menée en 2020 auprès de 2060 jeunes Aveyronnais. La famille et les amis sont les ressources privilégiées, loin devant le médecin ou les professionnels jeunesse. Cependant, **plus du tiers d'entre eux (35%) ne savent pas où aller ou vers qui se tourner s'ils ont besoin d'informations ou d'accompagnement sur les addictions**, la consommation d'alcool, de tabac ou de drogues. 36% ne connaissent pas les ressources qu'ils peuvent mobiliser pour répondre à leurs questions sur **la vie amoureuse ou la sexualité**.

**Le développement du projet de la Maison des Adolescents de l'Aveyron, depuis 2021** (un coordonnateur a été recruté en mai 2021), **permet d'envisager de nouvelles perspectives** de développement de l'action départementale et locale sur ces sujets, mais aussi de mieux identifier les attentes et besoins du territoire en la matière. Lieu d'accueil, d'information, d'écoute et d'orientation, il propose des réponses pluridisciplinaires (psychologue, infirmier, médecin, éducateur spécialisé,...), actions individuelles et collectives pour développer l'information et l'accompagnement des jeunes et de leurs parents, mais aussi les échanges et rencontres entre professionnels, de manière à structurer et soutenir les dynamiques partenariales avec les acteurs enfance jeunesse et les acteurs de la santé.

Cette action s'articulera **en complémentarité avec les initiatives portées par les acteurs à vocation départementale** tels que le réseau Information Jeunesse Aveyron, le Point Accueil Ecoute Jeunes, le Planning Familial, le CAARUD (Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues), France Addictions, le relais VIH Sida ou l'association Alertes, de manière à **travailler les complémentarités et collaborations** pour tenir compte des limites de moyens financiers et humains de chacun et **mailler plus largement le département**.

Ce réseau constituera un point d'appui et un levier précieux pour **accompagner les initiatives locales** menées sur ces sujets (dans le cadre des CTG par exemple), **identifier les réponses à apporter aux problématiques repérées**, comme les difficultés d'accès aux soins des jeunes ayant des parcours chaotiques par exemple, ou faire connaître les offres de services associatives et institutionnelles souvent méconnues.

### **Objectifs opérationnels**

- Enrichir le diagnostic des besoins (adolescents/jeunes santé) et des dynamiques existantes sur les territoires
- Faire connaître le projet et l'offre de services de la Maison des Adolescents, du Point Accueil Ecoute Jeunes et de l'ensemble des acteurs départementaux ressources/experts sur le champ santé / jeunesse
- Favoriser la complémentarité des interventions, les dynamiques « intra-réseau » (réseau parents Aveyron, Promeneurs du net, handicap, jeunesse)
- Favoriser l'interconnaissance, le développement d'outils communs
- Soutenir les actions d'accompagnement de la parentalité développées par ce réseau d'acteurs
- Favoriser la déclinaison d'une offre de services prévention santé jeunesse sur les territoires de l'Aveyron

<b>Public cible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeunes (11 – 25 ans)</li> <li>• Leurs parents, familles au sens large</li> <li>• Les professionnels enfance jeunesse, du champ médico-social et de la santé œuvrant en direction de ces publics</li> <li>• Les partenaires du SDSF et des CTG</li> </ul>
<b>Contenu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mise en place d'un groupe de travail départemental</b> ayant vocation à : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Recueillir, capitaliser, partager et enrichir l'ensemble des éléments de diagnostic</b> existant à l'échelle locale (CTG, contrats locaux de santé,...) et départementale (SDSF,...) sur les besoins et l'offre en matière de prévention santé jeunesse (en lien avec le travail mené dans le cadre des actions 2, 17 et 18)</li> <li>○ <b>Organiser des réunions thématiques délocalisées</b>, en lien avec les dynamiques locales (CTG, CLSPD,...) et les acteurs actifs sur les champs de la prévention santé jeunesse</li> <li>○ <b>Etudier les possibilités de renforcer les moyens de la Maison des Adolescents (MDA) et/ou du PAEJ pour travailler spécifiquement l'accompagnement de la parentalité</b></li> <li>○ <b>Développer l'information sur l'offre de service de ce réseau d'acteurs</b> (MDA, PAEJ,...) auprès des familles / jeunes et des acteurs locaux via les outils et actions du Réseau Parents Aveyron, des collectifs parentalité locaux,...</li> </ul> </li> <li>• <b>Promotion auprès des acteurs jeunesse, de l'animation de la vie sociale et des collectivités des actions et appels à projets déployés par la CPAM et l'ARS</b> autour de la prévention santé jeunes</li> <li>• <b>Mobilisation des moyens du Schéma (REAAP,...) pour soutenir des actions spécifiques d'accompagnement de la parentalité sur ces questions</b> : priorisation dans les orientations du REAAP, les actions du Réseau Parents Aveyron,...</li> </ul>
<b>Moyens matériels, humains et financiers</b>	Mobilisation des moyens financiers, humains et logistiques des partenaires du Schéma.
<b>Pilotage</b>	Pilotes : Agence Régionale de Santé (ARS), Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) Co-pilotes : Caisse d'allocations familiales (Caf) - Département (PMI)
<b>Echéancier</b>	<p><u>Dès 2022</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place du groupe de travail, recueil et partage des éléments de diagnostic</li> <li>- Mobilisation des moyens du Schéma (REAAP,...) pour soutenir des actions spécifiques d'accompagnement de la parentalité sur ces questions</li> <li>- Promotion auprès des acteurs jeunesse, de l'animation de la vie sociale et des collectivités des actions et appels à projets déployés par la CPAM et l'ARS autour de la prévention santé jeunes</li> <li>- Développement de l'information sur l'offre de services de ce réseau d'acteurs</li> </ul> <p><u>2023</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Premières rencontres délocalisées</li> <li>- Etude des possibilités de renforcer les moyens de la MDA et/ou du PAEJ</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse des données d'activité de la MDA et du PAEJ départemental : publics accueillis/accompagnés (nombre de jeunes et de parents, recueil d'éléments de profil,...), couverture territoriale des actions,...</li> <li>• Nombre de rencontres thématiques délocalisées</li> <li>• Nombre et profil des participants à ces rencontres</li> <li>• Taux de satisfaction des participants (questionnaire satisfaction)</li> <li>• Evolution du nombre d'actions parentalité soutenues autour de ces sujets</li> <li>• Evolution du nombre de territoires ayant spécifiquement investi ces questions dans le cadre de leurs projets sociaux de territoire</li> <li>• Analyse qualitative de ces projets</li> </ul>



## Orientation 5 : Poursuivre le déploiement du Schéma Directeur de l'animation de la vie sociale

### Action 24 : Valoriser l'action des équipements d'animation de la vie sociale en direction des élus locaux

#### Contexte, Problématique

A la suite des différentes lois de décentralisation, on assiste à une recomposition territoriale d'une part, et d'autre part, les dernières élections ont entraîné un renouvellement des équipes.

On constate :

- Une implication hétérogène des élu-es et des territoires aux physionomies différentes (rural / urbain, commune / EPCI, montagne / plaine, ...)
- Des difficultés à percevoir l'intérêt / la plus-value d'un équipement d'AVS au regard des autres acteurs du territoire
- Un manque de lisibilité des structures AVS : gestion d'équipements, portage de dispositifs divers (France Services, Tiers-Lieux, PIS, Espaces de coworking, café associatif, ...).
- Des équipements pouvant paraître coûteux aux collectivités : prise de conscience des co-financements de l'AVS

Freins :

- Un besoin voire un manque de **reconnaissance** au regard de ce que proposent les structures AVS : impacts non perçus pour le territoire
- Une dilution de certaines structures AVS dans un paysage territorial dense

Questionnements :

- Quelle définition ont les élus de l'AVS ? Le pourquoi ? Le comment ? Le pour qui ? Et quels impacts ?
- Comment les équipes municipales ou intercommunales peuvent s'approprier les impacts de l'animation de la vie sociale et en extraire les manques ?

#### Objectifs Opérationnels

- **Informers et former les élus locaux au cadre de référence de l'AVS et leur permettre de comprendre et s'approprier la plus-value et les enjeux**, afin qu'ils puissent s'investir et s'impliquer dans l'AVS :
  - En montrant la diversité des types de structures
  - En les soutenant dans la création des espaces de l'AVS et en rendant les élus acteurs de l'AVS
  - En fédérant les acteurs du territoire autour d'un projet structurant qui intègre tous les publics
  - En favorisant la mise en place de COPIL, avec les élus, dédié aux structures
- **Accompagner les administrateurs bénévoles des structures AVS** à se doter d'un vocabulaire adapté pour valoriser leurs structures en direction des élus locaux

Dans l'opérationnalisation à moyen terme :

- S'adresser à tous les élus y compris ceux qui sont moins sensibilisés à la thématique de l'Animation de la Vie Sociale.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser des temps collectifs avec les élu-es des collectivités mais aussi les élu-es des associations afin de créer de la connaissance commune.</li> <li>- Travailler ou impulser un partenariat avec l'ADM12</li> <li>- Repérer des ambassadeurs élu-es qui peuvent parler aux élu-es des plus-values de l'AVS</li> <li>- S'appuyer sur les chargés de coopération CTG pour améliorer la lisibilité des acteurs de l'AVS et leur inscription dans le développement social local</li> <li>- Impulser des dynamiques départementales pour un impact local</li> </ul>
<b>Public cible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les différents niveaux d'élus : élu-es des communes, des Communauté de communes, élu-es des départements voire de la Région</li> <li>• Les agents des collectivités territoriales</li> <li>• Les habitants impliqués (élu-es associatifs)</li> </ul>
<b>Contenu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Identification et constitution d'un listing des personnes ressources</b> : DGS, coordonnateurs, chargé de mission, de coopération...)</li> <li>• Définition des <b>modalités de coopération avec l'ADM12</b>.</li> <li>• Constitution d'un groupe de travail pour proposer des <b>formations à destination des élus des collectivités territoriales</b> et pouvant être ouvertes également aux agents territoriaux (chargé de coopération CTG, DGS, chef de service...) (exemple : sur « la participation des habitants »)</li> <li>• <b>Organisation d'une journée départementale par et pour les Acteurs de la Vie Sociale</b> (cible : élu-es collectivités territoriales et élu-es associatifs, institutions, acteurs de l'AVS). Cette journée doit s'appuyer entre autres sur la parole des usagers, des habitants pour valoriser les actions des équipements AVS.</li> <li>• <b>Organisation de temps de travail avec les administrateurs élu-es des associations et les professionnels</b> afin de se doter d'un vocabulaire commun permettant de valoriser ces structures</li> </ul>
<b>Moyens matériels, humains et financiers</b>	Mobilisation des moyens financiers, humains et logistiques des partenaires du Schéma.
<b>Pilotage</b>	<p>Pilote : Caisse d'allocations familiales (Caf)</p> <p>Co-pilotes : Réseau des centres sociaux, ADM12</p>
<b>Echéancier</b>	<p><u>Premier semestre 2022</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation d'une rencontre avec l'ADM12 pour définir des modalités de coopération</li> <li>- Préparation de l'organisation d'une journée départementale AVS</li> </ul> <p><u>Deuxième semestre 2022</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation d'une journée départementale AVS</li> <li>- Organisation d'un groupe de travail pour concevoir les formations</li> </ul> <p><u>2023</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation d'un groupe de travail sur l'appropriation d'un vocabulaire commun</li> </ul> <p><u>2024</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation d'une journée départementale AVS</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'un listing</li> <li>• Nombre de formations mises en place, nombre et type de participants à ces dernières</li> <li>• Nombre de journées départementales mises en place et nombre de participants</li> </ul>

## **Action 25 : Créer un outil de communication pour donner à voir et promouvoir le cadre de référence et les actions des équipements d'animation de la vie sociale (AVS)**

<b>Contexte, Problématique</b>	<p>Aujourd'hui, Il existe une multitude de leviers de communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Observatoire Sénacs et ses plaquettes, des vidéos de la FIGO (Fédération Interdépartementale Garonne Occitanie), de la FCSF (Fédération des Centre sociaux et Socioculturelle de France) et structures AVS, les réseaux sociaux, une ancienne plaquette du réseau des centres sociaux de l'Aveyron.</li> <li>• Chaque structure dispose de ses propres outils de communication ainsi que de sa propre identité graphique.</li> </ul> <p>On dispose d'outils de communication pour tous, mais peu opérants à ce jour ou non utilisés.</p> <p><u>Freins</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Perte d'identité de chaque structure si uniformisation de la communication, il est important d'arriver à créer des outils qui s'adaptent à toutes les structures ou que chacun adaptera à sa propre structure</li> <li>• Le réseau de l'AVS n'est pas un réseau de professionnels de la communication ou seules quelques structure AVS disposent de spécialistes sur ces questions.</li> </ul> <p><u>Questionnements</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelle compréhension, quelle représentation ont les élus, les habitants et les partenaires de l'AVS ?</li> <li>• Comment valoriser les spécificités de chaque structure dans un outil commun ?</li> </ul>
<b>Objectifs Opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démontrer la plus-value des structures AVS sur le territoire départemental</li> <li>• Sensibiliser tous les publics</li> <li>• Développer des actions pour une communication directe à l'utilisateur.</li> <li>• Optimiser les outils existants comme SENACS, et autres, en valorisant les indicateurs relevés.</li> <li>• Veiller à conserver l'identité de chaque structure en permettant l'adaptation des outils localement.</li> </ul>
<b>Public cible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Professionnels de l'AVS</li> <li>• Elus et professionnels des collectivités territoriales,</li> <li>• Partenaires</li> <li>• Habitants, Familles, séniors, jeunes</li> </ul>
<b>Contenus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un <b>Kit de communication</b> de différentes natures comprenant différents outils             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'une <b>Plaquette AVS</b> en gardant l'identité de chaque structure et en montrant les complémentarités de chacun : fiches thématiques spécifiques à la structure.</li> <li>- Création de <b>Vidéos</b> (films, reportages, clips), ciblant élus collectivités locales et habitants (familles, jeunes, séniors, ...)</li> <li>- <b>Réalisation de supports visuels</b> (affiches, flyers) ou autres, composés de paroles d'élus et d'habitants sur les plus-values de l'AVS, pouvant être utilisés lors d'actions de promotion ou tout simplement de rencontres habitants.</li> <li>- Outil <b>radio</b> (s'appuyer sur des partenariats existants)</li> </ul> </li> <li>• <b>Formation</b> sur l'utilisation des outils de communication créés.</li> <li>• Création d'une <b>communauté numérique</b> en s'appuyant sur les réseaux existants (ex : Réseau Parents Aveyron)</li> </ul>

<b>Moyens matériels, humains et financiers</b>	Mobilisation des moyens financiers, humains et logistiques des partenaires du Schéma.
<b>Pilotage</b>	Pilote : Caisse d'allocations familiales (Caf) Co-pilotes : Réseau des centres sociaux, ADM12
<b>Echéancier</b>	<u>2022</u> - Création d'une Plaquette AVS départementale et accompagnement de sa diffusion  <u>2023</u> : - Création des autres supports du kit de communication et formation à leur utilisation  <u>2024</u> - Création d'une communauté numérique
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création effective des outils</li> <li>• Nombre d'outils composant le kit</li> <li>• Nombre de participants aux formations</li> </ul>

## La gouvernance du Schéma

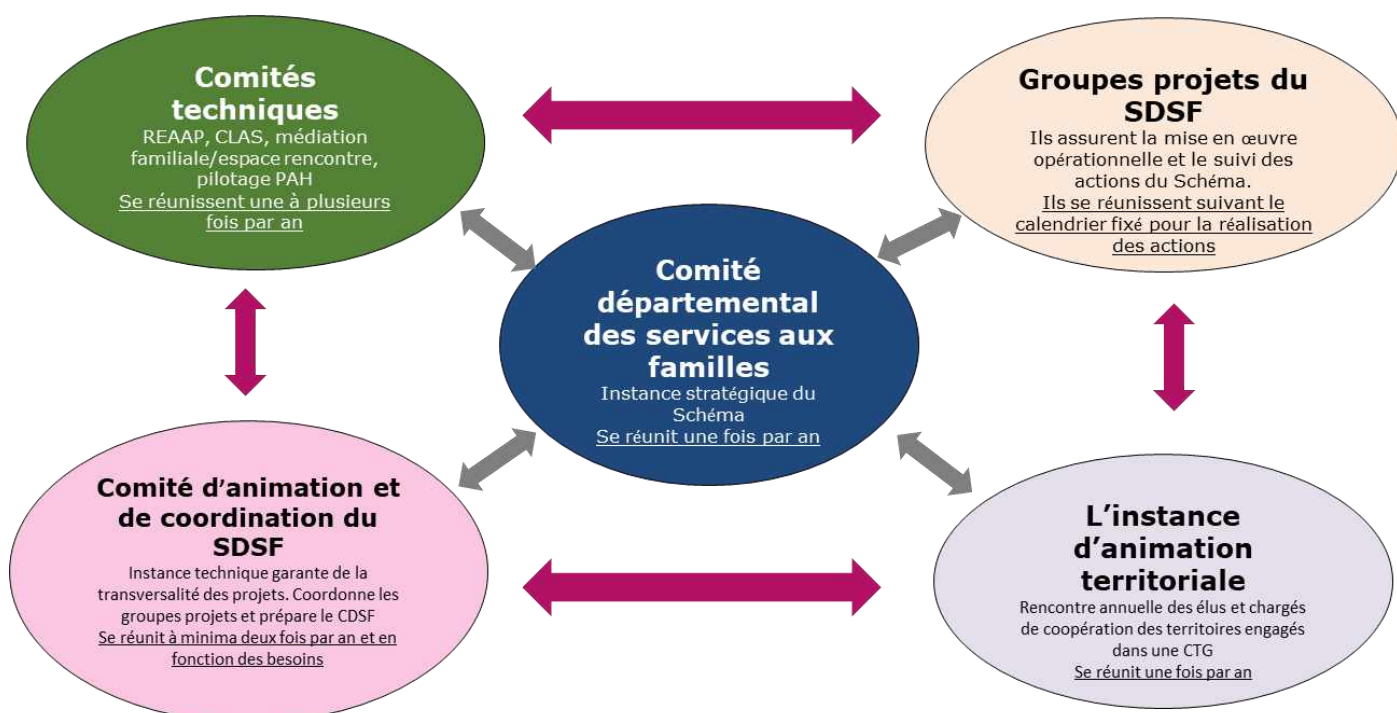
Pour mener à bien les objectifs du schéma, les partenaires signataires mettent en place une gouvernance, via des instances de pilotage, d'animation et de coordination. Tirant les enseignements du fonctionnement des instances du premier schéma, l'organisation définie vise à renforcer **la participation de l'ensemble des parties à la réussite des actions**, à **rendre plus fluide et efficiente leur animation et le déroulement des travaux** engagés par les partenaires.

L'organisation des instances du Schéma garantira la **collégialité** des analyses et des orientations, pour favoriser une **coopération dans la transversalité autour d'ambitions partagées** au service des familles et des jeunes.

Le **Comité départemental des services aux familles**, réunissant régulièrement l'ensemble des partenaires, constituera l'**instance stratégique**, de pilotage du Schéma. Elle aura pour fonction de piloter l'avancée de la démarche, de mettre en commun les réflexions issues des groupes projets, formuler des avis et être force de propositions sur les travaux entrepris ou à entreprendre. Elle s'assurera de la bonne évaluation des actions entreprises et en validera les conclusions.

## La gouvernance du Schéma départemental des services aux familles de l'Aveyron 2022-2026

### Décider ensemble – Agir ensemble



## La composition et les fonctions de chaque instance

### Le Comité Départemental des Services aux Familles

Composition	
Présidence	Préfet de l'Aveyron ou son représentant
Coprésidence	Président de la Caisse d'allocations familiales ou un administrateur de ce conseil d'administration désigné par celui-ci Président du Conseil Départemental ou un conseiller départemental désigné par lui Président de l'ADM12 (Association départementale des Maires et Présidents de Communautés de l'Aveyron)
Membres	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 4 maires ou présidents d'établissement public de coopération intercommunal</li> <li>- 4 représentants des services du conseil départemental désignés par le président du conseil départemental dont le médecin responsable du service PMI ou son représentant et le directeur de la MDPH ou son représentant.</li> <li>- Le directeur responsable de la formation des services du conseil régional</li> <li>- Le Directeur de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP) ou son représentant</li> <li>- Le Directeur académique des services de l'Education Nationale ou son représentant</li> <li>- Le directeur des services départementaux compétents en matière de prévention de la délinquance ou son représentant</li> <li>- Le délégué départemental de l'agence régionale de santé (ARS)</li> <li>- Un magistrat désigné par le premier président de la cour d'appel</li> <li>- Un administrateur de la caisse de mutualité sociale agricole, désigné par le président du conseil d'administration.</li> <li>- Quatre représentants des services de la caisse d'allocations familiales ou de la caisse de la mutualité sociale agricole, conjointement désignés par leurs directeurs</li> <li>- Cinq représentants d'associations ou d'organismes gestionnaires d'établissements ou de services d'accueil du jeune enfant ou de soutien à la parentalité ou de leurs regroupements, dont au moins un représentant du secteur public, un représentant du secteur privé non lucratif, un représentant du secteur privé marchand et un représentant d'associations professionnelles d'assistants maternels, désignés par le préfet sur proposition des vice-présidents</li> <li>- Cinq représentants des professionnels des services aux familles, représentatifs des différents modes d'accueil et dispositifs présents dans le département, dont deux représentants des assistants maternels, deux représentants des professionnels des modes d'accueil collectif et un représentant des professionnels du soutien à la parentalité, désignés par les organisations syndicales représentatives</li> <li>- Un représentant des particuliers-employeurs d'assistants maternels ou de garde d'enfants à domicile, conjointement désigné par les organisations représentatives des particuliers employeurs</li> <li>- Un représentant des employeurs privés conjointement désigné par la ou les chambres de commerce et d'industrie, la chambre de métiers et de l'artisanat de région, la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire et la chambre d'agriculture</li> <li>- Un représentant des employeurs publics du département, désigné par le secrétaire général aux affaires régionales</li> <li>- La Présidente de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) ou son représentant ainsi que deux parents ou représentants légaux d'enfants désignés par le préfet sur proposition du président de l'union départementale des associations familiales</li> <li>- Deux personnes qualifiées dans le domaine de l'accueil des jeunes enfants, du soutien à la parentalité et de la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle, désignées par le préfet sur proposition des vice-présidents.</li> </ul>
Personnes Ressources	Participation à titre de personnes ressources et experts sur le champ de compétence : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Président du réseau des centres sociaux de l'Aveyron ou son représentant</li> <li>- Le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie ou son représentant</li> </ul>

<b>Composition</b>
Le Comité de pilotage est composé des représentants politiques et techniques de l'ensemble des partenaires du Schéma. En fonction de l'ordre du jour, les représentants permanents solliciteront la participation des techniciens compétents de leurs institutions/organisations.
<b>Animation</b>
Il est réuni sous l'autorité de madame la Préfète, en coordination avec le Conseil Départemental, la Caisse d'allocations familiales et l'ADM12. La Caisse d'allocations familiales sera en charge de l'animation des travaux de l'instance, de la préparation et de la gestion de l'agenda, en concertation avec le Conseil Départemental, l'Etat et l'ADM12.
<b>Fonctions</b>
Le CDSF est composé des représentants politiques et techniques de l'ensemble des partenaires du Schéma. C'est l'instance stratégique, de pilotage du Schéma départemental des services aux familles. Il a pour fonction de piloter l'avancée du Schéma, de mettre en commun les réflexions issues des groupes projets, formuler des avis et être force de propositions sur les travaux entrepris ou à entreprendre. Il s'assurera de la bonne évaluation des actions entreprises (à mi-chemin et à la fin du Schéma) et en validera les conclusions.
<b>Organisation</b>
Cette instance se réunira une fois par an. Ses travaux seront préparés en amont par le Comité d'animation et de coordination.

## **Le Comité d'animation et de coordination du Schéma Départemental des Services aux Familles**

<b>Composition</b>	
Pilotage	Caisse d'allocations familiales de l'Aveyron
Membres	<p>Ce comité est composé des représentants techniques des partenaires signataires du Schéma départemental des services aux familles, et des pilotes et co-pilotes de chacun des groupes projets.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préfecture</li> <li>- Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP)</li> <li>- Direction Départementale des Services de l'Éducation Nationale (DSDEN)</li> <li>- Caisse d'allocations familiales (CAF)</li> <li>- Conseil Départemental</li> <li>- Mutualité Sociale Agricole (MSA)</li> <li>- ADM12</li> <li>- UDAF</li> <li>- Agence Régionale de Santé (ARS)</li> <li>- Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)</li> <li>- Représentant du réseau des centres sociaux</li> <li>- Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)</li> </ul>
<b>Animation</b>	
La Caisse d'allocations familiales sera en charge de l'animation des travaux de l'instance, de la préparation et de la gestion de l'agenda.	
<b>Fonctions</b>	
Le Comité d'animation et de coordination du Schéma est une instance d'animation et de coordination des travaux des groupes projets du Schéma, garante de la cohérence et de la transversalité des actions mises en œuvre, de la bonne circulation de l'information entre les différents groupes et les autres instances du Schéma. Il sera en charge du suivi des projets et de l'élaboration des bilans des actions engagées, de la préparation technique du CDSF. Il est composé des représentants techniques des partenaires signataires et des pilotes et co-pilotes des groupes projets	
<b>Organisation</b>	
Cette instance se réunira a minima deux fois par an, en fonction des besoins et du calendrier du CDSF.	

## L'instance d'animation territoriale

Composition	
Pilotage	Caisse d'allocations familiales et l'ADM12 (Association départementale des Maires et Présidents de Communautés de l'Aveyron)
Membres	Cette instance est composée des élu(e)s référent(e)s et/ou chargé(e)s de coopération / responsables de services des territoires engagés dans une Convention Territoriale Globale (CTG) ainsi que de représentants Département (1 élu et 1 à 2 techniciens : Territoire Action Sociale et Protection Maternelle et Infantile)
Animation	
La Caisse d'allocations familiales aura la charge de l'animation des travaux de l'instance, de la préparation et de la gestion de l'agenda, en coopération avec l'ADM12.	
Fonctions	
Une rencontre est organisée au moins une fois par an pour faire un point d'étape relatif à l'avancement des Conventions Territoriales Globales sur les territoires. Seront présents les élus en charge de ces démarches ainsi que les chargés de coopération ou responsables de services concernés. Ces rencontres auront pour objectif de partager les pratiques et de valoriser les initiatives territoriales développées en lien avec les orientations stratégiques du Schéma Départemental des Services aux Familles.	
Organisation	
Cette instance se réunira une fois par an. Ses travaux seront préparés avec le Comité d'animation et de coordination du Schéma	

## Les Groupes Projets du Schéma Départemental des Services aux Familles

Composition	
Les groupes seront composés de représentants techniques des partenaires du Schéma, suivant leurs champs d'expertise, ainsi que des membres associés, invités à contribuer aux travaux des groupes du fait de leur expertise sur le sujet traité	
Animation	
Un pilote et un ou deux copilotes sont désignés pour piloter et animer la mise en œuvre des actions du Schéma. Ces pilotes participeront aux réunions du Comité d'animation et de coordination du Schéma et seront responsables de la bonne avancée des actions.	
Fonctions	
Les groupes projets correspondent aux groupes de travail mobilisés pour la déclinaison du plan d'actions : une fois l'action réalisée, le groupe projet prend fin. Il est animé par un pilote et un copilote et est ouvert à tout partenaire intéressé et partie prenante de la thématique. Le pilote a en charge la composition et l'animation du groupe, l'évaluation et la définition des moyens nécessaires, le calendrier et le recueil des indicateurs d'évaluation. Il s'assure de la cohérence des travaux avec les orientations du schéma. Il rend compte de l'avancée des travaux au Comité de coordination. Un groupe projet peut porter plusieurs actions du SDSF.	
Organisation	
Ces groupes se réuniront autant que de besoin, en fonction du calendrier fixé dans les fiches-actions pour la réalisation des actions.	

	Groupe projet	Actions	Pilote(s)	Co-pilote(s)
1	Groupe projet Information – Communication – Outillage	Organisation d'un temps fort d'information et de communication sur les réalisations du schéma Actions 2 et 7 du plan d'actions du Schéma	Caf de l'Aveyron	DDETSPP – Département (PMI)
2	Groupe projet Handicap	Actions 3 et 11 du plan d'actions du Schéma	Caf de l'Aveyron	Département (MDPH) ARS
3	Groupe projet petite enfance	Actions 1, 4, 5 et 6 du plan d'actions du Schéma	Caf de l'Aveyron	Département



4	Groupe projet Réseau Parents Aveyron	Actions 8, 9, 10, 13 et 16 du plan d'actions du Schéma	Caf de l'Aveyron	DSDEN - Département (PMI)
5	Groupe projet Vulnérabilités	Action 12, 14 et 15 du plan d'actions du Schéma	Caf de l'Aveyron	Département Msa
6	Groupe projet Réseau enfance jeunesse	Action 17, 18, 19, 20 et 22 du plan d'actions du Schéma	Caf de l'Aveyron	DSDEN MSA
7	Groupe projet Projets Educatifs de Territoire	Action 21 du plan d'actions du Schéma	DSDEN	ADM12 Caf de l'Aveyron
8	Groupe projet Prévention Santé Jeunes	Action 23 du plan d'actions du Schéma	ARS CPAM	Caf de l'Aveyron-Département (PMI)
9	Groupe projet Animation de la vie sociale	Actions 24 et 25 du plan d'actions du Schéma	Caf de l'Aveyron	Réseau des Centres sociaux ADM12

## Les Comités Techniques

Composition	
Ces instances regroupent les partenaires institutionnels autour des projets REAAP (Réseau d'Ecoute d'Appui et d'accompagnement des Parents), CLAS (Contrats locaux d'accompagnement de la scolarité), et des services de médiation familiale et espace rencontre, ainsi que le Comité de pilotage du Plan Action Handicap (PAH).	
Composition du comité technique CLAS	
Membres	DDETSPP
	Caf
	Msa
	Conseil Départemental
	DSDEN
	Communes
	Membres associés
Composition du comité technique REAAP	
Membres	DDETSPP
	Caf
	Msa
	Conseil Départemental
	DSDEN
	PJJ
	Membres associés
Composition du comité technique Médiation familiale et espaces rencontres	
Membres	DDETSPP
	DSDEN
	Caf
	Msa
	Conseil Départemental
	PJJ
	Justice
	Barreau
	Membres associés
Composition du comité de pilotage du Plan Action Handicap	
Membres	DDETSPP
	Caf
	Msa
	Conseil Départemental
	DSDEN
	ARS
	MDPH
	Membres associés
Pilotage - animation	
Ces différentes instances sont pilotées par la Caisse d'allocations familiales de l'Aveyron.	

## Fonctions

Les Comités techniques permettent d'étudier les demandes de subventions présentées par les porteurs de projets qui souhaitent et s'engagent à réaliser des actions en direction des parents et de leurs enfants (REAAP), de délivrer des agréments (CLAS, Médiation familiale) d'en évaluer l'impact pour les familles et les territoires, de suivre la mise en œuvre et les moyens dévolus aux services de médiation familiale et espace rencontre. Le Comité de pilotage du Plan Action Handicap s'assure de la bonne déclinaison des orientations fixées chaque année pour ce dispositif.

## Organisation

Ces différents comités se réunissent selon une temporalité propre au déploiement de chaque dispositif, et en fonction des besoins des partenaires.

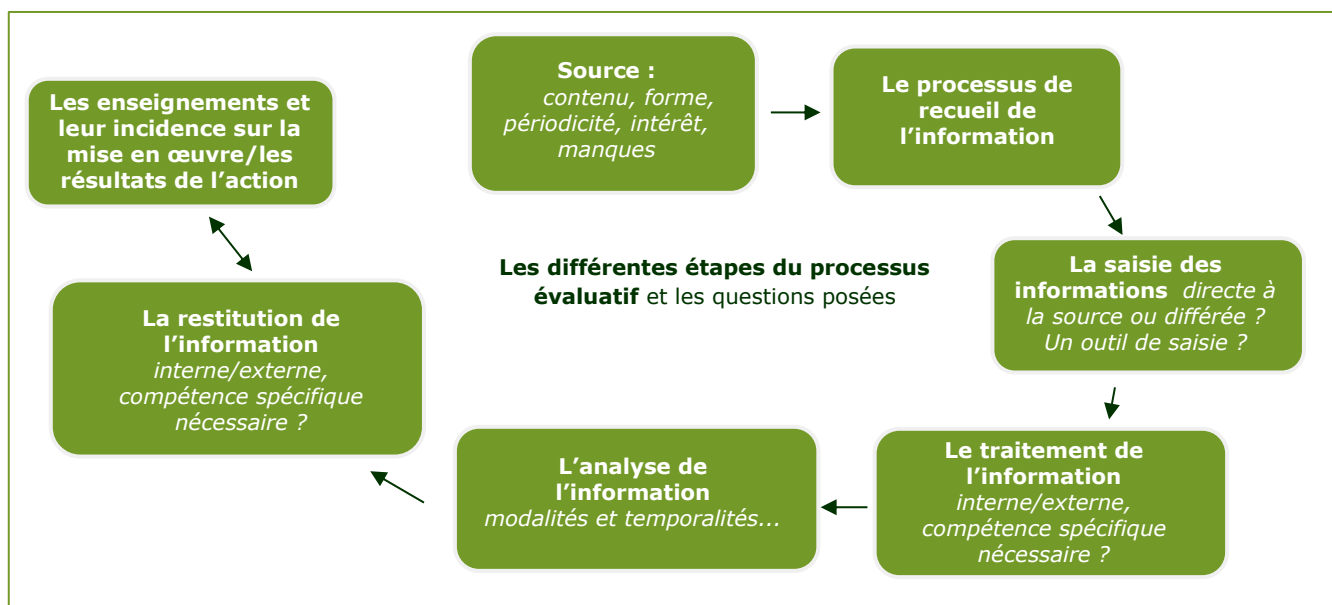
## L'évaluation du Schéma

Le suivi et l'évaluation du schéma et de ses actions sont essentiels et ont été pensés dès l'élaboration du document.

La démarche évaluative choisie par les partenaires s'appuie sur **un nombre limité mais choisi d'indicateurs**, en écho avec les orientations stratégiques du schéma et les objectifs fixés pour chaque action. Ces indicateurs d'évaluation sont précisés au sein de chacune des fiches-actions. **Ils feront l'objet d'un suivi au fil de l'eau et d'une analyse globale à mi-chemin, afin d'identifier les correctifs éventuels à apporter à la conduite/mise en œuvre de l'action, et à la fin du Schéma.**

Ces indicateurs alimenteront l'**analyse qualitative collégiale** des partenaires impliqués dans chacun des groupes projets, en charge par ailleurs de faire remonter les retours des acteurs / publics concernés par l'action sur le terrain

Au-delà des indicateurs en eux-mêmes, **l'ensemble du processus évaluatif** sera anticipé par les pilotes et copilotes de chaque Groupe Projets, dès le lancement de la démarche, afin de répondre aux questions posées par chacune des étapes suivantes :



Les informations (consolidation des données associées aux indicateurs, résultats obtenus, retours de terrain, analyse qualitative des partenaires) seront consolidées au sein des Groupes Projets, partagées au sein du Comité d'animation et de coordination (chargé de s'assurer de la cohérence des travaux d'évaluation), et mises en débat dans le cadre des rencontres du Comité départemental des services aux familles.



- ADM 12** : Association des Maires & Présidents de communautés de l'Aveyron
- ALSH** : Accueil de Loisir Sans Hébergement
- ARS** : Agence Régionale de Santé
- AVS** : Animation de la Vie Sociale
- CAF** : Caisse d'Allocations Familiales
- CAMPS** : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce
- CLAS** : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
- CMPP** : centre médico-psycho-pédagogique
- CPAM** : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- CPEF** : Centre de planification et d'Education Familiale
- CTG** : Convention Territoriale Globale
- DDETSPP** : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations
- DSDEN** : Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
- EAJE** : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant
- EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- LAEP** : Lieu d'Accueil Enfant Parent
- Loi dite « ASAP »** : Loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique
- MAM** : Maison d'Assistant(e) Maternel(le)
- MDPH** : Maison Départementale des Personnes Handicapées
- MSA** : Mutualité Sociale Agricole
- PAI** : Projet d'Accueil Individualisé
- PEDT** : Projet Educatif Territorial
- PDN** : Promeneurs du net
- PJJ** : Protection Judiciaire de la Jeunesse
- PMI** : Protection Maternelle Infantile
- RPE** : Relais Petite Enfance
- REAAP** : Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents
- SDSF** : Schéma Départemental des Services aux Familles



- ▶ Résultats détaillés des enquêtes menées auprès des familles et des acteurs du territoire
  - L'enquête auprès des familles allocataires Caf et Msa sur les pratiques et besoins d'accueil du jeune enfant (0-6 ans) : 904 répondants**
  - L'enquête auprès des familles allocataires Caf et Msa sur les pratiques et les besoins en matière d'aide à la parentalité : 1 966 répondants**
  - L'enquête auprès des jeunes de 6 à 25 ans** sur leurs pratiques et leurs besoins en matière de loisirs, leur rapport au territoire, à la santé, à l'information et au numérique, leurs besoins en matière d'accompagnement, d'engagement et de participation citoyenne. 3 questionnaires différents diffusés auprès des 6 – 11 ans, des 12-16 ans (et leurs parents) et des 17-25 ans : **2 060 répondants**
  - L'enquête auprès des assistant(e)s maternel(le)s du département : 338 répondantes**
  - L'enquête auprès des porteurs de projets membres du Réseau Parents Aveyron : 50 répondants**
  - L'enquête sur les besoins des parents d'enfants en situation de handicap : 143 répondants**